

ASSEMBLÉE
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE

Commission de l'éducation,
de l'enseignement supérieur,
de la jeunesse et des sports

Papeete, le 21 MARS 2018

N° 45 - 2018

RAPPORT

relatif à un projet de délibération portant approbation du Rapport de performance 2015-2017 de la Charte de l'éducation de la Polynésie française,

présenté au nom de la commission de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports

par Mesdames et Monsieur les représentants Isabelle SACHET, Béatrice LUCAS et Joseph AH-SCHA,

Document mis
en distribution

Le 21 MAR. 2018

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les représentants,

Par lettre n° 1622/PR du 6 mars 2018, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française, un projet de délibération portant approbation du Rapport de performance 2015-2017 de la Charte de l'éducation de la Polynésie française.

GÉNÉRALITÉS

Par loi du pays n° 2017-15 du 13 juillet 2017, notre assemblée a adopté la Charte de l'éducation de la Polynésie française

En posant le principe que « *L'Éducation est la priorité de la Polynésie française* » et qu'elle a « *pour finalité d'élever l'enfant pour qu'il devienne une personne responsable, un citoyen respectueux de lui-même, des autres et de l'environnement* », la Charte de l'éducation a promu la finalité même du projet éducatif, qui peut se résumer par la formulation suivante : « *une école pour tous, une école performante, une école ouverte.* »

La Charte de l'éducation contient, en annexe, la politique éducative de la Polynésie française. S'inspirant des principes de la Loi organique relative aux lois de finances (LOLF) en les mettant en œuvre de manière adaptée dans un Plan annuel de performance (PAP), cette politique éducative a défini des objectifs rassemblés dans 4 programmes prioritaires.

Programmes	Objectifs
Programme 140 : Enseignement scolaire public du premier degré	<ul style="list-style-type: none">- Conduire tous les élèves à la maîtrise des connaissances et compétences du socle commun ;- Conduire tous les élèves à la maîtrise des compétences du niveau A1 du CECRL en LCP et en anglais au terme du CM2 ;- Apporter une réponse collective et un accompagnement personnalisé aux besoins individuels des élèves, notamment en milieux sociogéographiques défavorisés ;- Accroître la réussite scolaire des élèves à besoins éducatifs particuliers ;- Optimiser les moyens alloués.
Programme 141 : Enseignement scolaire public du second degré	<ul style="list-style-type: none">- Conduire les jeunes aux niveaux de compétence attendues en fin de cycles 3 et 4, et à l'obtention des diplômes correspondants ;- Favoriser la poursuite d'études ou l'insertion professionnelle des jeunes à l'issue de leur scolarité obligatoire et post-baccalauréat ;- Optimiser les moyens alloués.

Programmes	Objectifs
Programme 214 : Soutien de la politique de l'éducation	<ul style="list-style-type: none"> - Réussir la programmation et la gestion des grands rendez-vous de l'année scolaire, en l'occurrence, la rentrée des classes ; - Réduire les orientations par défaut et proposer un panel plus important de formations ; - Lutter contre le décrochage scolaire en faveur de la persévérance scolaire ; - Faciliter la scolarisation par la réorganisation des transports scolaires ; - Améliorer la qualité de la gestion des ressources humaines ; - Améliorer la qualité de la gestion des fonctions supports.
Programme 230 : Vie de l'élève	<ul style="list-style-type: none"> - Faire respecter l'École, améliorer le climat scolaire et favoriser l'apprentissage de la responsabilité ; - Promouvoir la santé des élèves ; - Contribuer à améliorer la qualité de vie des élèves.

Cette politique éducative est complétée par des indicateurs définis par l'arrêté n° 1621 CM du 12 septembre 2017. Ces indicateurs permettent de mesurer le degré de réalisation des objectifs ainsi fixés, dans un souci d'efficacité et de transparence quant à l'utilisation des fonds publics.

La collecte et l'analyse de ces indicateurs servent de base au rapport de performance (*RAP*) que le gouvernement doit élaborer sur un rythme biennal. Conformément à l'article LP 34 de la Charte, ce rapport est transmis à l'assemblée de la Polynésie française afin qu'elle puisse mener à bien sa mission d'évaluation de la politique éducative.

PRÉSENTATION DU RAPPORT DE PERFORMANCE

Le document joint au présent projet de délibération constitue le deuxième RAP depuis 2011.

Le premier RAP, couvrant la période 2011-2015, a été approuvé par délibération n° 2016-59 APF du 7 juillet 2016. Pour mémoire, ce RAP avait été présenté avec retard. En effet, le projet éducatif quadriennal de la Polynésie française (*PEQ*), adopté par arrêté n° 1190 CM du 12 août 2011 sur lequel a reposé le RAP, n'a pas constitué un outil de pilotage effectif du fait de sa complexité. Les indicateurs (*128 dénombrés*) ont fait l'objet de difficultés dans leur mise en œuvre opérationnelle, tant en raison de leur multiplicité que de leur manque d'explicitation. Dans les faits, ils ont engendré des saisies incomplètes voire inexistantes et, par voie de conséquence, des informations viciées et difficilement exploitables.

Le présent RAP restitue l'évaluation de la politique éducative des années scolaires 2015-2016 et 2016-2017. Il a été soumis à l'avis préalable du haut conseil de l'éducation, en sa séance du 20 février 2018.

La période considérée a été marquée notamment par la mise en œuvre de la réforme du collège et des CETAD, par le développement d'une carte de formation adaptée et de proximité ainsi que par la continuité du programme de constructions et de rénovation des établissements scolaires enfin réactivé. Dans le même temps, la convention décennale n° 9916 relative à l'éducation et précisant les champs de coopération, de compétences et d'intervention de la Polynésie française et de l'État en ce domaine, a été signée le 22 octobre 2016.

D'un point de vue financier, la participation annuelle de l'État au système éducatif polynésien est estimée à 60 milliards F CFP et correspond en grande partie au paiement des rémunérations. Une partie de cette somme est reversée sous forme de dotations globales de fonctionnement, qui se répartissent comme suit au sein des différents programmes :

- Programme 140: 27 656 632 F CFP,
- Programme 141: 661 097 851 F CFP,
- Programme 214: 346 062 053 F CFP,
- Programme 230: 626 190 931 F CFP.

Quant à l'intervention du Pays, celle-ci s'élève, pour l'ensemble des programmes, à 5 214 592 487 F CFP, dont par exemple :

- 78 millions F CFP pour la lutte contre le décrochage scolaire ;
- 1,537 million F CFP pour la couverture des accidents de travail des élèves de lycée professionnel et de CETAD ;
- 1,4 milliard F CFP pour les transports scolaires.

Par programme, quelques faits marquants des années 2015 à 2017 méritent d'être mis en exergue :

Programme 140 : Enseignement scolaire public du premier degré

Au niveau des taux de maintien (*redoublement*) du cycle 2 et du cycle 3 partiel (*CMI, CM2*), des résultats positifs sont à observer puisque ceux-ci connaissent une baisse entre 2016 et 2017 et se situent désormais entre 0,02 % à 3,09 %.

S'agissant des élèves scolarisés en STP dans les écoles des secteurs socialement défavorisés et des archipels éloignés, ces effectifs sont en augmentation de 9 % en zone d'éducation prioritaire. Ces résultats peuvent paraître encourageants dans la mesure où la scolarisation précoce des enfants permet de lutter contre l'échec scolaire. La zone hors éducation prioritaire n'est cependant pas en reste puisque ce taux est passé de 20 à 24 %.

Enfin, il y a lieu d'indiquer que les moyens humains supplémentaires mis à disposition dans les milieux sociogéographiques défavorisés (*adjoints d'éducation, aides de prévention, adjoints enseignants...*) sont en augmentation (*Faa'a +5 %*, *Papara +2 %*, *Tuamotu +1 %*).

Programme 141 : Enseignement scolaire public du second degré

Concernant le taux de maintien au terme des cycles 3 partiel et 4, les résultats sont partagés : + 0,91 % en 6^{ème} et + 0,19 % en 5^{ème}, tandis qu'en 4^{ème} et 3^{ème}, ces taux sont respectivement de -0,03 % et -0,02 %. L'entrée en vigueur de la réforme des collèges, laquelle se base en partie sur la continuité des parcours scolaires entre les premier et second degrés, a sans doute joué un rôle dans ces résultats partiellement négatifs.

Les résultats au Diplôme National du Brevet sont en net progression de + 15,74 %. Si le système éducatif peut se féliciter de ce taux de réussite, cette augmentation doit être mise en corrélation avec la mise en place du nouveau DNB, certes plus adapté aux élèves polynésiens de par la plus grande place laissée au contrôle continu et à la pédagogie de projets mais, pour lequel le processus d'évaluation nécessite encore d'être affiné et harmonisé d'un établissement à un autre.

Le pourcentage d'élèves d'une classe d'âge ayant obtenu leur baccalauréat, bien qu'il soit en dessous des moyennes nationales, reste stable avec 56,92 %, pour un taux de réussite au diplôme de 88 %. La réforme du baccalauréat prévue pour 2021 permettra sans doute d'améliorer ces résultats, sachant que l'objectif à terme est de conduire 70 % d'une classe d'âge au baccalauréat.

Enfin, conséquemment à la politique de multiplication des classes de BTS et de DUT depuis trois ans, lesquelles sont plus adaptées aux bacheliers technologiques et professionnels que l'enseignement universitaire, le taux de poursuite des nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur augmente de 6,64 %.

Programme 214 : Soutien de la politique de l'éducation

Les taux d'abandon des élèves de seconde PRO et de 1^{ère} année de CAP accusent une diminution importante, respectivement de 4,55 % et de 11,41 %. Le phénomène de déscolarisation a donc été endigué mais des progrès restent à être engagés, notamment en CAP où le taux d'abandon était très élevé.

Le taux d'accès en STS progresse de 0,95 % et, preuve du relèvement du niveau général des étudiants polynésiens, le taux de réussite au BTS augmente, quant à lui, de 6,70 %.

Programme 230 : Vie de l'élève

Le taux d'absentéisme des élèves de l'enseignement secondaire est désormais en baisse depuis 2016 (-1,10 % pour les collèges et -0,11 % pour les lycées). Les efforts menés pour l'accompagnement pédagogique des élèves ou pour l'amélioration de leur qualité de vie (*mise en place du comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté en décembre 2015, systématisation des groupes de prévention du décrochage scolaire dans chaque établissement, des relations plus étroites avec la Direction des affaires sociales...*) portent donc leurs fruits.

S'agissant du taux de participation des parents aux élections de leurs représentants, celui-ci est en baisse (*écoles : -1,95 % ; CJA/CETAD : -9,59 % ; collèges : -1 % ; lycées : 0 %*). Cet indicateur négatif doit donc inciter à rechercher des moyens pour dynamiser l'implication des parents dans le suivi de la scolarité de leurs enfants, tels que la création d'espaces dédiés aux associations des parents d'élèves dans les écoles ou encore, la mise en place d'actions participatives (*semaine de la maternelle, semaine du numérique...*).

TRAVAUX DE LA COMMISSION

L'examen du projet de délibération en commission de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports a eu lieu le 19 mars 2018 et a débuté par une présentation générale du rapport de performance et de certains de ces résultats par la Direction générale de l'éducation et des enseignements (DGEE).

Les discussions se sont ensuite portées sur trois points spécifiques.

Le premier de ces points concerne le taux d'absence du personnel enseignant du premier degré qui, malgré une baisse, reste relativement élevé (*28790 journées en 2017 contre 31 852 journées en 2016*). Ces absences peuvent s'expliquer en partie par un mal-être vécu par certains professeurs des écoles. Aussi, le recrutement d'un médecin de prévention et le projet de création d'une permanence psychologique des enseignants, en collaboration avec la Mutuelle générale de l'Éducation nationale (MGEN), devraient permettre d'endiguer ce phénomène. Parallèlement à ces mesures, la DGEE entend mettre en place un contrôle plus rigoureux des demandes d'absences et, en deuxième lieu, déployer des moyens supplémentaires pour lutter contre les abus.

Le deuxième point concerne l'inquiétude supposée des professeurs de collège, suite à l'arrêt des redoublements en CM₂ et à l'arrivée massive d'élèves en difficulté au collège. En commission, il a été expliqué que le redoublement des élèves, en tant que moyen de lutte contre l'échec scolaire, reste une mesure peu efficace. Par ailleurs, la réforme des collèges a pour objectif de fluidifier le parcours scolaire des élèves en difficulté, tout en améliorant leur prise en charge par des dispositifs spécifiques (*projets personnalisés de réussite scolaire – PPRE, renforcement des liens entre professeurs des écoles et des collèges, journées de formation...*). Aussi, les enseignants doivent être assurés que le Pays met tout en œuvre pour que la transition des élèves entre l'école et le collège se fasse le plus sereinement possible.

Enfin, la question des moyens humains et matériels consacrés à la réalisation de ce rapport de performance a été posée. Il a été indiqué à cet effet que la DGEE dispose d'un bureau d'évaluation de la politique éducative composé de deux agents et dédié à plein temps à la rédaction du projet de rapport, lequel est soumis pour validation au ministère de l'éducation avant transmission à l'assemblée de la Polynésie française. Une modification de l'organigramme de la DGEE est d'ailleurs en cours pour intégrer une section statistique à ce bureau d'évaluation.

S'agissant spécifiquement du présent rapport de performance, il y a lieu de signaler que la collecte et le collationnement des données auprès de l'ensemble des établissements d'enseignement de la Polynésie française, ainsi que leur analyse, ont nécessité un travail d'autant plus considérable que la DGEE ne pouvait exploiter les données peu fiables du précédent RAP.

* * * * *

À l'issue des débats, le projet de délibération portant approbation du Rapport de performance 2015-2017 de la Charte de l'éducation de la Polynésie française a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission.

En conséquence, la commission de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter le projet de délibération ci-joint.

LES RAPPORTEURS

Isabelle SACHET

Joseph AH-SCHA

Béatrice LUCAS

**ASSEMBLÉE
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE**

NOR : DEE1820532DL-4

DÉLIBÉRATION N° 2018-25/APF

DU 7 JUIN 2018

portant approbation du Rapport de performance 2015-2017
de la Charte de l'éducation de la Polynésie française

L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu la convention n° 99-16 du 22 octobre 2016 relative à l'éducation entre la Polynésie française et l'État ;

Vu la loi du pays n° 2017-15 du 13 juillet 2017 relative à la Charte de l'éducation de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 1621 CM du 12 septembre 2017 portant définition des indicateurs permettant de mesurer les performances de la politique éducative de la Polynésie française ;

Considérant l'avis favorable rendu par le Haut comité de l'éducation lors de la réunion du 20 février 2018 ;

Vu l'arrêté n° 311 CM du 6 mars 2018 soumettant un projet de délibération à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu la lettre n° 2449/2018/APF/SG du 28 mai 2018 portant convocation en séance des représentants à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu le rapport n° 45-2018 du 21 mars 2018 de la commission de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports ;

Dans sa séance du 7 juin 2018 ;

A D O P T E :

Article 1^{er}.- Le Rapport de performance 2015-2017 de la Charte de l'éducation de la Polynésie française est approuvé.

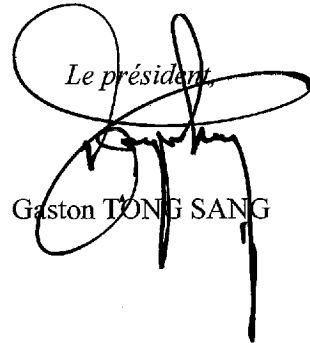
Article 2.- Le Président de la Polynésie française est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au *Journal officiel* de la Polynésie française.

La secrétaire,



Béatrice LUCAS

Le président,



Gaston TONG SANG



MINISTERE DU TRAVAIL,
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
ET DE L'EDUCATION

*en charge de la fonction publique, de la recherche
et de l'enseignement supérieur*

POLYNÉSIE FRANÇAISE

Rapport de performance 2015-2017

Loi du Pays n° 2017-15 du 13 juillet 2017



Remarque

Ce rapport couvre les périodes scolaires 2015-2016 et 2016-2017. Dans le texte, et par souci de simplicité, il est parfois écrit 2016, cela correspond à la période 2015-2016, 2017 à la période 2016-2017.

Note pour comprendre les codes couleurs

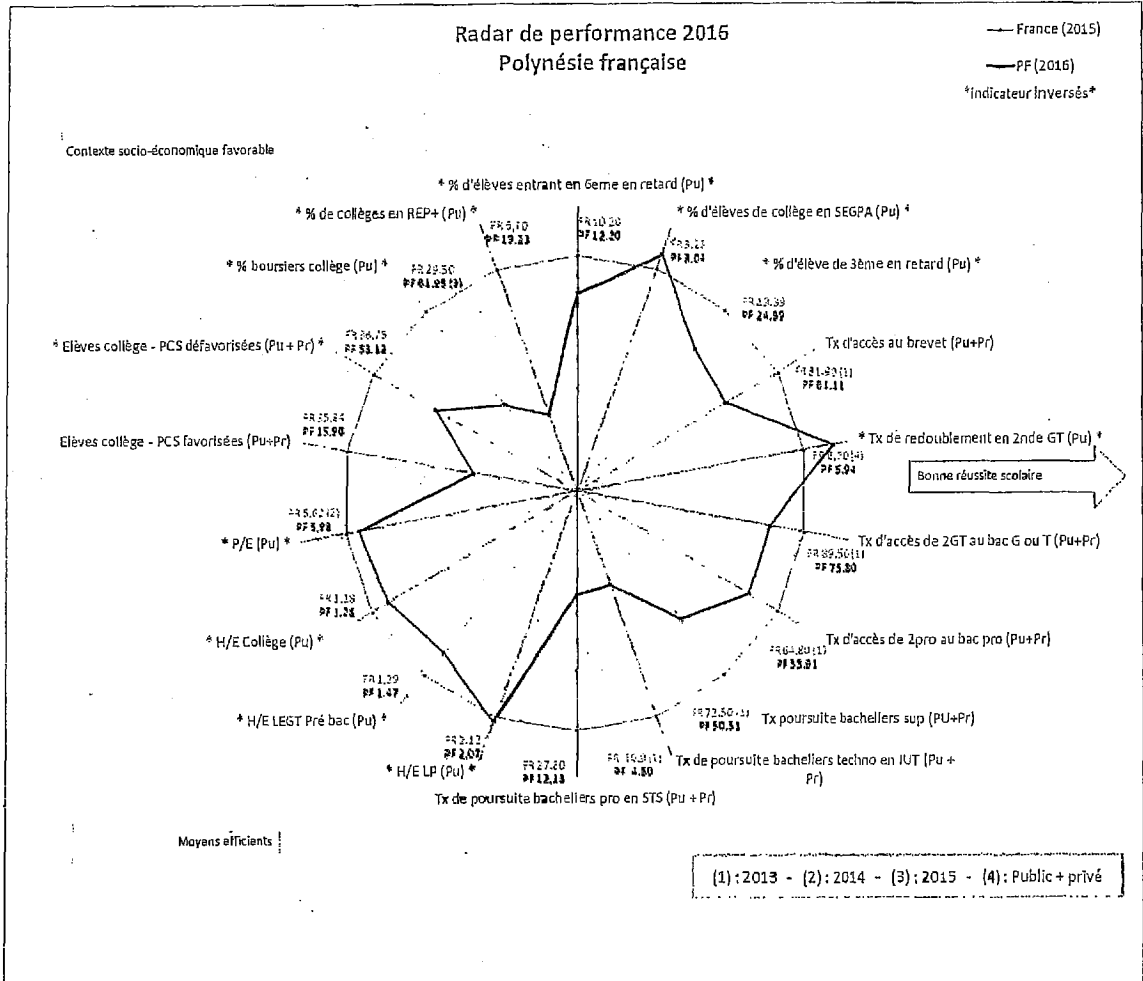
Dans les tableaux des indicateurs figurent, dans la partie écart 2015-2017, des chiffres en bleu, rouge et marron. Des signes plus (+), moins (-) peuvent les précéder ou pas de signes du tout lorsqu'il s'agit du chiffre zéro (0).

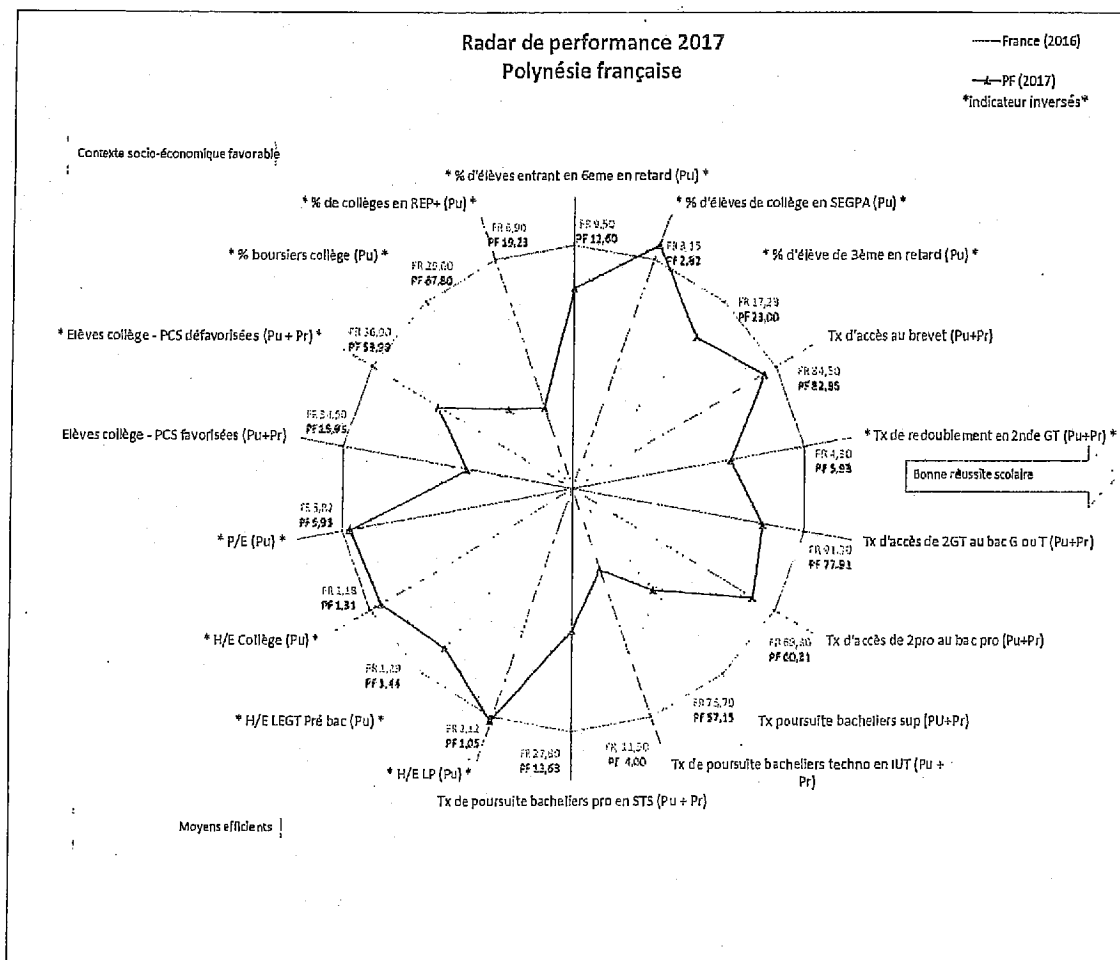
- La couleur bleue indique un résultat positif, en regard de la définition de l'indicateur, même si le chiffre est précédé d'un signe moins (-).
- La couleur rouge indique un résultat négatif, même si le chiffre est précédé d'un signe plus (+).
- La couleur marron indique un résultat nul.

Sommaire

Introduction- Synthèse du système éducatif de la Polynésie française au regard des nationales	4
1- L'ENSEIGNEMENT SCOLAIRE PUBLIC DU PREMIER DEGRÉ.....	8
1.1-Objectifs, actions et indicateurs de performance.....	9
1.1.1- Objectif 1 - Conduire tous les élèves à la maîtrise des connaissances et compétences du socle commun.....	9
1.1.2- Objectif 2 - Conduire tous les élèves à la maîtrise des compétences du niveau A1 du CECRL en LCP et en anglais au terme du CM2.....	22
1.1.3- Objectif 3 - Apporter une réponse collective et un accompagnement personnalisé aux besoins individuels des élèves, notamment en milieux sociogéographiques défavorisés.....	26
1.1.4- Objectif 4 -Accroître la réussite scolaire des élèves à besoins éducatifs particuliers.....	33
1.4.1. Les élèves suivis en pédopsychiatrie et scolarisés en milieu ordinaire :.....	37
1.1.5- Objectif 5 -Optimiser les moyens alloués.....	42
1.2- Synthèse des indicateurs	47
2- L'ENSEIGNEMENT SCOLAIRE PUBLIC DU SECOND DEGRÉ	50
2.1-Objectifs, actions et indicateurs de performance	51
2.1.1- Objectif 1 : Conduire les jeunes aux niveaux de compétences attendus en fin de cycles 3 et 4, et à l'obtention des diplômes correspondants.....	51
2.1.2- Objectif 2 : Favoriser la poursuite d'études ou l'insertion professionnelle des jeunes à l'issue de leur scolarité obligatoire et post-baccalauréat.....	63
2.1.3- Objectif 3 - Optimiser les moyens alloués.....	66
2.2- Synthèse des indicateurs	72
3- SOUTIEN DE LA POLITIQUE DE L'ÉDUCATION.....	76
3.1. Objectifs, actions et indicateurs de performance.....	76
3.1.1- Objectif 1 - Réussir la programmation et la gestion des grands rendez-vous de l'année scolaire, en l'occurrence, la rentrée des classes.....	76
3.1.2- Objectif 2 - Réduire les orientations par défaut et proposer un panel plus important de formations.....	78
3.1.3- Objectif 3 - Lutter contre le décrochage scolaire en faveur de la persévérance scolaire.....	86
3.1.4- Objectif 4 : Faciliter la scolarisation par la réorganisation des transports scolaires.....	94
3.1.5- Objectif 5 - Améliorer la qualité de la gestion des ressources humaines.....	97
3.1.6- Objectif 6 - Améliorer la qualité de la gestion des fonctions supports.....	101
3.2-Synthèse des indicateurs	106
4- VIE DE L'ÉLÈVE.....	109
4.1-Objectifs, actions et indicateurs de performance	109
4.1.1- Objectif 1 -Faire respecter l'École, améliorer le climat scolaire et favoriser l'apprentissage de la responsabilité.....	109
4.1.2- Objectif 2 -Promouvoir la santé des élèves.....	113
4.1.3- Objectif 3 -Contribuer à améliorer la qualité de vie des élèves.....	114
4.2- Synthèse des indicateurs	120
Pour conclure : Perspectives stratégiques de la Polynésie française	121
GLOSSAIRE.....	123

Introduction- Synthèse du système éducatif de la Polynésie française au regard des nationales





En Polynésie française, 53,99% des collégiens appartiennent aux catégories socio professionnelles défavorisées contre 36 % (36,75 %) au niveau national. Ce constat est corroboré par un taux d'élèves boursiers exceptionnellement élevé au collège, soit plus du double de la proportion métropolitaine avec un taux de près de 67,80 % (en progression de +5,8 % par rapport à 2016) contre 29,60 % au niveau national.

Par ailleurs, il est important de souligner qu'un collège sur 5 est classé en REP+, proportion éloignée du constat du rapport de l'IGEN et de l'IGAENR de 2007 qui soulignait que la Polynésie française doit être considérée comme une vaste ZEP, aujourd'hui un vaste REP¹.

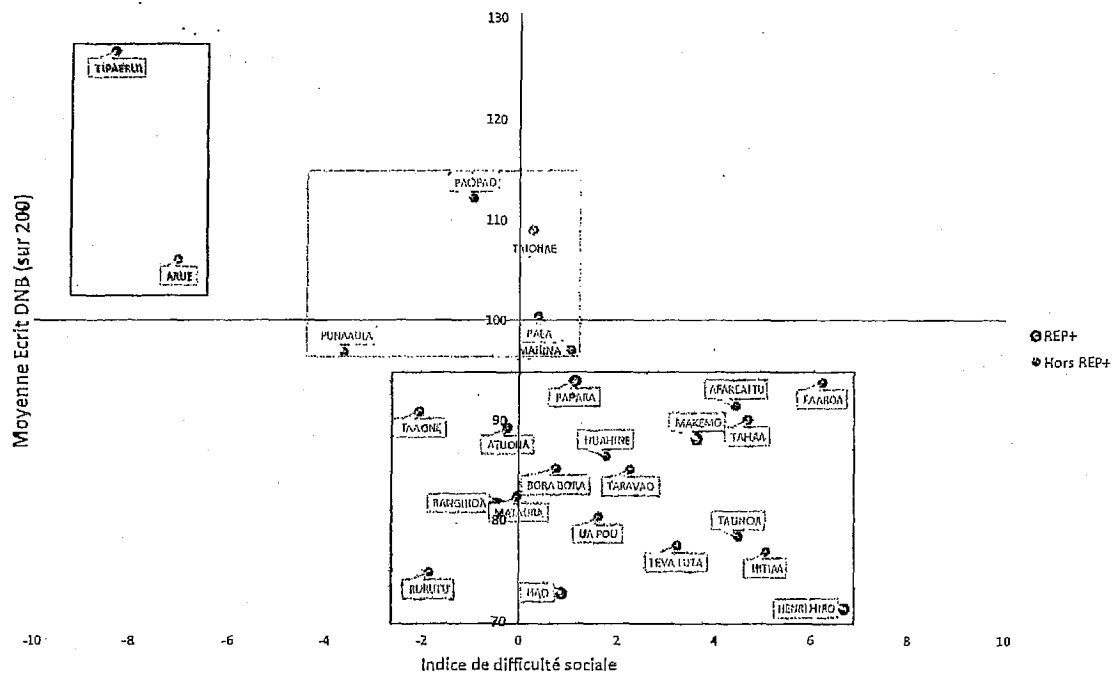
Ce constat est renforcé par la faible représentation d'élèves issus de population favorisée, de moitié inférieure au niveau national, respectivement 15,95 % contre 34,5 % contrariant considérablement la mixité sociale.

En comparant les cinq collèges classés REP+ par l'Education nationale en 2017, avec les autres collèges de Polynésie française sur la base croisée de l'indice de difficulté sociale² et des résultats aux écrits du DNB ci-dessous, nous constatons que 3 collèges sur 4 relèvent d'un classement en REP+. En croisant le taux de retard des élèves des collèges et l'indice de difficulté sociale, le constat est le même et se rapproche nettement du rapport de l'IGEN et de l'IGAENR cité supra³.

¹ *Dialogue de gestion 2017-2018*, p. 7 et p. 106.

² Indice permettant de mesurer la plus ou moins grande difficulté sociale de chaque établissement par rapport à la moyenne des établissements. Chaque établissement obtient une valeur d'autant plus forte qu'il accueille une population défavorisée (plus de PCS défavorisées, plus de boursiers, taux de retard à l'entrée de 6ème plus important que la moyenne). *Sources : Direction Prospective et Statistiques de l'Académie de Lyon.*

³ *Dialogue de gestion 2017-2018*, p.8



À ce contexte s'ajoutent les contraintes géographiques de la Polynésie française, à savoir 121 îles réparties sur une surface aussi vaste que l'Europe, qui représentent une surface en terre émergée équivalente à la moitié de la Corse. Comme le souligne le rapport de la Cour des comptes (février 2016, p.33), cette dispersion géographique « engendre des coûts très importants, l'obligation de fournir un transport scolaire dans les quartiers défavorisés des vallées [isolées] sous peine de déscolarisation ».

De surcroît, 8,58 % de la population scolaire du 2nd degré est scolarisée hors noyau familial (13 % en 2015-2016). 4,8% des collégiens bénéficient par obligation d'une place en internat (5,3 % en 2015-2016) contre 0,6 % au niveau national (0,3 % en 2015-2016). En revanche, au lycée, 13 % des élèves sont internes (18,8 % en 2015-2016), contre 8,4 % au niveau national (8,8 % en 2015-2016), ce qui reste nettement insuffisant au regard des contraintes géographiques et sociales. Faute de solutions pérennes, les autres élèves doivent être placés en famille d'accueil.

Par ailleurs, la part des élèves demi-pensionnaires est de plus de vingt points supérieurs à la moyenne nationale. Ce taux est en grande partie motivé par la possibilité de bénéficier d'un repas quotidien qu'ils n'ont pas forcément en dehors de l'institution.

Si les indicateurs d'enseignement semblent placer la Polynésie française dans une situation favorable par rapport à la moyenne nationale, ils ne font que répondre au contexte particulièrement difficile défini supra. En effet, malgré une rationalisation des moyens, ceux-ci s'avèrent plus que nécessaires pour conduire une politique éducative ambitieuse définie dans la Charte de l'éducation de la Polynésie française (Charte actualisée en 2016).

La réussite scolaire est appréhendée tout au long des cycles d'enseignement. Si le taux de retard observé en 6^{ème} comparé à celui de l'entrée en 3^{ème} semble montrer une légère dégradation de la réussite scolaire, il restitue en réalité l'effet cumulé des taux de retard des années antérieures. Les premiers effets mesurables de la politique éducative engagée concernent notamment :

- la baisse significative du retard scolaire (12,2 % en 2016 contre 25,4 % en 2011 en 6^{ème}, 24,6 % en 2016 contre 38,4 % en 2011 en 3^{ème}) ;
- la part des élèves non retrouvés (sur les bases informatiques) ;
- le taux de redoublement en 2nde GT similaire à la valeur nationale.

Ces indicateurs laissent augurer une amélioration à terme des parcours scolaires ; ils devraient également se répercuter sur les taux d'accès au DNB et au Baccalauréat.

Le taux de poursuite des bacheliers professionnels vers une Section de techniciens supérieurs (STS) a largement progressé de 6,74 % en 2014 pour atteindre 13,68 % à la rentrée 2017 (12,13 % en 2016). Par

ailleurs, l'ouverture de 2 départements d'IUT à l'université de Polynésie française à la rentrée 2016, a permis d'intégrer 35 néo-bacheliers technologiques. Ces augmentations résultent de la volonté de la Polynésie française d'offrir une carte des formations plus diversifiée et mieux adaptée à son public de lycéens mais aussi au service d'une ambition accrue en faveur des élèves. La cohérence d'ensemble est assurée par un schéma directeur triennal des formations cosigné le 8 décembre 2015 par la ministre chargée de l'éducation, la ministre chargée du travail, le vice-recteur et le président de l'université de Polynésie française.

1- L'ENSEIGNEMENT SCOLAIRE PUBLIC DU PREMIER DEGRÉ

Pour l'année scolaire 2015-2016, la population scolaire du 1^{er} degré⁴ (enseignement spécialisé et CJA compris) compte 37 099 élèves (privé plus public) contre 37 334 élèves sur 2014-2015 soit une baisse de 235 élèves soit 0,63 %. Cette diminution d'effectifs porte sur 170 élèves du public (0,55 % de l'effectif public 2015-2016) et 65 élèves du privé (1,01 % de l'effectif privé 2015-2016). [tableaux 2 et 3]

Pour l'année scolaire 2016-2017, la population scolaire du 1^{er} degré (enseignement spécialisé et CJA compris) compte 36 867 élèves (privé plus public) contre 37 099 élèves en 2015-2016, soit une baisse de 232 élèves soit 0,62 %. Cette diminution porte sur 237 élèves du public (-0,77 %) alors que le privé enregistre une augmentation de 5 élèves (+0,07 %). (tableau 1)

L'enseignement scolaire public du premier degré compte, pour l'année scolaire 2016-2017, (11 245) élèves en maternelle soit 37,58 % de l'effectif total (11 245 élèves de STP à la SG, tableau 4) [37 % de l'effectif total (11 382 élèves de STP à la SG, tableau 5) pour 2015-2016]. Le nombre d'élèves scolarisés en maternelle a diminué de 1,20 % (135 élèves) par rapport à l'année 2015-2016 (effectif total de 11 382 élèves de STP à la SG, tableau 5). Selon l'ISPF, « L'accroissement de la population est ralenti par une natalité historiquement basse »⁵, portant le nombre de naissances de 4375 en 2011 à 3888 en 2015, avec, néanmoins, une légère augmentation pour 2016, 3968 naissances, soit une diminution de 407 naissances en l'espace de 5 années.

	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011
Population de la Polynésie française au 31/12	275 918 ⁶		272 800	271 100	270 212	269 047	267 669
Naissances	7 ⁷	3968	3888	4161	4200	4295	4375

Les effectifs des classes du CP au CM2 représentent 61,5 % de l'effectif total de l'enseignement scolaire public du premier degré (61 % en 2015-2016) avec un total de 18 395 élèves pour l'année scolaire 2016-2017 (18 373 en 2015-2016). Ils demeurent relativement stables par rapport à l'année scolaire 2014-2015 qui compte 18 388 élèves.

Les effectifs des classes d'enseignement spécialisé ont atteint 252 élèves en 2017 (231 élèves en 2016). Les effectifs des CJA ont baissé à la rentrée 2017, 579 élèves, (662 élèves en 2015-2016) et 2014-2015 (657 en 2014-2015). Ces écoles CJA relèvent du plan d'actions de lutte contre le décrochage scolaire.

Et, 4 classes ont été ouvertes sur l'année scolaire 2015-2016, 1 aux Îles du Vent et 3 aux Îles Sous-le-Vent pour porter à 55 le nombre de classes de CJA et répondre ainsi, aux besoins scolaires des élèves.

En 2016-2017 3 classes ont été fermées pour baisse d'effectifs. Toutefois, après constat de hausse des effectifs à la rentrée 2017, une classe a été ouverte à Punaauia.

Récapitulatif général des effectifs, des classes et des écoles

Les effectifs des écoles primaires comptent des classes de maternelle et d'élémentaire.

Année scolaire 2016-2017 (tableau 1)

RECAPITULATIF GENERAL DES EFFECTIFS, DES CLASSES ET DES ECOLES - ANNEE SCOLAIRE 2016/2017

	09M	24	2	4021	192	12	1950	73	3	64		4		8	
	5486	218	28	18726	723	116	6507	247	30	158		7	578	0	21

N.B. Les classes CJA et CJAO sont complètes

⁴ En ligne sur le site de la Depp, http://depp.dep.pf/pdf/Livret_de_population_2015_V9.pdf, p. 11 et 13.

⁵ En ligne sur le site de l'ISPF, <http://www.ispf.pf/themes.aspx>

⁶ Les données état civil sont non disponibles

⁷ Les données ne sont pas encore disponibles

Année scolaire 2015-2016 (tableau 2)

RECAPITULATIF GENERAL DES EFFECTIFS, DES CLASSES ET DES ECOLES - ANNEE SCOLAIRE 2015/2016

Niveau	Maternelle			Primaire			Elémentaire			6 ^e - Secondaire			Total	Total Effectifs	Total Classes	Total Ecoles		
	Effectifs	Classes	Ecoles	Effectifs	Classes	Ecoles	Effectifs	Classes	Ecoles	Effectifs	Classes	Ecoles						
Maternelle	805	25	2	4628	164	12	4532	75	3	17		4		0				
Primaire	5458	225	25	15915	751	117	8465	375	50	231		7	322	55	21			
Total																		

N.B. Les classes CUS et C40 sont comptabilisées

Année scolaire 2014-2015 (tableau 3)

RECAPITULATIF GENERAL DES EFFECTIFS, DES CLASSES ET DES ECOLES - ANNEE SCOLAIRE 2014/2015

Niveau	Maternelle			Primaire			Elémentaire			6 ^e - Secondaire			Total	Total Effectifs	Total Classes	Total Ecoles		
	Effectifs	Classes	Ecoles	Effectifs	Classes	Ecoles	Effectifs	Classes	Ecoles	Effectifs	Classes	Ecoles						
Maternelle	559	14	3	3305	150	11	2105	66	4	42		5		0				
Primaire	3110	224	25	16138	748	118	8472	372	30	231		7	657	51	21			
Total																		

N.B. Les classes CUS et C40 sont comptabilisées

Répartitif général par archipel, par section ou cours des élèves et des classes de l'enseignement public
Année scolaire 2016-2017 (tableau 4)

REPARTITIF GENERAL PAR ARCHIPEL, PAR SECTION OU COURS DES ELEVES ET DES CLASSES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC - ANNEE SCOLAIRE 2016/2017

Niveau	Effectifs	Classes	Ecoles	Par Archipel										Total Effectifs	Total Classes	Total Ecoles					
				1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	7 ^e	8 ^e	9 ^e	10 ^e								
Maternelle	51	118	124	121	128	120	134	110	113	0	0	23	27	19	5	5	4	3	1026	1026	1026
Primaire	533	2371	2455	2509	2844	2821	2648	2535	3485	87	112	130	177	415	78	115	62	106	16714	16714	16714
Elémentaire	87	491	644	588	628	653	551	532	553	0	0	101	119	119	13	34	28	28	1400	1400	1400
6 ^e - Secondaire	28	110	112	105	126	134	150	124	145	2	0	41	41	32	6	6	6	5	1111	1111	1111
Total	53	231	241	234	285	279	284	251	0	0	104	165	165	165	102	102	102	102	34117	34117	34117

Année scolaire 2015-2016 (tableau 5)

REPARTITIF GENERAL PAR ARCHIPEL, PAR SECTION OU COURS DES ELEVES ET DES CLASSES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC - ANNEE SCOLAIRE 2015/2016

Niveau	Effectifs	Classes	Ecoles	Par Archipel										Total Effectifs	Total Classes	Total Ecoles					
				1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	7 ^e	8 ^e	9 ^e	10 ^e								
Maternelle	39	68	115	122	121	139	112	114	117	0	0	25	27	21	4	4	5	8	987	987	987
Primaire	555	2353	2364	2572	2900	2884	2535	2476	2540	83	231	141	177	453	78	107	114	91	16514	16514	16514
Elémentaire	70	416	535	531	602	670	535	569	535	0	0	99	150	150	25	42	32	45	1400	1400	1400
6 ^e - Secondaire	35	95	103	141	128	149	157	147	132	2	0	43	38	38	5	10	9	8	1111	1111	1111
Total	29	220	240	262	255	294	251	255	0	0	95	165	165	165	102	102	102	102	34117	34117	34117

Année scolaire 2014-2015 (tableau 6)

REPARTITIF GENERAL PAR ARCHIPEL, PAR SECTION OU COURS DES ELEVES ET DES CLASSES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC - ANNEE SCOLAIRE 2014/2015

Niveau	Effectifs	Classes	Ecoles	Par Archipel										Total Effectifs	Total Classes	Total Ecoles					
				1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	7 ^e	8 ^e	9 ^e	10 ^e								
Maternelle	53	104	123	128	121	124	112	111	133	0	0	25	27	21	4	4	5	8	987	987	987
Primaire	478	2428	2424	2612	2898	2842	2500	2559	2562	82	231	129	177	453	78	107	114	91	16514	16514	16514
Elémentaire	58	295	310	285	331	331	311	343	321	3	0	58	202	202	25	44	34	62	1400	1400	1400
6 ^e - Secondaire	57	147	141	123	149	148	150	142	151	5	0	44	41	41	10	10	10	14	1111	1111	1111
Total	43	236	273	248	231	314	251	255	222	8	0	95	165	165	102	102	102	102	34117	34117	34117

1.1-Objectifs, actions et indicateurs de performance

1.1.1- Objectif 1 - Conduire tous les élèves à la maîtrise des connaissances et compétences du socle commun.

- Action 1- Donner aux fondamentaux (parler, lire, écrire, compter) leur place de ciment dans les apprentissages.

« Il est une exigence qui est celle de garantir les connaissances et les compétences de base par l'acquisition des savoirs fondamentaux (parler, lire, écrire, compter) propres au premier degré ; savoirs dont dépend toute la réussite des divers parcours scolaires. » (*Charte de l'éducation 2017*)

• L'indicateur 1-1 cible les élèves qui ont une maîtrise insuffisante des compétences aux évaluations nationales. Pour saisir la portée de cet indicateur, il convient de présenter les résultats aux évaluations nationales en moyenne et par répartition des élèves selon leurs acquis.

Des évaluations territoriales, issues d'un protocole national, permettent d'appréhender les acquis des élèves au travers de leurs résultats à ces épreuves (les items réussis). La passation biennale des évaluations territoriales concerne les classes de CE1 et de CM2 dans les domaines de la maîtrise de la langue française et des mathématiques ; les résultats actualisés de 2016 peuvent donc être comparés avec ceux des années 2012 et 2014.

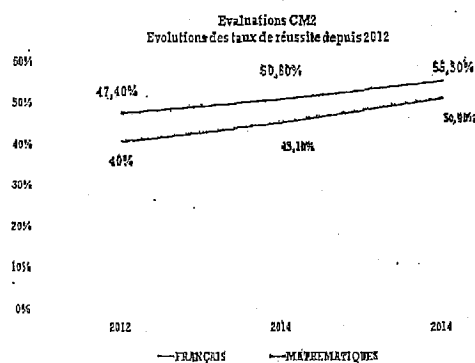
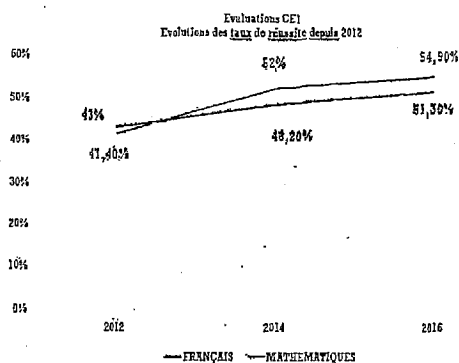
En 2014, le protocole utilisé était le protocole national de 2013 sans qu'aucun biais n'ait été observé au regard des scores constatés les années antérieures. Par conséquent, en 2016, ce même protocole a été reconduit.

Indicateurs de performance 2015-2017

		Réalisé en 2016	Objectif fixé pour 2016	Réa- lisé en 2017	Écart (2016 - 2017)
1.1.	Pourcentage d'élèves ayant une maîtrise insuffisante des compétences aux évaluations nationales en fin de CE1 et en fin de CM2				
1.1.1	Pourcentage d'élèves ayant une maîtrise insuffisante des compétences aux évaluations nationales en fin de CE1, en maîtrise de la langue française	28,00 %	Pas d'évaluation en 2017		
	REP+	40,00 %	Pas d'évaluation en 2017		
1.1.2	Pourcentage d'élèves ayant une maîtrise insuffisante des compétences aux évaluations nationales en fin de CE1, en mathématiques	25,00 %	Pas d'évaluation en 2017		
	REP+	31,00 %	Pas d'évaluation en 2017		
1.1.3	Pourcentage d'élèves ayant une maîtrise insuffisante des compétences aux évaluations nationales en fin de CM2, en maîtrise de la langue française	28,00 %	Pas d'évaluation en 2017		
	REP+	31,00 %	Pas d'évaluation en 2017		
1.1.4	Pourcentage d'élèves ayant une maîtrise insuffisante des compétences aux évaluations nationales en fin de CM2, en mathématiques	24,00 %	Pas d'évaluation en 2017		
	REP+	21,00 %	Pas d'évaluation en 2017		
Item	L'indicateur cible les élèves qui présentent les acquis les plus faibles. L'indicateur doit être subdivisé pour que la maîtrise de la langue française et les mathématiques puissent être renseignés par des taux distincts. Il différencie aussi les données des REP+ de celles de la Polynésie française.				

Évolution des taux de réussite

Résultats en moyenne



Au CE1, le taux de réussite en mathématiques continue sa progression cette année pour être porté à 54,90 %, soit +2,9 points depuis 2014 (52 %). Le taux de réussite en français passe de 48,2 % en 2014 à 51,30 % en 2016, soit une progression de 3,1 points. En outre, le seuil des 50 % est dépassé en 2016.

En CM2, le taux de réussite en mathématiques continue sa progression cette année pour être porté à 55,30 %, soit une majoration de 4,5 points depuis 2014 (50,8 %). Le taux de réussite en français passe de 45,1 % en 2014 à 50,9 % en 2016 soit une progression de près de 6 points. Le seuil des 50 % de réussite est également dépassé cette année.

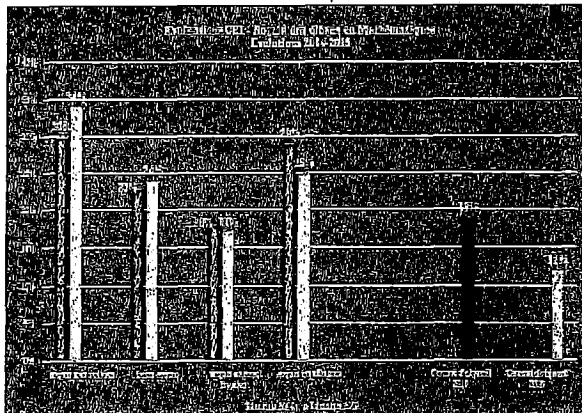
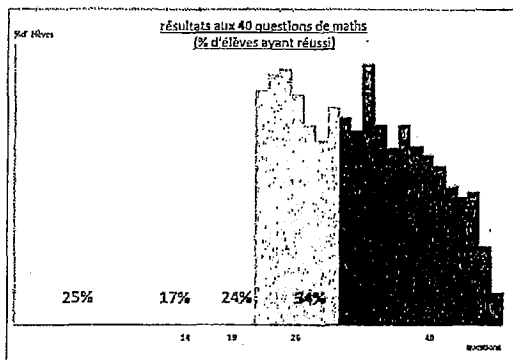
Répartition des élèves

L'analyse des résultats moyens nécessite d'être complétée par une étude qui répartit les pourcentages ou proportions d'élèves selon leurs acquis : acquis insuffisants, acquis fragiles, bons acquis, acquis solides.

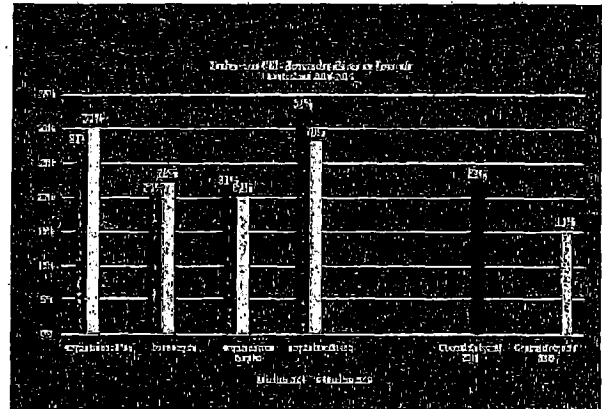
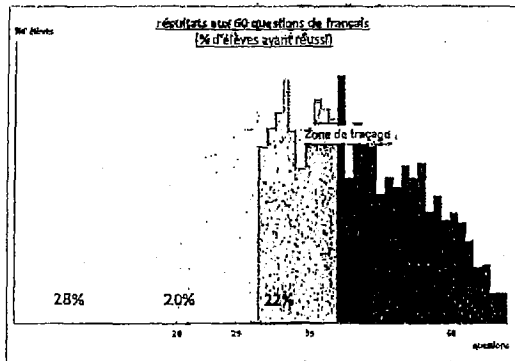
Au travers de l'indicateur 1-1, l'attention est portée sur les élèves aux acquis insuffisants. Les pourcentages d'élèves ayant une maîtrise insuffisante des compétences sont alors rapprochés des données cibles communes au contrat d'objectif 2016 du 1^{er} degré et aux prévisions PAP 2016.

Tableaux – CE1

Mathématiques



Français



En CE1, le pourcentage d'élèves ayant des acquis insuffisants en mathématiques s'abaisse de 29 à 25 %, entre 2014 et 2016. L'évolution est donc favorable puisqu'il diminue de 4 %. Cependant, l'objectif prévisionnel qui figure au contrat d'objectifs du premier degré est de 19 %. Or, le pourcentage d'élèves ayant des acquis insuffisants est de 25 % en 2016, donnée bien supérieure à l'objectif fixé (+6 points). S'agissant d'acquis insuffisants, un écart positif s'interprète défavorablement (le pourcentage d'élèves en situation de fragilité en mathématiques est supérieur à l'objectif).

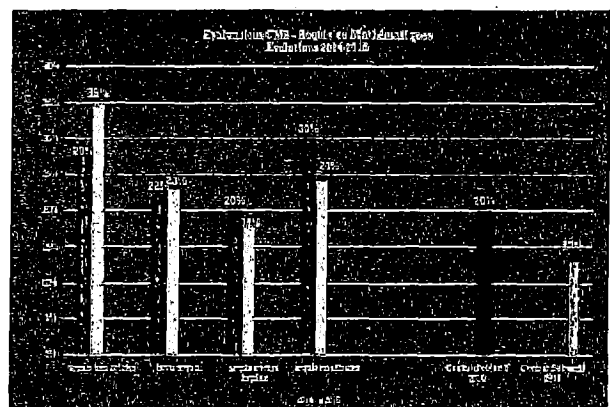
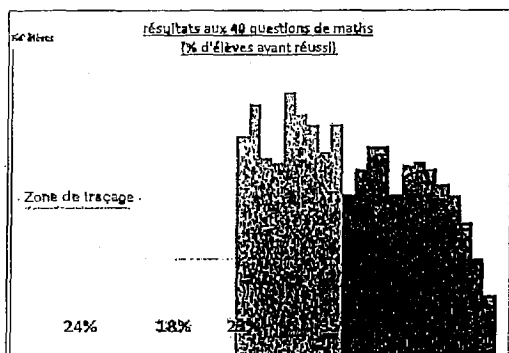
58 % des élèves ont de bons et solides acquis contre 53 % en 2014, soit une évolution favorable de +5 points.

En français, le pourcentage d'élèves ayant une maîtrise insuffisante des compétences s'abaisse de 32 à 28 %, entre 2014 et 2016. L'évolution est donc favorable puisqu'il diminue de 4 %. Cependant, l'objectif prévisionnel qui figure au contrat d'objectifs du premier degré est de 22 %. Or, le pourcentage d'élèves ayant des acquis insuffisants est de 28 % en 2016, donnée bien supérieure à l'objectif fixé (+6 points). S'agissant d'acquis insuffisants, un écart positif s'interprète défavorablement (le pourcentage d'élèves en situation de fragilité en français est supérieur à l'objectif).

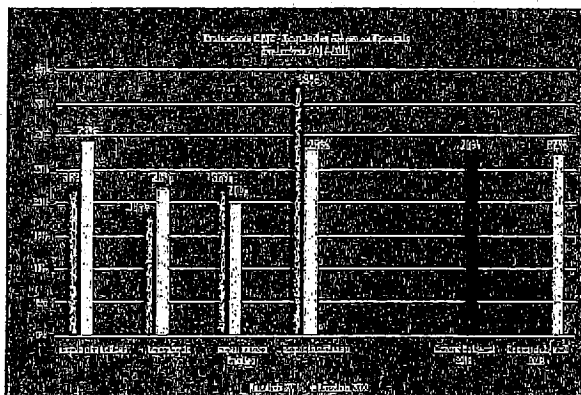
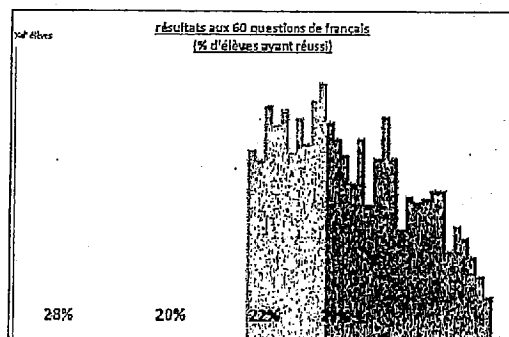
52 % des élèves ont de bons et solides acquis contre 47 % en 2014, soit une évolution favorable de +5 points.

Tableaux – CM2

Mathématiques



Français



En CM2, le pourcentage d'élèves ayant une maîtrise insuffisante des compétences en mathématiques est abaissé de 30 à 24 %, entre 2014 et 2016. L'évolution est donc favorable puisque le pourcentage diminue de 6 %. Cependant, l'objectif prévisionnel qui figure au contrat d'objectifs du premier degré est de 20 %. Or, le pourcentage d'élèves ayant des acquis insuffisants est de 24 % en 2016, donnée supérieure à l'objectif fixé (+4 points). S'agissant d'acquis insuffisants, un écart positif s'interprète défavorablement puisque le pourcentage d'élèves en situation de fragilité en mathématiques est supérieur à l'objectif.

58 % des élèves ont de bons et solides acquis contre 50 % en 2014, soit une évolution favorable de +8 points.

En français, le pourcentage d'élèves ayant une maîtrise insuffisante des compétences est abaissé de 38 à 28 %, entre 2014 et 2016, pour un objectif de 28 %. L'objectif est donc atteint.

51 % des élèves ont de bons et solides acquis contre 40 % en 2014, soit une évolution favorable de +11 points.

Ces résultats manifestent des actions engagées en faveur de la réussite scolaire des élèves à des niveaux stratégiques et opérationnels et notamment :

- la mise en œuvre des contrats d'objectifs du premier degré qui sont déclinés dans les projets de circonscription et d'école ;
- les lettres de mission des IEN, qui déclinent les objectifs à atteindre aux niveaux des circonscriptions et des missions particulières ;
- des lettres de rentrée explicites qui énoncent les actions prioritaires à engager ;
- des conseils d'IEN qui permettent la mutualisation des expertises ;
- des axes pédagogiques affirmés tels que la différenciation et la prise en charge des besoins des élèves ;
- le déploiement de formations ciblées au sein des circonscriptions.

■ Action 2- Développer des compétences multiples.

« Le développement de compétences multiples trouve une résonance au travers du socle commun ; celui-ci doit :

- permettre la poursuite d'études, la construction d'un avenir personnel et professionnel ;
- préparer à l'exercice de la citoyenneté. Le socle propose alors cinq domaines (contre les sept du socle commun de connaissances et de compétences de 2006) :
 - o les langages pour penser et communiquer ;
 - o les méthodes et outils pour apprendre ;
 - o la formation de la personne et du citoyen ;
 - o l'observation et la compréhension du monde ;
 - o les représentations du monde et l'activité humaine. » (*Charte de l'éducation 2017*)

Indicateurs de performance 2015-2017		Réalisé en 2016	Objectif fixé pour 2017	Réalisé en 2017	Écart (2016 - 2017)
1.2	Pourcentage d'élèves maîtrisant en fin de CE2 les composantes du socle commun de fin de cycle 2		75,00 %	74,29 %	
1.2.1	<i>Les langages pour penser et communiquer</i>			74,73 %	
	1.2.1.1 <i>Langue française à l'oral et à l'écrit</i>			75,63 %	
	REP+			nr ⁸	
	1.2.1.2 <i>Langues étrangères et régionales</i>			66,67 %	
	REP+			nr	
	1.2.1.3 <i>Langues mathématiques, scientifiques et informatiques</i>			73,48 %	
	REP+			nr	
	1.2.1.4 <i>Langages des arts et du corps</i>			83,15 %	
	REP+			nr	
1.2.2	<i>Les méthodes et outils pour apprendre</i>			65,95 %	
	REP+			nr	
1.2.3	<i>La formation de la personne et du citoyen</i>			87,46 %	
	REP+			nr	
1.2.4	<i>Les systèmes naturels et techniques</i>			73,48 %	
	REP+			nr	
1.2.5	<i>Les représentations du monde et l'activité humaine</i>			66,67 %	
	REP+			nr	
Item	L'indicateur cible les élèves scolarisés en classe de CE2, quelle que soit leur classe d'âge, qu'ils soient redoublants ou non, qui maîtrisent les composantes du socle commun de connaissances, de compétences et de culture en fin de cycle 2 (CP, CE1, CE2). Il différencie les données des REP+ de celles de la Polynésie française.				

- Validation des compétences

Toutefois, à titre indicatif, les éléments que nous avons pu retenir concernant l'ancien socle, pour l'année 2016, sont les suivants :

- 71 % des élèves maîtrisent en fin de CE1 les composantes du socle commun de fin de cycle 2 (rappelant que ce cycle regroupe (la SG, le CP et le CE1), soit un résultat inférieur de 4 points par rapport à la cible inscrit sur le contrat d'objectifs du 1^{er} degré (75 %).
- 73 % des élèves maîtrisent en fin de CM2 les composantes du socle commun de fin de cycle 3, pour une cible de 70 % (+3 points). L'objectif est dépassé.

Par ailleurs, il faut souligner que les résultats des évaluations nationales correspondent à une évaluation sommative, à un instant « t », selon un protocole défini. Et, la validation des compétences du socle commun est réalisée tout au long du cycle d'apprentissage, par les maîtres, à partir d'évaluations non standardisées.

Relevons que la mesure des acquisitions des élèves par ces deux approches différentes donne des résultats en cohérence, proportionnels : moins de 30 % des élèves ont des acquis insuffisants (évaluations nationales, indicateur 1-1) et 30 % des élèves n'ont pas, globalement, les compétences de cycle validées.

⁸ Non renseigné

Le nouveau socle commun dit « socle commun de connaissances, de compétences et de culture » a été mis en œuvre dès la rentrée 2016. Il se place en amont des programmes et complète ceux-ci. Ils viennent expliciter les attentes du socle et l'enrichir. Dans ce prolongement, un livret scolaire numérique adapté à la Polynésie française recense les compétences du CP à la fin de troisième. Individualisé, ce document permet de suivre les acquisitions des élèves tout au long de leur parcours scolaire. Il est mis en œuvre à la rentrée 2016.

Au cours de l'année scolaire 2015-2016, des programmes adossés au nouveau socle commun de connaissances, de compétences et de culture ont été travaillés, au sein de groupes experts, pour qu'ils soient adaptés à la Polynésie française. À ce titre, pour les programmes relatifs à la maternelle (cycle 1) par exemple, un groupe de travail universitaire, IEN, CPAIEN et ESPé-Pf a été constitué. Des éléments d'appréciation ont été soumis à des universitaires de métropole impliqués dans le bilinguisme : Agnès Florin et les IGEN Viviane Bouysse et Gilles Pétreault.

Ces nouveaux programmes ont fait l'objet de l'arrêté n°1026/CM du 27/07/2016 fixant « les programmes des cycles 1, 2 et 3 de l'école primaire et du collège de Polynésie française » à compter de la rentrée scolaire 2016.

Concernant le cycle 3, des journées dédiées ont permis aux équipes des premier et second degrés de se rencontrer et d'établir ensemble des repères de progressivité, dans les disciplines⁹.

En outre, le socle commun et son approche par cycles d'enseignements prend en compte la progressivité des apprentissages et le fait que tous les élèves ne peuvent développer les compétences attendues au même rythme ; la fluidité des parcours scolaires des élèves dans leur cursus est recherchée.

En effet, le caractère inefficace du redoublement est largement souligné dans de nombreuses études nationales et internationales. Il entraîne de moindres progrès et une perte de motivation des élèves. L'indicateur relatif au taux de maintien des élèves met en exergue le pourcentage d'élèves maintenus à chaque palier. Toutefois, le caractère exceptionnel du redoublement qui figurait dans la précédente Charte de l'éducation disparaît dans la Charte de l'éducation 2017¹⁰.

Indicateurs de performance 2015-2017

		Réalisé en 2016	Objectif fixé pour 2017	Réalisé en 2017	Écart (2016 - 2017)
1.3	Taux de maintien (redoublement) du cycle 2 et du cycle 3 partiel (CM1, CM2)				
1.3.1	Taux de maintien (redoublement) en CP	1,50 %	1,25 %	1,48 %	-0,02 %
1.3.2	Taux de maintien (redoublement) en CE1	3,90 %	2,50 %	0,81 %	-3,09 %
1.3.3	Taux de maintien (redoublement) en CE2	1,60 %	1,30 %	1,12 %	-0,48 %
1.3.4	Taux de maintien (redoublement) en CM1	0,70%	0,60 %	0,44 %	-0,26 %
1.3.5	Taux de maintien (redoublement) en CM2	1,20 %	1,00 %	0,96 %	-0,24 %
Item	L'indicateur cible les élèves maintenus dits « redoublants », du cycle 2 et du cycle 3 partiel (CM1 et CM2). Cet indicateur, qui mesure les taux de maintien du CP à la classe de CM2, est corrélé à l'indicateur 1.4 ci-dessous. Ils permettent de déterminer la fluidité des parcours scolaires des élèves dans leur cursus.				
1.4	Pourcentage d'élèves entrant en 6 ^e avec au moins un an de retard	15,90 %	13,00 %	12,60 %	-3,30 %
Item	L'indicateur cible les élèves venant d'une école publique ou privée, entrant en 6 ^e hors Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA), dans un établissement scolaire public, dont l'âge est supérieur à l'âge « normal ».				

⁹ Dialogue de gestion 2017-2018, p. 160

¹⁰ Plus précisément, ce sont les deux premiers paragraphes du programme 141, objectif 1, action 3 de la Charte de l'éducation actualisée qui ont été supprimés. Lors des différentes rencontres préparatoires de la Charte de l'éducation 2017, le CESC a approuvé le fait que le redoublement reste possible lorsqu'il est nécessaire et bénéfique pour certains élèves en difficultés.

Les taux de maintien affichent des résultats positifs, des chiffres légèrement en baisse par rapport au réalisé 2016, hormis celui de CE1 qui diminue de plus de la moitié.

Le pourcentage d'élèves entrant en 6^e avec au moins un an de retard affiche une baisse de 3,30 % sur les deux années 12,60 % en 2017 contre 15,9 % en 2016. Cette baisse est d'autant plus significative lorsqu'on la compare avec 2011 (25,4 %). Le réalisé est donc largement favorable et résulte à la fois de l'effet cumulé de la baisse des taux de retard des années antérieures et de la politique engagée en faveur de la fluidité des parcours scolaires.

▪ *Action 3- Préparer l'enfant à devenir élève.*

« La scolarité de l'élève débute à l'école maternelle et non pas à l'école élémentaire, à l'entrée en CP.

Et, l'école maternelle, école première, joue un rôle fondamental dans la construction de l'enfant et de son avenir d'élève. L'école maternelle est le lieu par excellence de l'appropriation du langage et de la langue d'enseignement. Tout en verbalisant, les enfants apprennent en jouant, en réfléchissant, en résolvant des problèmes, en s'exerçant, en se remémorant et en mémorisant.

L'objectif majeur de l'école maternelle est d'offrir à chaque enfant une première expérience scolaire réussie à travers une pédagogie spécifique prenant en compte les réalités sociale, culturelle, linguistique, psychologique et psychomotrice de l'élève en devenir. Elle le prépare à ce titre, à l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture qui s'étend du CP à la classe de 3^e. » (*Charte de l'éducation 2017*)

La scolarisation dès la petite enfance est particulièrement bénéfique puisque selon l'OCDE « Les élèves âgés de 15 ans qui ont été scolarisés pendant un an au moins dans l'enseignement pré-primaire ont obtenu de meilleurs scores aux épreuves du Programme international de l'OCDE pour le suivi des acquis des élèves (PISA) que ceux qui ne l'ont pas été, même après contrôle de leur milieu socio-économique. » (*Regards sur l'éducation 2016 : Les Indicateurs de l'OCDE, 2016, p. 322*). D'ailleurs, en Polynésie française, l'âge de la scolarité obligatoire est fixé à 5 ans de sorte que les élèves bénéficient à minima d'une année de scolarité pré-primaire.

La mission principale de l'école maternelle est de **donner envie aux enfants d'aller à l'école** pour apprendre, affirmer et épanouir leur personnalité.

Au cours de l'année scolaire 2015-2016, le travail relatif à l'action « Préparer l'enfant à devenir élève », déjà amplement engagé, a été développé avec plus de finesse afin d'en améliorer l'efficacité. Les réalisations se structurent selon les quatre axes qui suivent.

- **La prise en compte des besoins particuliers et individuels des jeunes enfants.**
- **L'organisation pédagogique adaptée (espace et temps) :**
 - élaboration d'une circulaire spécifique - (N° 1671/MEE du 16 avril 2015) ;
 - élaboration d'un guide de scolarisation et de nombreuses annexes ;
 - élaboration d'un guide d'aide à l'écriture du projet pédagogique de scolarisation des STP et de l'avenant au projet d'école rendu obligatoire ;
 - élaboration d'outils de formation poursuivie ;
 - élaboration de plusieurs vidéos offrant la vision de progressivité sur une année scolaire ;
 - la formation de tous les enseignants de STP sur Tahiti (40 enseignants et des directeurs) ; des formations courtes ont été réalisées pour les enseignants des archipels.
 - visite, par l'Inspectrice en charge de la mission maternelle, d'un grand nombre de classes de STP et formation active et immédiate sur l'ensemble des lieux visités.
- **L'accueil et collaboration avec les familles**
Voir Objectif 3-Action 3

- **La collaboration avec les partenaires de la petite enfance et les collectivités territoriales**
Voir Objectif 3-Action 2

Quant au nouveau programme, il est entré en vigueur à la rentrée 2016. Il est adossé au nouveau socle commun de connaissance de compétences et de culture, et prend en compte les spécificités de la Polynésie française dont les langues et culture polynésiennes. Des outils spécifiques en lien avec Canopé (Réseau de création et d'accompagnement pédagogique) ont été produits par la mission maternelle sur l'approche du principe alphabétique en situation de bilinguisme¹¹.

- *Action 4- Évaluer en termes d'appréciation et de progrès.*

En maternelle, les évaluations sont parfois mal interprétées, le modèle de l'élémentaire a envahi le paysage de l'école maternelle et ce, dès la petite section.

L'évaluation doit rendre compte, à l'Institution et aux parents, des acquis des élèves. Elle doit aussi mettre en valeur l'enfant qui a besoin d'un adulte témoin qui reconnaisse ses réussites. L'accent est désormais placé sur la mise en œuvre de l'évaluation positive. La circulaire de rentrée n° 41994 du 16-08-16 présente les contenus et la démarche. Il s'agit alors de s'éloigner des protocoles normatifs au profit d'observations exigeantes permettant de connaître les compétences de chaque élève, dans le seul souci de les faire progresser, tout en se rapprochant au maximum de la norme attendue.

À l'école élémentaire aussi, la question des évaluations positives, toujours formatives et valorisantes, ont été engagée au cours de l'année 2016-2017.

Les programmes 2016 engagent désormais cette pratique. En effet, l'évaluation par compétences permet de mettre en place des apprentissages bienveillants et coopératifs, dans des situations diversifiées, différenciées et adaptées.

Ces évaluations positives manifestent d'une école engagée en faveur de la motivation de tous les élèves qui ne s'oppose ni à l'autorité, ni à la nécessaire exigence attendue.

- *Action 5- Prendre en compte la diversité des élèves par la différenciation.*

Les différences individuelles doivent être considérées non plus comme des difficultés mais comme des besoins. La différenciation pédagogique est une réponse à la prise en charge de l'hétérogénéité du niveau des élèves. Dans le cadre des animations pédagogiques, les enseignants sont impliqués dans la démarche tout au long de l'année.

- *Action 6- Renforcer le travail en équipe et la continuité entre les premier et second degrés.*

« Le renforcement du travail en équipe et la continuité entre les premier et second degrés visent un meilleur suivi des apprentissages et des acquis des élèves. » (*Charte de l'éducation 2017*)

L'action a été engagée au niveau de travaux conceptuels avec la mise en place de groupes de travail constitués aux fins de rédiger les programmes du cycle 3 (CM1, CM2, 6^e).

Plus largement, la mise en place du cycle 3 doit être considérée comme un atout pour permettre aux élèves d'atteindre le niveau d'acquisition attendu du socle commun.

Cette évolution concerne aussi les enseignements de l'école maternelle qui sont, désormais, constitués d'un cycle unique. Les programmes travaillés au cours de l'année 2015-2016 ont été mis en place, à la rentrée 2016, concomitamment pour les **trois niveaux du cycle**.

¹¹ *Dialogue de gestion 2017-2018*, p. 98

▪ *Action 7- Utiliser les outils numériques.*

« L'École doit former les élèves à maîtriser les outils numériques, et préparer le futur citoyen à vivre dans une société dont l'environnement technologique évolue constamment. » (*Charte de l'éducation 2017*)

Le pôle TICE a pu mener à terme plusieurs actions de formation territoriale et de proximité, de suivi de la validation des compétences numériques des élèves avec la plateforme GIBII, de formation des EA-TICE et de contribution aux sollicitations des groupes de réflexion et de production de la DGEE. Elles ont été coordonnées par PIEN-TUIC.

L'usage des TICE

Les écoles peuvent disposer d'un EA-TICE de circonscription qui sert de relais auprès des enseignants, en plus du directeur d'école. La dotation par la DGEE de tablettes et l'accompagnement aux usages numériques réalisé par l'EA-TICE mobilisent les équipes. Ces dernières utilisent désormais le numérique au service des apprentissages pour les entraînements, l'auto évaluation, les recherches sur internet. Cependant, l'utilisation du numérique n'est pas systématique dans toutes les classes, elle est conditionnée par le niveau d'équipement en matériel et à la formation des maîtres.

La connaissance des applications et leur exploitation au service des apprentissages restent encore à renforcer. Dans les îles périphériques, l'usage du numérique est variable d'une île à l'autre, d'une école à l'autre, d'une classe à l'autre, il est rendu plus difficile du fait de débit très bas, voire inexistant (de nombreuses écoles sont dépourvues de réseau internet)¹².

Actions de formations réalisées (en 2016-2017), coordonnées par PIEN-TUIC

Nature de l'action	Personnel visé	Nb d'actions	Contenus	Nb stagiaires	Durée heures
C2i2E : formation des formateurs	Formateurs Evalueurs	1	Présentation du plan de certification et modalités 2016-2017	21	4h00
Regroupements des EA-TICE	EATICE CP Marquises	3	R1 : M@gistère + Projets R2 : Projets R3 : Initiation à la programmation + Projets	11	75h00
Regroupements EA plurilingues	EA LVR – VE CP	1	Numérique et oral (langues vivantes régionales – étrangère)	20	2h00
Formation hybride	CP EALVE -LVR	2	Présentation du principe de formation hybride Modification de parcours M@gistère	60	54h00
Stage C2 territorial	Enseignants C2	10	Le numérique au service de l'initiation à la programmation	24	60h00
Stage C3 territorial	Enseignants C3	6	Culture humaniste Education morale et civique Numérique	34	15h00
Stage statutaire	Directeur	1	Numérique à l'école Rôle du directeur	8	4h00
Stage plurilingue	Enseignants – référents site 5 heures	2	Numérique et langues vivantes (Les activités de l'oral dans les programmes)	14	6h00

¹² *Ibid.*, p. 161

Formation des directeurs	Directeurs C3-4-9-11	3	Le numérique à l'école Rôle du directeur Présentation des nouveaux outils (Robotiques)	57	7h30
Séminaire du numérique	Référents numériques 1 ^{er} - 2 nd degré	1	Présentation d'un projet		30 min
TOTAL (2017)		30		249	228
TOTAL (2016)		11		177	208

Accompagnement sur le terrain

Nature de l'action	Personnel visé	Nb d'actions	Contenus	Nb stagiaires	Durée heures
Mission ISLV Raiatea	Enseignants (C1-C2-C3) CP - EA	14	Initiation à la programmation (13 enseignants + équipe de circo) Langage en maternelle (37 enseignants) Séances en classe (12 enseignants)	62	30h00
Mission Marquises Nuku-Hiva	Enseignants (C1-C2-C3)	15	Cahier de parcours culturel (PEAC) (19) Numérique et langage oral (19) Initiation à la programmation (13) Séances en classe (12)	19	30h00
Mission Marquises Hiva Oa	Enseignants (C1-C2-C3) + Maître spécialisé	9	Numérique et langage oral Initiation à la programmation Séances en classe (7)	10	30h00
Mission TG Takarua	Enseignants (C1-C2-C3) + Maître spécialisé	8	Usages du numérique à l'école Séances en classe (7)	8	27h00
Mission TG Fakarava	Enseignants (C1-C2-C3) + Maître spécialisé	9	Usages du numérique à l'école Séances en classe (8)	9	27h00
Semaine du numérique DGEE	Enseignants	10	Tablette numérique : multifonctionnalité – Jeu de l'oie numérique	15	27h00
Semaine du numérique	Enseignants C3-C4-C9	1	Initiation à la programmation	35	2h30
Séminaire du numérique	Enseignante « projet numérique géographie »	5	Mise en place du projet « géographie »	1	10h00

Stage école LCP Tamahana	Enseignants C2-C3	2	E-twinning	6	4h00
Concertation pédagogique Circo 3 – C3	Enseignants Circo 3 - C3	6	Compréhension de l'oral et numérique	24	8h00
Concertation pédagogique Circo 3 – C2	Enseignants Circo 3 – C2	3	Application pour DRAS Apps leaning	38	4h00
Concertation pédagogique Circo 4 – Ecole Hiti-vai nui	Enseignants De l'école	1	Initiation à la programmation	10	2h30
Réunion des directeurs C4	Directeurs	1	Initiation à la programmation – robotique	9	2h30
Accompagnement C1	Enseignants	3	Projet garage Band	1	6h00
Accompagnement C1 Ohï tei tei Ecole	Enseignants	2	Scratch junior	24	4h00
Ateliers Hors-temps scolaire	Enseignants	1	Scratch junior et robotique	3	2h00
Groupe territorial « culture humaniste »	CP – directeurs	3	PEAC Réalisation d'une capsule	13	12h00
Groupe territorial « MDL »	CP – directeurs	1	DRAS	13	2h30
Groupe territorial « Maternelle »	CP – directeurs	2	Participation Ve'a TAMA Google MAP – Semaine Maternelle	13	8h00
TOTAL (2017)		96		313	239,5
TOTAL (2016)		51		183	385

Ces actions sont conséquentes et ont permis de couvrir tous les cycles, les circonscriptions et des personnels divers. L'accent a surtout été mis sur la mise en œuvre des nouveaux programmes "soclés", la formation des formateurs (EA-TICE, CPAIEN, directeurs), les plus-values didactiques et pédagogiques apportées par le numérique en situation d'apprentissage, la prise en charge de la difficulté scolaire et des élèves à besoins particuliers.

Résultats des élèves : la délivrance des attestations B2i

Les compétences numériques sont valorisées par la délivrance d'une attestation : le brevet informatique et internet (B2i).

Les B2i école, collège et lycée permettent d'attester du niveau acquis par les élèves dans la maîtrise des outils multimédia et de l'internet. Ils permettent aussi de mieux préparer les élèves à un usage responsable des technologies de l'information et de la communication. Le B2i n'est pas un examen mais une "attestation de compétences".

Le pourcentage de délivrance d'attestations obtenu au CM2 demeure élevé, à hauteur de 80 %, avec une augmentation constatée du taux de validation au CM1, afin de limiter la surcharge évaluative au CM2 : 333 attestations éditées en plus pour l'année 2016.

	2014-2015		2015-2016	
Elèves inscrits (SG à la CM2)	22093		22178	
Nbre attestations délivrées CM1	1670	46% Score réussite	2003	56% Score réussite
Nbre attestations délivrées CM2	2962	82% Score réussite	2876	80% Score réussite
TOTAUX	4632	64% Score réussite	4879	68% Score réussite

Le B2i a été arrêté officiellement en juin 2016, pour être remplacé par PIX¹³ (qui n'est pas encore officialisé). Compte tenu de cet arrêt, le travail sur GIBII n'a pas pu se poursuivre, en accord avec la DANE du vice-rectorat. Il en va de même pour le B2i collège.

En matière de formation des personnels dans les usages pédagogiques du numérique éducatif, le ministère de l'éducation de Polynésie française, en liaison avec les responsables de la formation continue à l'ESPé-Pf et en partenariat avec l'UPF, a relancé pour 2016 de façon effective, trois sessions du C2i-2e. Malheureusement, elle n'a pas pu avoir lieu en 2017, car la formation a été actée tardivement.

En outre, des stages de formation au niveau territorial ont été réalisés en 2016 et sont aussi programmés pour l'année suivante : formation des formateurs (trois sessions d'EA-TICE, formateurs et validateurs du C2i-2e, accompagnement du collège numérique de Huahine, stage massé cycle 2 sur le thème « numérique, EPS et géométrie », stages massés 1 et 3 avec un volet numérique consécutif.

Contrairement à l'année précédente, l'IEN-TUIC a participé, en 2017, au comité stratégique du numérique de l'ESPé-Pf, où les actions de formation envisagées ont été proposées et débattues. Celles spécifiques au premier degré ont été programmées au PAF.

Par ailleurs, le numérique éducatif est un domaine dans lequel la collaboration entre la Polynésie française et l'État s'est significativement accrue depuis 2014.

En effet, le rapport de performance 2011-2015 fait état de la création d'un service mixte numérique, projet élaboré en 2014 qui a fait l'objet d'une convention entre le Président de la Polynésie française et le Haut-commissaire de la République le 4 septembre 2015, en ces termes : « Le système éducatif de la Polynésie française, soutenu par son gouvernement et l'État, s'attache à mettre en œuvre dans les écoles, les collèges, les lycées et l'École supérieure du professorat et de l'éducation de Polynésie française, les moyens d'une insertion de tous, dans la société du numérique. [...] L'école engage des actions pour former les élèves à maîtriser ces outils numériques et préparer le futur citoyen à vivre dans une société dont l'environnement technologique évolue constamment.

Outre l'argument sociétal, cet engagement vers le numérique est motivé par l'ouverture au champ des possibles pédagogiques, au profit des élèves et de leurs besoins particuliers ; il se matérialise avec l'apparition des accès à Internet, aux manuels et tablettes numériques, etc. Malgré la situation géographique de la Polynésie française, le numérique offre la possibilité d'explorer les bibliothèques du monde, de s'ouvrir aux cultures et à la connaissance. »

Forts de cette collaboration constructive, la Polynésie française et l'État ont convenu d'annexer un protocole relatif au développement du numérique éducatif à la convention décennale Polynésie française-État relative à l'éducation n° 99-16 du 22 octobre 2016. Ce protocole détermine les objectifs communs au bénéfice du système éducatif polynésien et la coordination Polynésie française - État sur le sujet du numérique éducatif.

¹³ PIX est un projet public de plateforme en ligne d'évaluation et de certification des compétences numériques en cours de développement. [...] Son objectif est d'accompagner l'élévation du niveau général de connaissances et de compétences numériques et ainsi de préparer la transformation digitale de l'ensemble de notre société et de notre économie.
<http://ecolenumerique.education.gouv.fr/2016/11/17/pix-un-service-public-pour-evaluer-et-certifier-les-competenances-numeriques-bientot-ouvert/>

1.1.2- Objectif 2 - Conduire tous les élèves à la maîtrise des compétences du niveau A1 du CECRL en LCP et en anglais au terme du CM2.

- *Action 1 - Intensifier l'exposition aux langues polynésiennes de la maternelle au CM2.*

Indicateurs de performance 2015-2017		Réalisé en 2016	Objectif fixé pour 2017	Réalisé en 2017	Écart (2016 - 2017)
2.1	Pourcentage d'élèves de CM2 ayant atteint le niveau A1 de maîtrise d'une langue polynésienne	71,00 %	71,00 %	74,92 %	+3,92 %
Item	L'indicateur mesure la part d'élèves de CM2, scolarisés dans les écoles publiques, ayant atteint le niveau A1 de maîtrise d'une langue polynésienne parmi ceux qui bénéficient de cet enseignement. Ce niveau est attendu au terme du cycle 3 mais il peut être attesté dès la fin de l'école primaire, en CM2. Cet indicateur est à corrélérer avec l'indicateur 1.8.1 de l'enseignement scolaire public du second degré. Il permet de mesurer, entre le CM2 et la classe de 6 ^e , l'évolution du pourcentage d'élèves qui ont atteint le niveau A1 de maîtrise d'une langue polynésienne, dans un contexte de généralisation de l'enseignement des langues polynésiennes aux classes de 6 ^e .				

Conformément à la politique éducative déclinée dans la charte de l'éducation 2017, « il s'agit désormais d'intensifier l'exposition aux langues polynésiennes qui sont des facteurs de réussite dans les apprentissages. Il s'agit de poursuivre les efforts engagés en privilégiant la fonction communicative pour accomplir des actes de langage quotidiens tout au long du parcours scolaire tout en assurant la continuité de cet enseignement entre les premier et second degrés. » (*Charte de l'éducation 2017*)

Le protocole d'évaluation des acquis des élèves de CM2 en langues polynésiennes n'a pas été déployé en 2016. Toutefois, la validation du niveau A1 au profit des élèves a été réalisée par les maîtres, dans le cadre de leurs prérogatives, à partir des évaluations sommatives effectuées tout au long de l'année. 71 % des élèves de CM2 ont atteint, en 2016, le niveau A1 de maîtrise d'une langue polynésienne ; soit + 1 % par rapport à l'objectif 2016 (71 %). En 2017, les résultats affichent un pourcentage de 74,92 %, soit +3,92 % par rapport à 2016.

En 2013, le taux de réussite est de 59,78 %, ce qui donne un résultat positif, entre 2013 et 2017, de 15,14 points, soit une progression moyenne annuelle de 3,78 points.

Notons que les programmes scolaires des premier et second degrés sont actualisés pour définir les contenus adaptés d'enseignement des/en langues et culture polynésiennes, en particulier en classe de 6^e. Celle-ci bénéficie d'un enseignement d'une heure hebdomadaire depuis la rentrée scolaire 2016 pour éviter la rupture qui existe aujourd'hui entre la fin de l'école primaire et la possibilité de choisir une langue polynésienne en option à partir de la 5^e.

Toutefois, depuis la rentrée 2017, une mise en œuvre progressive d'un enseignement de 5h00 a été menée dans 13 écoles. Cette mise en œuvre s'est accompagnée d'interventions ponctuelles des formatrices LCP du pôle plurilingue.

Retenons aussi qu'un projet de recherche dit « une école plurilingue » est mis en place à l'école Maeha'anui mené en partenariat avec l'ESPé-Pf ; il vise à :

- inciter les enseignants à entrer dans une « dynamique plurilingue », en termes :
 - o d'enseignement des langues (française, anglaise et tahitienne) et d'approche comparative de ces langues pouvant entraîner une plus-value chez les élèves ;
 - o de développement d'un environnement plurilingue (au sein de la classe, dans et hors école en lien avec les différents partenaires – parents, commune, maison de l'enfance...) ;

- former et outiller les enseignants volontaires et accompagner les partenaires ;
- impulser cette dynamique plurilingue au niveau de la circonscription de Punaauia qui pourrait être exportée ensuite ;
- associer les formateurs de l'ESPé-Pf et former les professeurs des écoles stagiaires en formation initiale à ce type de démarche.

- *Action 2- Promouvoir l'usage de la langue en sollicitant les parents et les autres locuteurs adultes pour encourager des échanges en langues polynésiennes dans les situations du quotidien.*

« La transmission des langues et de la culture polynésienne ne relève pas de la seule responsabilité des enseignants mais aussi de celle des familles et de la société dans son ensemble. » (Charte de l'éducation 2017)

Pour ce faire, il est nécessaire que l'École les informe sur le plurilinguisme et sollicite leur engagement en encourageant tous les locuteurs adultes à parler quotidiennement en langues polynésiennes avec les enfants. « *Huro i to reo* » s'ancre dans cette perspective : sur l'année 2015-2016, à chaque fin de période, il est organisé dans les écoles ou les établissements scolaires, une journée dédiée à la valorisation et à la consolidation des compétences langagières en langues polynésiennes. Les parents sont invités à y participer.

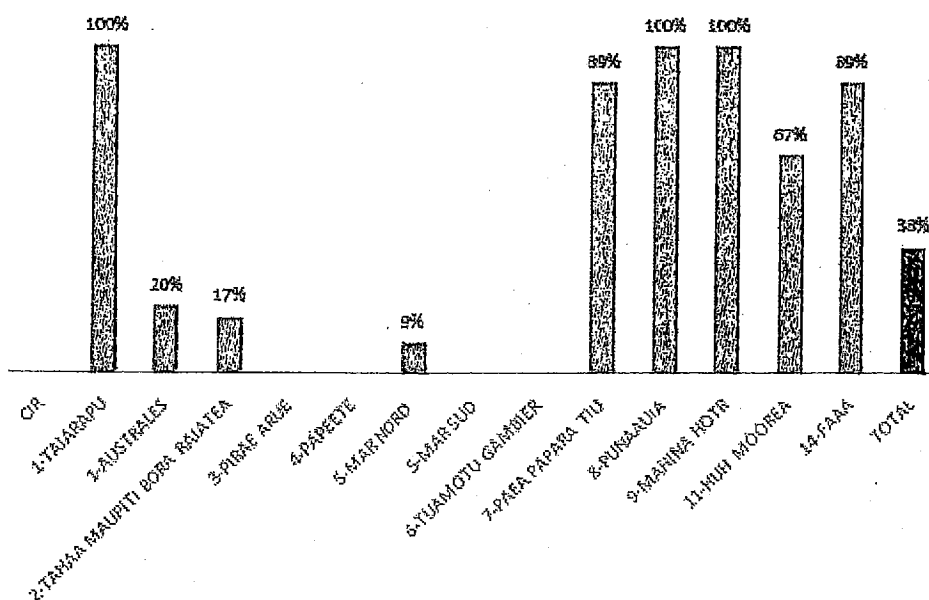
Cette activité a été reconduite en 2016-2017. Ci-dessous les chiffres du premier degré.

TOTAL POLYNESIE

235 écoles

HURO I TO REO

Ecoles renseignées



- *Action 3 - Étendre la généralisation de l'enseignement de l'anglais aux cycles 1 (SG) et 2.*

Indicateurs de performance 2015-2017		Réalisé en 2016	Objectif fixé pour 2017	Réalisé en 2017	Écart (2016 - 2017f)
2.2	Pourcentage d'élèves de CM2 ayant atteint le niveau A1 de maîtrise de l'anglais	75,00 %	75,00 %	75,17 %	+0,17 %
Item	L'indicateur cible les élèves de CM2, scolarisés dans les écoles publiques, ayant atteint le niveau A1 de maîtrise de l'anglais. Ce niveau est attendu au terme du cycle 3 mais il peut être attesté dès la fin de l'école primaire, en CM2.				

Durant l'année scolaire 2015-2016, les évaluations du niveau A1 de maîtrise de l'anglais n'ont pas été inscrites dans un cadre protocolaire, celui-ci ayant une périodicité biennale. Cependant, la validation du niveau A1 au profit des élèves a été réalisée par les maîtres, dans le cadre de leurs prérogatives, à partir des évaluations sommatives effectuées tout au long de l'année. 75 % des élèves de CM2 ont atteint le niveau A1 de maîtrise de l'anglais (indicateur 2.2). Pour celle 2016-2017 (2017), le réalisé affiche un résultat de 75,17 %, soit + 0,17 %.

La disparition à compter de la rentrée 2015 du Pôle de la DGEE « Enseignement de l'anglais » composé de trois CPAIEN et d'une PE, option anglais, a modifié structurellement les conditions de suivi de l'enseignement de l'anglais dans les circonscriptions et dans les écoles. Une part importante de l'ingénierie de formation des enseignants (élaboration d'outils, gestion du site DGEE anglais, intervention dans les CJA) repose désormais sur les EALVE des circonscriptions, dont la majorité intervient dans les écoles pour un service à 50 %. Cela a eu pour conséquence, en termes de pilotage, de privilégier, cette année, un recentrage des actions du groupe territorial en fonction d'axes de travail annuels hiérarchisées selon trois priorités principales :

- ✓ priorité des interventions des EALVE au suivi et l'accompagnement des pratiques des enseignants dans les classes ;
- ✓ priorité à la généralisation de l'enseignement de la LVE anglais à tous les niveaux de l'école élémentaire pour la rentrée scolaire d'août 2016-2017 avec la formation de tous les enseignants de CP ;
- ✓ priorité à la formation des enseignants pour la mise en œuvre des nouveaux programmes polynésiens pour les LVE/LVR à la rentrée scolaire d'août 2016.

Pour l'année 2015-2016, des actions prioritaires ont été mises en œuvre de la façon suivante :

- le suivi et l'accompagnement des enseignants dans les classes ;

La formation des enseignants de type IN SITU s'est traduite d'une part, par la mise en œuvre adaptée de l'enseignement de l'anglais à partir de la démarche actionnelle préconisée par les orientations ministérielles et d'autre part, par la formation et l'accompagnement des pratiques pédagogiques des enseignants via des séances témoins ou de co-interventions dans les classes, et la mise à disposition des ressources (manuels, vidéos, TUIC, élaborées par le Pôle LVE) via des animations pédagogiques menées par le Pôle plurilingue, en collaboration avec les EA-LVE des circonscriptions.

- la généralisation de l'enseignement de l'anglais à toutes les classes à partir du cours préparatoire (CP) à compter de la rentrée 2016-2017 ;

Cet objectif a nécessité la formation des enseignants référents en anglais avec une formation de proximité et une animation pédagogique (3 heures minimum) par circonscription. Le suivi et l'accompagnement des

enseignants référents ont été effectués dans le cadre de la mise en œuvre de l'enseignement plurilingue, conformément à la didactique des langues-cultures et des approches plurielles.

Ainsi, l'objectif de la politique éducative visant à généraliser progressivement cet apprentissage en classe primaire (CP) est engagé. En ce qui concerne la généralisation de l'anglais en section des grands (SG) de la maternelle, la formation des enseignants a porté sur l'éveil aux langues conformément aux programmes du cycle 1 adaptés à la Polynésie française. Il convient de noter que l'éveil aux langues est une démarche nouvelle et que les actions entamées dans cette perspectives sont à poursuivre dans le cadre de la formation continue.

- la liaison école-collège ;

La continuité des apprentissages de la LVE anglais entre le premier et le second degré a été mise en exergue dans le cadre de la liaison CM2/6^e. Durant l'année scolaire 2016-2017, des échanges pratiques de classe entre enseignants de CM2 et 6^{ème} ont été mise en œuvre dans certaines circonscriptions : les professeurs d'anglais en classe de 6^{ème} ont proposé des séances en CM2 et ceux de CM2 ont tenu des séances en classe de 6^{ème}. En fin d'année scolaire, les résultats des évaluations territoriales menées en mai 2017 en anglais ont été transmis par les circonscriptions aux collèges de leur secteur. En effet, la mise en œuvre du nouveau cycle 3 (CM1, CM2 et 6^e) a engagé la rédaction de nouveaux programmes adaptés à la Polynésie française. Le cycle 3, effectif à la rentrée 2016, entraîne une continuité de fait entre les premier et second degrés.

Indicateurs complémentaires

Indicateurs de performance 2015-2017		Réalisé en 2016	Objectif fixé pour 2017	Réalisé en 2017	Écart (2016 - 2017f)
2.3C	Pourcentage d'enseignant du premier degré ayant une habilitation pour l'enseignement de l'anglais		40,00 %	Habilitation en cours	
Item	L'indicateur cible les enseignants du 1 ^{er} degré ayant une habilitation pour l'enseignement de l'anglais				

Indicateurs de performance 2015-2017		Réalisé en 2016	Objectif fixé pour 2017	Réalisé en 2017	Écart (2016 - 2017f)
2.4C	Pourcentage d'enseignants du premier degré ayant une habilitation pour l'enseignement des langues et de la culture polynésienne (LCP)		50,00 %	Habilitation en cours	
Item	L'indicateur cible les enseignants du 1 ^{er} degré ayant une habilitation pour l'enseignement des langues et de la culture polynésienne.				

Ces indicateurs n'ont pas pu être renseignés en 2016 et en 2017. En effet, les travaux relatifs à la mise en place de l'habilitation des enseignants ont dû être différés eu égard aux moyens à mobiliser pour sa mise en œuvre dans le cadre de l'application des nouveaux programmes adaptés à la Polynésie française et ceux relatifs à la continuité école-collège, le cycle III intégrant la classe de 6^e (CM1, CM2, 6^e).

Ce dossier relatif à l'habilitation est un objectif intégré à la politique éducative. Le fait qu'il soit différé ne le remet pas en cause¹⁴.

L'objectif, pour 2018, est que 60 % des enseignants du premier degré aient une habilitation pour l'enseignement des langues et culture polynésiennes, 50 % pour l'enseignement de l'anglais¹⁵.

¹⁴ Rapport annuel de performance 2017, p. 38

¹⁵ Plan annuel de performance 2018, p. 47-48

1.1.3- Objectif 3 - Apporter une réponse collective et un accompagnement personnalisé aux besoins individuels des élèves, notamment en milieux sociogéographiques défavorisés.

« En Polynésie française, la scolarisation est obligatoire dès l'âge de 5 ans (contre 6 ans en France métropolitaine). [...] »

La scolarisation d'un enfant de moins de trois ans est une chance pour lui et sa famille lorsqu'elle correspond à ses besoins et se déroule dans des conditions adaptées. Elle constitue une toute première étape de son parcours scolaire. Les familles les plus éloignées de la culture scolaire doivent être les plus concernées ; le travail avec les partenaires de la petite enfance et les municipalités est essentiel. » (*Charte de l'éducation 2017*)

- *Action 1- Augmenter le taux de scolarisation des élèves en Section des tout-petits (STP) dans les écoles des secteurs socialement défavorisés et dans les écoles des archipels éloignés.*

« Cette première scolarisation précoce dans les zones ciblées et pour des publics identifiés, permet ainsi d'apporter une réponse aux inégalités sociales avérées. » (*Charte de l'éducation 2017*)

L'enjeu de cette scolarisation précoce est aussi rapporté par l'OCDE : « Inscrire les enfants dans des structures d'éducation de la petite enfance peut également atténuer les inégalités sociales et améliorer les résultats scolaires des élèves. Parmi les inégalités qui s'observent dans les systèmes d'éducation, nombreuses sont celles qui sont manifestes dès le début de la scolarité et qui persistent (ou se creusent) tout au long du parcours scolaire. De plus, l'enseignement pré-primaire contribue à préparer les enfants à entamer et à réussir leur scolarité. » (*Regards sur l'éducation 2016 : Les Indicateurs de l'OCDE, 2016, p. 322*)

Indicateurs de performance 2015-2017		Réalisé en 2016	Objectif fixé pour 2017	Réalisé en 2017	Écart (2016 - 2017)
3.1	Pourcentage d'élèves scolarisés en Section des tout-petits (STP) dans les écoles des secteurs socialement défavorisés et dans les écoles des archipels éloignés				
3.1.1C	Éducation prioritaire (EP)	38 %	41,00 %	47 %	+9 %
3.1.2C	Faa'a	41 %	43,00 %	48 %	+7 %
3.1.3C	Papara	27 %	31,00 %	57 %	+30 %
3.1.4C	Tuamotu	41 %	43,00 %	40 %	-1 %
3.1.5C	Hors éducation prioritaire	20 %	23,00 %	24 %	+4 %
Items	L'indicateur mesure la proportion d'élèves de moins de 3 ans scolarisés en STP, dans les écoles des secteurs socialement défavorisés et dans les écoles des archipels éloignés, par rapport aux élèves scolarisés en Section des Petits (SP) dans les écoles de ces mêmes zones.				

L'école maternelle, école première, joue un rôle fondamental dans la construction de l'enfant et de son avenir d'élève. En Polynésie française, un inspecteur de l'éducation lui est dédié. Sur l'ensemble des écoles prioritaires le chiffre de 47 % affiche une progression de 9 points par rapport à l'année précédente.

Sur cette même période, les résultats de écoles prioritaires dépassent ceux des écoles classées hors éducation prioritaire ; une différence de 18 % en 2016, de 23 % en 2017.

Les données en « réalisé » sont restituées en considérant le nombre d'élèves scolarisés en STP, dans les zones ciblées (éducation prioritaire, Faa'a, Papara, Tuamotu, hors éducation prioritaire), par rapport au nombre d'élèves scolarisés en Section des petits (SM), dans les écoles de la même zone.

Néanmoins, ces données réalisées sont soutenues par des arguments factuels qui permettent de saisir l'avancement de la mission maternelle.

Au cours de l'année scolaire 2015-2016, pour promouvoir la scolarisation des tout-petits, notamment dans les zones ciblées, les outils déjà développés (analyses, bilans, perspectives, circulaire, guide de scolarisation et ses diverses annexes) ont été approfondis et accompagnés sur le terrain dans le cadre de formations.

Par ailleurs, trois avancées significatives sont à relever :

- la signature de la convention cadre avec les partenaires (maison de l'enfance, médecine scolaire) ;
- la signature des avenants tripartites (maison de l'enfance, DGEE et collectivités territoriales) et la préparation des outils pour la création des futures maisons de l'enfance (Raiatea et Nuku-Hiva) ;
- la publication d'un guide d'aide à l'écriture des projets pédagogiques et éducatifs rendus obligatoires pour les STP.

En outre, la priorité au développement et à l'accompagnement de la scolarisation des enfants de moins de trois ans est maintenue. Il s'agit d'assurer l'efficacité de cette première scolarisation, d'organiser le travail interpartenarial.

La professionnalisation des enseignants se poursuit, à terme il s'agit de redéployer un poste spécifique en REP+¹⁶.

▪ *Action 2 - Promouvoir la synergie des partenaires territoriaux et locaux pour construire cet accueil.*

« Le système éducatif doit impulser une synergie avec les partenaires locaux de la petite enfance pour, ensemble, construire cet accueil.

Un maillage territorial est nécessaire, à l'échelle de la Polynésie française, avec l'ensemble des partenaires, afin d'identifier les familles les plus éloignées de la culture scolaire. Les enfants les plus fragiles sont à prioriser. » (*Charte de l'éducation 2017*)

Dans cette perspective, différents partenaires ont été sollicités :

- CCPMI – CAMSP ;
- Direction des affaires sociales de la Polynésie française ;
- Centre de formation des personnels municipaux.

Au cours de cette année scolaire 2015-2016, des formations en direction des partenaires ont pu avoir lieu sur les périodes de vacances avec l'ensemble des référents de la Polynésie française.

Un retour systématique vers les chefs de service a été réalisé au terme de cette année de partenariat; un réel maillage se construit.

La synergie des partenaires territoriaux et locaux pour construire cet accueil s'est formalisée par :

- la signature d'une convention cadre avec les partenaires (maison de l'enfance, médecine scolaire) ;
- la signature des avenants tripartites : maison de l'enfance, DGEE et collectivités territoriales ;
- et la préparation des outils pour la création des futures maisons de l'enfance (Raiatea et Nuku-Hiva).

Un travail particulier a été mené avec les 5 maisons de l'enfance et le FARE TAMA HAU.

¹⁶ *Dialogue de gestion et de performance 2017-2018*, p.98

En outre, au niveau des écoles, un projet éducatif et pédagogique de scolarisation, prenant en compte le partenariat, a été rendu obligatoire à tous les enseignants dans le cadre de leur projet d'école.

L'année prochaine, un observatoire de l'école maternelle permettra d'accompagner et de suivre la politique pour la scolarisation des élèves de moins de trois ans.

Par ailleurs, un travail a été engagé, cette année, en faveur de la formation des « tatiees »¹⁷. Ce personnel municipal occupe une place particulièrement importante à l'école maternelle. Outre la mise en œuvre de conditions matérielles adéquates, elles peuvent, en fonction de leurs compétences **et du cadre de fonctionnement qui définit leurs attributions**, promouvoir l'entrée dans les apprentissages des élèves.

Pour ce faire, il est important de :

- sensibiliser les communes sur les besoins d'agents communaux formés et stables, de professionnaliser le métier (le statut d'ATSEM n'existe pas en Polynésie française) ;
- favoriser la professionnalisation des personnels communaux mis à disposition des classes de STP et SP ;
- tendre vers l'objectif d'avoir un agent communal formé pour toutes les classes de STP et SP¹⁸.

▪ *Action 3- Construire des passerelles entre la famille et l'école.*

« L'école maternelle s'adapte aux jeunes enfants en tenant compte de leur développement et construit des passerelles entre la famille et l'école. « Passerelle » désigne une formule partenariale, interinstitutionnelle en faisant intervenir différents professionnels de la petite enfance. Le dispositif vise à faciliter le passage d'un jeune enfant de sa famille à l'école maternelle, en accompagnant ses parents dans cette démarche de première socialisation extrafamiliale. » (*Charte de l'éducation 2017*)

Pour cela, il est important d'informer les familles de l'intérêt de la scolarisation en maternelle dès la STP ou la SP. Un livret a été publié pour expliquer de façon simple l'école maternelle aux parents.

Un volet parent, programme de soutien en milieu défavorisé, coéducation doit être réfléchi dans toutes les écoles au moment de l'écriture du projet d'école¹⁹.

En ce qui concerne l'accueil et la collaboration avec les familles :

- la semaine de la maternelle se poursuit ;

La thématique « comment améliorer la santé des enfants ? », en lien avec la prévention de l'obésité infantile, a favorisé l'ouverture aux partenaires de la « semaine de la maternelle ». À relever le constat, encore réalisé en 2016 de 37 % d'enfants en surpoids et 17 % en situation d'obésité en fin de scolarité maternelle.

Cette semaine ne peut à elle seule garantir ce travail de coéducation qui est préconisé dans les programmes dès le préambule. C'est au quotidien que cette ouverture doit se faire.

L'école maternelle doit être le moteur de cette pratique. Développer la coéducation doit permettre aux parents d'agir dès la STP sur des temps de classe de façon organisée et maîtrisée, mais aussi mieux comprendre le fonctionnement et les spécificités de l'école maternelle.

- un concours a été lancé auprès des écoles afin de réaliser dans l'école ou dans les classes un espace parents ;

Ces espaces parents commencent à voir le jour ; ils seront le lieu privilégié pour consulter régulièrement le carnet de suivi des élèves ;

¹⁷Le terme « tatiees » désigne le personnel communal qui exerce dans les écoles préélémentaires, le statut d'ATSEM (Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles) n'étant pas appliqué en Polynésie française.

¹⁸ *Ibid.*, p. 99

¹⁹ *Ibid.*, p. 99

- la création d'une mallette des parents, élaborée au cours de l'année scolaire 2015-2016, est mise sur le site de la DGEE depuis la rentrée 2016. Elle présente quelques éléments clefs pour donner sens à ces relations et permettre, dès la première rentrée, la mise en réussite de la coéducation.

■ *Action 4- Renforcer les actions en faveur des élèves les plus fragiles.*

« La politique éducative s'attache à développer des actions pour prendre en compte les besoins particuliers des élèves les plus fragiles au cours de la scolarité obligatoire, notamment dans le premier degré ; elles se constituent principalement comme suit :

- par la mise en œuvre de dispositifs pédagogiques ;
- par la mise en œuvre de Projets personnalisés de réussite éducative (PPRE) ;
- [...]
- par le renforcement de la continuité entre les premier et second degrés pour un meilleur suivi des apprentissages et des acquis des élèves. Les diverses rencontres entre les écoles et les collèges ont ouvert la voie. La mise en œuvre effective des nouveaux cycles selon lesquels le cycle 3 intègre la classe de 6^e (CM1, CM2, 6^e), favorise la continuité des apprentissages entre l'école primaire et le secondaire ;
- par la mise en place de Réseaux d'éducation prioritaire (REP+).

[...]

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République en a défini l'objectif : ramener à moins de 10 % les écarts de réussite scolaire entre les élèves de l'éducation prioritaire et les autres élèves de France métropolitaine. La Politique éducative du ministère de l'éducation de la Polynésie française s'inscrit dans cette même ambition à l'échelon local.

Ces actions sont à mettre en lien avec la réduction des taux de maintien (redoublement) qui est un indicateur de pilotage du système éducatif. » (*Charte de l'éducation 2017*).

Les dispositifs d'aide

Le recours au Projet personnalisé de réussite éducative (PPRE) permet de contractualiser, avec l'élève et d'associer ses parents, les IEN privilégient des actions favorisant la réalisation de progrès effectifs sur des durées courtes. Cela contribue fortement, pour l'élève, à renforcer ou reconstruire une estime de soi et à recréer un regard positif sur les apprentissages. Il est mis dans une dynamique avérée de réussite qui se traduit par l'accès à la maîtrise de nouvelles connaissances et compétences. Cela contribue également à recréer du lien entre l'école et les parents qui redonnent alors un sens positif à l'école et s'inscrivent plus aisément dans une dynamique de co-éducation pour l'accompagnement et le suivi de leur enfant dans sa scolarité²⁰.

Indicateurs de performance 2015-2017

		Réalisé en 2016	Objectif fixé pour 2017	Réalisé en 2017	Écart (2016 - 2017)
3.2C Pourcentage de PPRE proposés, orientés sur la maîtrise de la langue	Pourcentage			73,11 %	
	Nombre de PPRE orientés sur la maîtrise de la langue	1569	1200	1313	-256
	Nombre de PPRE			1796	
Item	L'indicateur cible le nombre de PPRE orientés sur la maîtrise de la langue par rapport au nombre total de PPRE				

²⁰ *Dialogue de gestion et de performance 2017-2018*, p.160-161

Le dispositif pédagogique « Plus De Maîtres Que De Classes » (PDMQDC)

L'action du maître supplémentaire s'inscrit, depuis l'année scolaire 2014-2015, dans le contexte plus général de la prévention et du traitement de la difficulté scolaire, la priorité étant donnée au cycle 2 comme en témoigne le tableau récapitulatif ci-dessous.

Tableau récapitulatif de la mise en œuvre du dispositif dans chaque école

Ecoles	Projet PDMQDC formalisé	Priorité donnée au cycle 2	Emploi du temps évolutif	Temps de régulation Institutionnalisés	Accompagnement de proximité (équipe de circonscription)	Utilisation du MS comme moyen de remplacement
GS Mamu	Oui	Oui	Oui	Oui	Ponctuel	Non
Fareroi	Oui	Oui	Oui	Non	Régulier	Non
Erima	Oui	Oui	Oui	Non	Régulier	Non
Taimoana	Oui	Oui	Oui	Oui	Régulier	Non
Maaha Nui	Oui	Oui	Oui	Non	Régulier	Non
GS Maraa	Non	Oui	Oui	Non	Ponctuel	Non
Papetoai	Oui	Oui	Oui	Oui	Régulier	Oui jusqu'en P3
Faanui	Adjoint supplémentaire en congé de longue maladie					
GS Tevaitoa	Non	Oui	Oui	Oui	Ponctuel	Non
Pafio	Non	Oui	Oui	non	ponctuel	oui

Il n'y a pas eu de PDMQDC en 2016-2017

Effets sur les élèves

La co-intervention permet, selon les acteurs interrogés, un meilleur traitement de la difficulté scolaire.

Au-delà d'offrir un travail en groupe réduit, de solliciter davantage les élèves, d'accorder plus de temps à ceux qui en ont besoin, la co-intervention peut permettre à un groupe d'élèves, plus fragiles, de « raccrocher » les apprentissages de la classe en passant par un travail et une organisation spécifique.

Sur de nombreux sites, l'intervention co-préparée du maître supplémentaire permet une réduction significative des écarts d'apprentissage entre les élèves : un dispositif de remédiation au CP pour la restitution orale du récit, à titre d'exemple.

Des organisations spécifiques permettent de dépasser l'organisation de la classe, avec la prise en charge de groupes de besoins de manière massée, comme l'attestent les modules mis en place à l'école Taimoana en compréhension ou en numération au GS Mamu.

Effets sur les pratiques enseignantes

Les pratiques enseignantes évoluent. Sur plusieurs sites, le travail en co-intervention, les temps d'échanges et de régulation, informels ou formalisés, amènent progressivement les titulaires de classe à s'interroger sur leur pratique, à les faire évoluer.

Ainsi les équipes s'approprient-elles les outils, situations et démarches proposées par les maîtres supplémentaires. On observe une transposition à la pratique de classe ordinaire en dehors du temps de présence du maître supplémentaire.

Le dispositif « Plus de Maître que de Classes » (PDMQDC) a été mené sur deux années scolaires 2014-2015 et 2015-2016. Les résultats présentés supra sont encourageants et ce, malgré les difficultés à pourvoir ces postes par des enseignants titulaires. En effet, ces postes se sont avérés peu attractifs eu égard à leur précarité, ceux-ci relevant d'un dispositif, par essence, temporaire. Pour exemple, à la rentrée 2014-2015, sur 15 postes ouverts « PDMQDC », seuls 9 ont été pourvus dont 5 seulement par des titulaires, avec un taux d'absentéisme élevé.

Cette difficulté cumulée à celle relative aux opérations de carte scolaire ont conduit le ministère de l'éducation de Polynésie française à prendre la décision de supprimer les postes « PDMQDC » pour l'année 2016-2017. En effet, seuls deux enseignants titulaires avaient postulés pour la rentrée 2016-2017

sur les postes PDMQDC. Par ailleurs, ces postes ont vocation à être pourvus par des titulaires expérimentés, susceptibles d'apporter une aide complémentaire à leurs collègues, ce qui ne peut être le cas si les postes sont pourvus par des contractuels.

Réseaux d'éducation prioritaire (REP+)

« Les pratiques pédagogiques mises en œuvre en REP+ sont partagées avec les autres établissements de la Polynésie française. Il s'agit de créer une mise en réseau des informations et de mutualiser les pratiques pédagogiques pour favoriser les liens entre les écoles, les centres et les établissements aux fins d'obtenir de meilleurs résultats scolaires²¹. » (*Charte de l'éducation 2017*)

La création de réseaux d'éducation prioritaire (REP+), avec l'accompagnement de l'État, sur Faa'a, Papara et les Tuamotu, vise qu'aucun élève ne soit abandonné par le système éducatif polynésien. Ces réseaux doivent contribuer à la mise en œuvre des actions qui permettent aux élèves de bénéficier de parcours individualisés en fonction de leurs capacités de développement.

Il est à noter qu'avec l'entrée en vigueur du collège de Teva-i-uta à la rentrée scolaire d'août 2016, les effectifs d'élèves des collèges avoisinants (Papara et Taravao) ont pu être ramenés à des niveaux compatibles avec les dispositifs pédagogiques à mettre en œuvre, notamment pour le collège de Papara, établissement classé en REP+.

Par ailleurs, à la rentrée 2016, deux autres écoles (Apatea et T'ama'o) ont intégré le REP+ de Papara. Les 21 postes de professeurs des écoles fléchés "adjoints supplémentaires REP+" ont été redéployés en conséquence.

La politique en matière d'éducation prioritaire menée par le ministère en charge de l'éducation et de l'enseignement supérieur porte le nombre de postes de professeurs des écoles fléchés éducation prioritaire de 21 en 2016 à 54 en 2017.

Enfin, l'efficacité de ces réseaux est évaluée, notamment avec le recours aux contrats d'objectifs des établissements concernés. Il apparaît que les écoles en REP+ ont une progression des résultats aux évaluations nationales en 2016, comparés à ceux de 2014, supérieure à celle constatée pour l'ensemble des écoles de la Polynésie française.

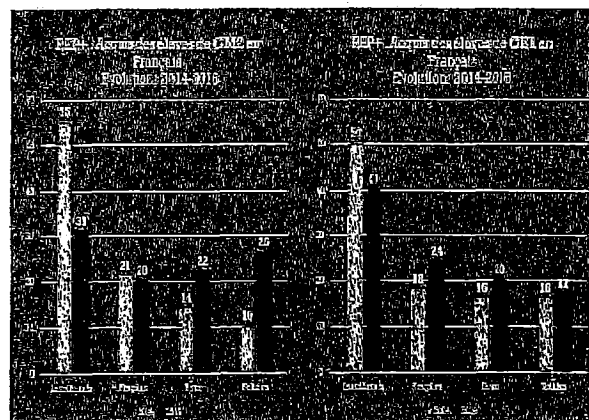
Ces résultats sont développés ci-dessous.

Résultats aux évaluations nationales CE1- CM2 (REP+)

Mathématiques



Français



²¹ Recommandation faite par le Comité économique social et culturel (CESC)

En CE1, le pourcentage d'élèves des écoles classées en REP+, ayant une maîtrise insuffisante des compétences en mathématiques s'abaisse de 39 à 31 % d'élèves (-8 points) entre 2014 et 2016. 46 % des élèves ont de bons et solides acquis contre 39 % en 2014, soit une évolution de +7 points. Le seuil des 50 % se rapproche.

En français, le pourcentage d'élèves ayant une maîtrise insuffisante des compétences s'abaisse de 50 à 40 % d'élèves entre 2014 et 2016.

37 % des élèves ont de bons et solides acquis contre 32 % en 2014, soit une évolution de +5 points. Cependant, 63 % des élèves en REP+ ont des acquis fragiles et insuffisants.

En CM2, le pourcentage d'élèves des écoles classées en REP+, ayant une maîtrise insuffisante des compétences en mathématiques est abaissé de 43 à 21 % d'élèves (-22 points) entre 2014 et 2016.

60 % des élèves ont de bons et solides acquis contre 36 % en 2014, soit une évolution de +24 points.

En français, le pourcentage d'élèves ayant une maîtrise insuffisante des compétences est abaissé de 55 à 31 % d'élèves (-24 points) entre 2014 et 2016.

48 % des élèves ont de bons et solides acquis contre 24 % en 2014, soit une évolution de +24 points.

En outre, dans les écoles classées en REP+, les résultats des élèves des classes de CM2 se rapprochent, égalisent voire dépassent ceux de la Polynésie (voir tableaux, page suivante).

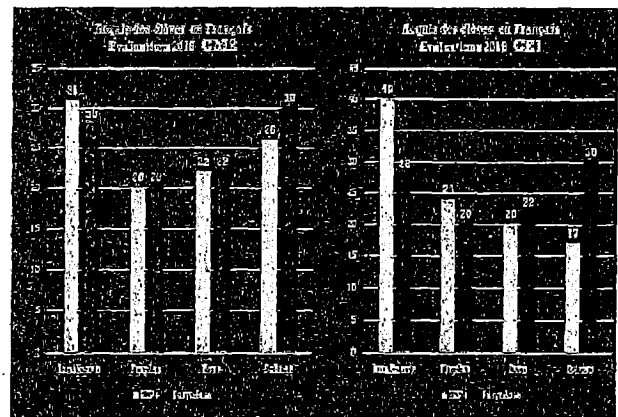
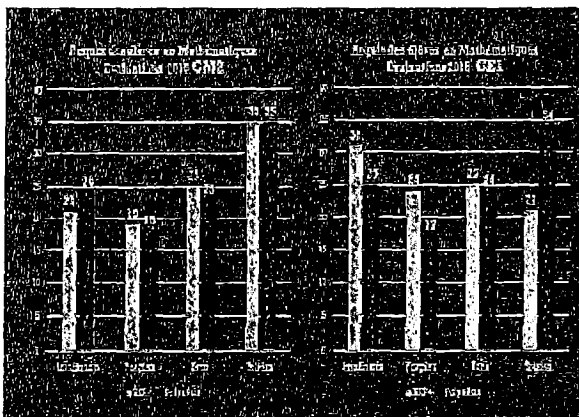
En mathématiques, les élèves qui ont des acquis fragiles ou insuffisants s'élèvent à 40 % en REP+ contre 42 % pour la Polynésie, soit un écart de 2 points en faveur des REP+. Ceux qui ont de bons ou de solides acquis représentent 60 % en REP+ et 58 % en Polynésie, soit un écart de 2 points en faveur des REP+.

En français, les élèves qui ont des acquis fragiles ou insuffisants s'élèvent à 51 % en REP+ contre 48 % pour la Polynésie, soit un écart de 3 points. Ceux qui ont de bons ou de solides acquis représentent 48 % en REP+ et 52 % en Polynésie, soit un écart de 4 points.

Les résultats des élèves des classes de CE1 des REP+ sont plus nuancés.

En mathématiques, les élèves qui ont des acquis fragiles ou insuffisants s'élèvent à 55 % en REP+ contre 42 % pour la Polynésie, soit un écart de 13 points. Ceux qui ont de bons ou de solides acquis représentent 45 % en REP+ et 58 % en Polynésie, soit un écart de 13 points.

En français, les élèves qui ont des acquis fragiles ou insuffisants s'élèvent à 64 % en REP+ contre 48 % pour la Polynésie, soit un écart de 16 points. Ceux qui ont de bons ou de solides acquis représentent 37 % en REP+ et 52 % en Polynésie, soit un écart de 15 points.



Ainsi, les résultats aux évaluations nationales témoignent de l'efficacité de la majoration des moyens humains dans un dispositif pédagogique suivi.

En outre, les résultats présentés sont à rapprocher de l'indicateur 5.1. « Pourcentage de moyens humains supplémentaires mis à disposition dans les milieux sociogéographiques défavorisés », de l'objectif 5 « Optimiser les moyens alloués ».

Par ailleurs, des mesures qui dépassent le cadre des pratiques enseignantes ont été engagées, telles celles qui visent à proposer, pour les élèves de CM en difficulté, un accompagnement à la scolarité dans le cadre des projets du Contrat urbain de cohésion sociale.

À titre d'exemple, au REP+ de Faa'a, des ateliers d'accompagnement à la scolarité financés par le CUCS sont en place et concernent environ 150 élèves, chaque lundi et mardi. Le jeudi, les étudiants de l'ESPÉ-Pf complètent cette offre d'accompagnement dans le cadre du projet REPTIL²².

1.1.4- Objectif 4 -Accroître la réussite scolaire des élèves à besoins éducatifs particuliers.

« La notion de "scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers" recouvre une population d'élèves ayant des besoins très diversifiés qui ne se limite pas aux seuls élèves handicapés physiques, sensoriels, mentaux, cognitifs ou psychiques mais comprend aussi les élèves qui présentent de grandes difficultés scolaires, des troubles spécifiques des apprentissages, des troubles envahissants du développement et des troubles du spectre autistique, des troubles des conduites et des comportements, des enfants et adolescents malades, des mineurs incarcérés ou des élèves intellectuellement précoces. Les réponses du système éducatif, elles-mêmes diverses et évolutives, mettent en avant la construction d'une École plus inclusive. » (Charte de l'éducation actualisée, 2017)

▪ Action 1—Améliorer la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers.

« La Polynésie française s'emploie à mettre en place un système éducatif plus inclusif offrant une meilleure qualité de réponse aux besoins éducatifs particuliers de tous les élèves.

Pour cela, elle propose des dispositifs contractuels tels que les PAI, PAP et PPS qui organisent avec les familles les modalités de la scolarisation dans l'établissement de référence et notamment les ressources matérielles et humaines nécessaires.

Des dispositifs d'aide à la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers constitués par des enseignants spécialisés itinérants peuvent aussi améliorer la scolarisation dans l'établissement de référence qui peut se trouver dans une île éloignée : maîtres itinérants option D pour les élèves handicapés mentaux, cognitifs et psychiques, maîtres itinérants options A et B de la Cellule de suivi pour le handicap sensoriel (CSHS) pour les élèves handicapés sensoriels.

Enfin, dans le cas où les difficultés de l'élève ne peuvent être entièrement compensées dans le cadre ordinaire, des dispositifs inclusifs tels que les Classes d'inclusion scolaire (CLIS) constituent une des modalités de mise en œuvre de l'accessibilité pédagogique. Elles proposent en milieu ordinaire des modalités d'apprentissage souples et adaptées, sur des temps variés, avec ou sans Auxiliaire de vie scolaire (AVS). Les élèves doivent y recevoir un enseignement adapté à leur handicap, selon les objectifs prévus dans le PPS comportant autant qu'il est possible, des plages d'inclusion dans la classe de référence. L'objectif est de scolariser tous les élèves et de permettre à ceux qui sont en situation de handicap de suivre totalement ou partiellement un cursus scolaire en milieu ordinaire. » (Charte de l'éducation 2017).

Indicateurs de performance 2015-2017 (seul l'indicateur 4.3 est commun au contrat d'objectif 1 ^{er} degré en vigueur en 2015-2016)		Réalisé en 2016	Objectif fixé pour 2017	Réalisé en 2017	Écart (2016 - 2017)
4.1	Pourcentage d'élèves en situation de handicap parmi les élèves des écoles du premier degré	1,20 %		1,27 %	+0,07 %
Item	L'indicateur cible les élèves en situation de handicap scolarisés dans les écoles publiques du premier degré.				

²² Dialogue de gestion 2017-2018, p. 42

4.2	Taux de couverture des notifications d'affectation en ULIS-école	88,00 %	100,00 %	88,22 %	+0,22 %
Item	L'indicateur mesure la proportion d'élèves effectivement scolarisés en Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS-école), dans les écoles publiques, par rapport aux notifications formalisées par la Commission Territoriale de l'Éducation Spéciale (CTES).				
4.3*	Pourcentage d'élèves handicapés bénéficiant d'un Projet personnalisé de scolarisation (PPS).	70 %	100,00 %	85,00 %	+15 %
Item	L'indicateur mesure la part d'élèves en situation de handicap, scolarisés dans les écoles publiques, qui bénéficient d'un PPS parmi ceux qui devraient en bénéficier.				
4.4	Nombre d'élèves à besoins éducatifs particuliers, bénéficiant d'un dispositif contractuel : Plan d'accompagnement Personnalisé (PAP) ou Projet d'Accueil Individualisé (PAI)	83 %		303	
	4.4.1 Nombre d'élèves à besoins éducatifs particuliers bénéficiant d'un Plan d'accompagnement personnalisé (PAP)			134	
	4.4.2 Nombre d'élèves à besoins éducatifs particuliers bénéficiant d'un Projet d'accueil individualisé (PAI)			169	
Item	L'indicateur cible les élèves à besoins éducatifs particuliers, scolarisés dans les écoles publiques, qui bénéficient d'un PAP ou d'un PAI.				

La Polynésie française s'emploie à mettre en place des dispositifs et structures de l'Éducation pour accueillir ou assurer le suivi des élèves à besoins éducatifs particuliers.

À la rentrée scolaire 2016, 184 élèves handicapés ou malades sont scolarisés par conventionnement dans les unités d'enseignement des services et établissements spécialisés (213 en 2015, 202 en 2014) tandis que 622 sont scolarisés en milieu ordinaire. Ils peuvent être suivis par ces mêmes établissements et services ou par la SSESAD (75) et la CSHS (106).

Concernant l'indicateur 4.4, pour l'ancien calcul "L'indicateur cible les élèves à besoins éducatifs particuliers, qui bénéficient d'un PPS, d'un PAP ou d'un PAI et qui sont scolarisés dans les écoles publiques, par rapport au nombre total d'élèves qui devraient en bénéficier". Le pourcentage ne donne pas de données pertinentes car le nombre total d'élèves qui devraient en bénéficier est par nature indéfini.

□ Les élèves handicapés moteurs :

Unité d'enseignement du CHM

Une convention entre le ministère de l'éducation et la Fraternité chrétienne permet d'affecter deux emplois et demi d'enseignants spécialisés au Centre handicapé moteur du CHM. À la rentrée 2016, 29 élèves (40 élèves en 2015) de moins de 20 ans, porteurs d'une déficience motrice avec ou sans troubles associés, bénéficient d'une prise en charge scolaire adaptée tandis que 17 (16 en 2015) bénéficient d'un suivi régulier en milieu ordinaire.

□ Les élèves handicapés mentaux :

Les unités d'enseignement de l'IIME, de la PEMS et du centre Huma here no Raromatai

Une convention entre le ministère de l'éducation et le ministère de la santé et de la solidarité, crée l'Unité d'enseignement (UE) de l'Institut d'insertion médico-éducatif (IIME) ainsi qu'avec les associations Huma here no Raromatai pour le centre Huma here de Raiatea et Taatira huma no Moorea pour la PEMS. Les trois UE des structures IIME, PEMS et le centre Huma here no Raromatai ont pour objet d'assurer la scolarité de 140 enfants (157 en 2015), adolescents et jeunes majeurs accueillis ayant des troubles cognitifs

plus ou moins sévères et des troubles du développement, de leur offrir les meilleures conditions pour effectuer un parcours de formation réussi et de favoriser, autant qu'il est possible, leur scolarisation en inclusion dans des structures ordinaires. Trois élèves sont suivis par la PEMS de Moorea tandis que quelques élèves bénéficient d'une scolarité partagée. En 2015, deux élèves du centre Huma here no Raromatai sont en scolarité partagée avec le collège de Fa'arua.

Les dispositifs collectifs des CLIS1 et des UPI

La répartition des élèves dans les dispositifs d'inclusion scolaire (2013-2017)

	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
CLIS1/Ulis école TFC	119	110	103	93
CLIS2/Ulis école TFA	10	9	11	13
UPI/Ulis-collège TFC	24	28	29 + 7 (privé)	26 + 12
UPI/Ulis-lycée pro	7	7	8	7
Ulis école-collège	8	8		
Dispositif itinérant D		32	51	56
Total	168	194	209	207

En 2016-2017 : 11 dispositifs de type Ulis école TFC (93 élèves) et une Ulis-école (TFA) (13 élèves) à l'école de Taaoone-Pirae dont quatre fonctionnent de façon partagée sur plusieurs établissements d'un secteur sur les îles de Ua Pou, Moorea et Raiatea.

Cinq Ulis-collège TFC : Tipaetui, Arue, Faarua (25 élèves) ainsi que les deux nouvelles structures du privé AMJ Papeete et Sacré Cœur de Traatavao (12 élèves) et une UPI lycée professionnel) Punaauia (7 élèves).

En 2015-2016 : 13 CLIS 1 (114 élèves), trois UPI de collège (29 élèves) auxquelles s'ajoutent deux nouvelles structures du privé et une UPI lycée professionnel à Punaauia (8 élèves). Un dispositif mixte, CLIS sur le CSP de Hakahau et UPI sur le collège de l'île, fonctionne toujours à Ua Pou aux Marquises.

Des dispositifs itinérants option D sont maintenant bien installés sur Huahine, Raiatea et Ua Pou. Trois enseignants option D itinérants interviennent auprès des élèves présentant des troubles psychiques sur la zone urbaine de Tahiti.

L'évolution des effectifs de CLIS et d'UPI depuis 2011

	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016-2017
Total CLIS 1 - 2 et/ou Ulis école TFC et TFA	109	116	135	124	117	106
Totaux UPI et/ou Ulis	38	43	33	40	42 + 7 (privé)	33 + 12
Dispositifs itinérants option D				32	43	56
Effectif total	147	159	168	196	209	207

À partir de la rentrée scolaire 2016, les dispositifs de scolarisation des établissements scolaires destinés aux élèves en situation de handicap sont dénommés Unités localisées pour l'inclusion scolaire (Ulis). Ainsi Ulis école remplace l'appellation Classe pour l'intégration scolaire (Clis). Il en est de même pour :

- Unité localisée pour l'inclusion scolaire – collège ou lycée (Ulis collège ou Ulis lycée) qui remplace l'appellation Unité pédagogique pour l'intégration (UPI) ;

- Unité localisée pour l'inclusion scolaire – lycée professionnel (Ulis LP) qui remplace l'appellation Unité localisée pour l'inclusion scolaire – lycée professionnel²³.

Les Ulis-école TFC ont comme fonction première de regrouper sur des temps définis individuellement les élèves des troubles des fonctions qui ne peuvent être scolarisés à temps plein dans leur classe de référence correspondant à leur classe d'âge. 93 élèves bénéficient des 11 Ulis-école dirigés par onze enseignants spécialisés option D avec l'appui de 11 AVS. En 2015-2016, cent dix-sept élèves sont aujourd'hui accueillis dans 13 CLIS1 dirigées par treize enseignants spécialisés option D et bénéficiant de 13 AVS.

Si le public est assez hétérogène d'un dispositif Ulis-école à l'autre, ces dernières demeurent toutefois « généralistes ». Il n'existe pas pour le moment de structures spécialisées pour les « troubles spécifiques du langage » ou les « troubles envahissants du développement ». On y trouve en général deux types de public : les élèves en situation de handicap lourd dont la scolarisation devient progressivement incompatible avec la scolarisation ordinaire et les élèves dont le handicap, finalement moins évident, ne pose pas de problème majeur avec une scolarité en milieu ordinaire.

La fonction inclusive des dispositifs Ulis se généralise progressivement bien que, là encore, la diversité des situations est importante d'une école à l'autre. Les partenariats avec les services et établissements médico-sociaux se sont renforcés avec notamment la montée en charge progressive et corrélative du SESSAD pour 80 places qui travaille de façon privilégiée avec les dispositifs collectifs d'inclusion.

Deux enseignants itinérants option D interviennent auprès des élèves ayant des troubles de la fonction cognitive (TFC) ou des troubles psychiques sur les îles de Huahine et de Raiatea. Ils interviennent à la fois dans les premier et second degrés lorsque la création d'un dispositif ULIS école ou d'une ULIS collège n'est pas possible en fonction des effectifs ou de la répartition géographique des élèves concernés. Un travail de réflexion a été conduit en ce sens sur l'île de Moorea pour les secteurs des collèges de Paopao et Afareaitu.

Dans les 4 Ulis-collège ou lycée du public et les deux Ulis-collège du privé sont scolarisés 45 élèves handicapés mentaux, de plus de douze ans, dont on pense que pour réussir leur scolarité en fonction de leurs acquis, ils ont besoin d'un dispositif spécifique qui ne peut être, ni une classe ordinaire de collège avec PPS, ni une classe de SEGPA avec PPS. En 2015-2016, cinq UPI du public et deux ULIS du privé ont scolarisés quarante-neuf (élèves).

D'une façon générale, l'issue post-troisième s'organise progressivement pour ces élèves présentant des troubles des fonctions cognitives. Certains sont orientés sur le dispositif Ulis et lycée hôtelier de Tahiti tandis que d'autres sont orientés directement vers un certificat d'aptitude professionnelle. Par circulaire, les dénominations d'Ulis-école, d'Ulis-collège, d'Ulis-lycée et d'Ulis-lycée-professionnel se substituent à celles de CLIS et d'UPI.

²³ Courrier n° 42198/MBE/DGEE/DIR/mg, du 16 août 2016

1.4.1. Les élèves suivis en pédopsychiatrie et scolarisés en milieu ordinaire :

La sectorisation du dispositif des enseignants itinérants option D

Secteur	Commune	Nb d'élèves	
		2015-2016	2016-2017
Tahiti Zone urbaine secteur est	Papeete écoles privées, Pirae, Arue, Mahina Papeeno, Hitiaa o te ra	(15)	8
Tahiti zone urbaine Papeete public et privé	Papeete Ecoles de Pinaï, de Maheanuu, Collège Maco Tevane et AMJ		12
Tahiti zone urbaine secteur ouest	Faa'a, Puna'auia, Papanui, Teva i uta	(11)	9
Ecoles, collège et CJA	Huahine	(9+2)	8 + 3
Ecoles, collège et CJA	Raiatea		4 + 6
Ecoles de secteur des collèges de Paopao et d' Afareaitu	Moorea		6 (hors Ulis)

Trois enseignantes spécialisées option D itinérantes aident à la scolarisation ordinaire de 29 élèves présentant des troubles psychiques par des actions spécialisées régulières. Quatre dans les îles plus éloignées de Moorea, Huahine et Raiatea prennent en charge 27 élèves en itinérance. Les élèves présentent des troubles importants du comportement ou des fonctions cognitives. Ils bénéficient tous d'une prise en charge pédopsychiatrique publique (CAMSP, CCSHMIJ, CHPF) ou privée. Les enseignantes interviennent à tous les niveaux de la scolarisation tant dans les écoles, collèges et établissements publics que privés sur les communes de leur secteur. Ceux des îles plus éloignées sont aussi en charge d'élèves ayant des troubles des fonctions cognitives, soit en itinérance (Raiatea et Huahine) soit sous forme d'Ulis-école-collège (Moorea).

Le dispositif accompagne et soutient chaque élève dans son parcours scolaire. Il participe avec les équipes pédagogiques à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation.

Il établit les partenariats indispensables et associe les familles à la mise en œuvre du PPS. Il s'agit de privilégier la scolarité en classe ordinaire et de favoriser la continuité d'un parcours scolaire adapté aux compétences et aux besoins de chaque élève dans les établissements des 1^{er} et 2nd degrés.

En termes de résultats, l'effectif des élèves présentant des troubles psychiques bénéficiant d'une aide spécialisée hebdomadaire effective par le dispositif itinérant option D avec un maintien de leur scolarité en milieu ordinaire est en nette augmentation (56 en 2016-2017, 35 en 2015-2016). Le secteur d'intervention s'étend progressivement. À la demande des équipes pédagogiques, des observations ont été conduites, suivies ou non de la mise en place d'un accompagnement pour une dizaine d'élèves. Le lien avec l'unité de pédopsychiatrie du CHPF demeure assez distant et assez inégal selon les situations d'inclusion.

□ Les élèves déficients sensoriels

En 2016-2017, la cellule de suivi des élèves handicapés sensoriels (CSHS) accompagne la scolarisation de cent un (101) (117 en 2015-2016) élèves présentant un trouble de la fonction auditive (TFA) ainsi que trente-deux (32) élèves présentant un trouble de la fonction visuelle (TFV).

Les élèves déficients auditifs (77 % des élèves suivis) (80 % en 2015-2016) : 53 % (51 %) suivent une scolarité en milieu ordinaire dans le premier degré, 45 % (47 %) dans le second degré et 2 % en établissement spécialisé. Treize (13) élèves (neuf (9)) déficients auditifs sont scolarisés dans le dispositif collectif Ulis-

école TFA à l'école, du Taaone sur Tahiti. Deux enseignants spécialisés interviennent à mi-temps sur ce dispositif ainsi qu'une AVS possédant la Langue des signes française (LSF) et le code Langage parlé complété (LPC). Le travail se fait en partenariat avec les enseignants de l'ULIS TFA, l'enseignant chargé du suivi de l'élève et l'ESR du secteur qui articule l'organisation et fait les liens nécessaires. Les élèves sont répartis dans différentes classes d'accueil de l'école du Taaone qu'ils fréquentent à temps partiel. Le dispositif permet une différence d'approche entre les sourds oralisants et les sourds signants et d'encourager sur l'école les pratiques d'inclusion. En termes de communication, cette organisation permet d'offrir le choix aux familles entre une communication en langue française orale et écrite avec aide du LPC ou une communication bilingue en LSF et en langue française écrite. Les compétences à atteindre sont celles du socle commun. Une place importante est faite à l'audiovisuel et aux nouvelles technologies.

Les élèves déficients visuels (23 % des élèves suivis) (20 % en 2015-2016) : les 32 (26) élèves sont répartis sur les îles de Tahiti, de Raiatea et de l'archipel des Marquises. 53 % (34 %) sont scolarisés dans le premier degré, 55 % dans le second degré et 15 % (11 %) en établissement spécialisé.

En ce qui concerne la répartition géographique des suivis, les îles de Tahiti, de Moorea et de Raiatea bénéficient d'une bonne couverture par la CSHS. Cette dernière intervient aussi de façon plus ponctuelle sous forme de préconisations, de formations spécifiques, par exemple en LSF, ou par l'attribution de matériels spécifiques sur les autres îles des Îles Sous-le-Vent, des archipels des Australes, des Tuamotu-Gambier et des Marquises. Le suivi à distance des élèves des trois archipels éloignés des Australes, des Marquises et des Tuamotu Gambier est assuré par trois enseignants basés sur Tahiti. L'enseignante basée sur Raiatea, et ayant une répartition d'élèves sur la totalité des Îles Sous-le-Vent effectue des missions sur Huahine et Bora-Bora. Chaque mission a pour but de rencontrer les partenaires (familles, éducation, médical et paramédical) afin de suivre au mieux les élèves déficients sensoriels.

80 % des 133 élèves (80 % des 117 élèves en 2015-2016) déficients sensoriels bénéficient d'un suivi très régulier par les enseignants spécialisés de la CSHS. Chacun a en charge en moyenne entre 11 et 14 élèves.

- *Action 2 – Développer un contexte de scolarisation favorable en améliorant les ressources matérielles disponibles.*

« Par ailleurs, la politique éducative tente de développer un contexte de scolarisation favorable en termes d'amélioration des ressources matérielles disponibles » (*Charte de l'éducation 2017*)

En ce qui concerne les matériels pédagogiques adaptés des classes spécialisées, depuis 2009 jusqu'à aujourd'hui, un effort important a été réalisé pour équiper en matériel informatique et numérique les différents dispositifs collectifs pour les élèves présentant des troubles de fonctions cognitives de Polynésie française et l'Ulis TFA pour les élèves ayant un trouble de la fonction auditive. Chaque dispositif bénéficie en moyenne de 4 ordinateurs complétés pour certaines d'un appareil photographique numérique et d'imprimantes. Un récapitulatif de 2009 à 2015 des différentes dotations a été réalisé en 2016 par l'Éatice de la circonscription. Il montre, d'une part, que les ordinateurs fixes ont été remplacés progressivement par des portables mais d'autre part, que 3/5^e des machines ont plus de 5 ans.

Pour faciliter l'inclusion des élèves déficients auditifs déjà appareillés, la circonscription pédagogique ASH prête des ordinateurs portables à 17 élèves dont deux Esytyme à de jeunes déficients visuels d'Uturoa. De la même façon, 10 systèmes FM composés d'un émetteur Inspiro et d'un récepteur Mylink sont prêtés. Les élèves handicapés des différentes unités d'enseignement des services et établissements spécialisés ont reçu un ordinateur portable par unité d'enseignement chargé à l'établissement de faire une dotation équivalente. En mars 2015, cinq ordinateurs fixes reconditionnés ont été livrés dans les classes des unités d'enseignement des IIME.

Un effort important a aussi été réalisé pour équiper les enseignants spécialisés de la CSHS afin qu'ils assurent un suivi plus efficace. L'enseignant spécialisé de l'option B dispose pour travailler avec ses élèves déficients visuels qu'elle suit régulièrement à la cellule et dans les établissements d'un ordinateur portable, d'un ordinateur braille Esytyme, d'une imprimante braille, d'une machine à thermoformer et de logiciels

adaptés (Zoomtext, logiciel de synthèse vocale, de caractère OCR...). De leur côté, les huit enseignants spécialisés dans la déficience auditive (option A) ont été dotés de huit tablettes Ipad.

La circonscription met depuis plusieurs années à disposition des psychologues scolaires et des COPsy, des outils d'évaluation du fonctionnement intellectuel des enfants: WPPSI-III, WISC IV et WNV.

Enfin les Enseignantes spécialisées référents (ESR) chargées des suivis de scolarisation des élèves handicapés ont été dotées chacune d'un ordinateur portable 11 pouce qui leur permet de transporter facilement leurs données et de se connecter sur les lieux de réunion des équipes de suivi de scolarisation qu'elles animent.

La circonscription ASH dispose d'une mallette mobile composée de sept Ipad qui est prêtée pour une durée déterminée aux unités d'enseignement des établissements sur la base d'un projet pédagogique validé par l'équipe, d'un eBeam Edge (tableau interactif mobile) et d'une sacoche visioconférence.

L'ensemble de ce matériel spécifique est répertorié et enregistré dans les registres de la circonscription 12-ASH. La gestion de ce matériel ainsi que la maintenance de premier niveau est assurée par l'EA-Tice.

En accord avec le pôle juridique de la DGEE les anciennes conventions de prêt et leurs avenants ont été actualisées à plusieurs reprises.

Par ailleurs, près de 500 enfants et adolescents des écoles et établissements fréquentent chaque année l'unité d'enseignement du CHPF de Polynésie soit au chevet soit pour la plupart dans la classe.

Les élèves alités disposent d'ordinateurs portables. Ils ont maintenant un accès internet sécurisé via le portail du docteur Souris. La classe est aussi équipée d'ordinateurs fixes, en nombre suffisant.

- *Action 3- Prendre en compte les élèves à besoins éducatifs particuliers en mobilisant des ressources humaines dédiées.*

« Cela suppose de développer des partenariats indispensables tout en octroyant des moyens humains supplémentaires aux écoles, aux centres et aux établissements scolaires des secteurs défavorisés ou isolés afin de créer pour chaque élève en tout point de la Polynésie, quelle que soit la spécificité de ses besoins, un parcours de formation réussi :

- développer le partenariat avec les établissements médico-sociaux et sanitaires ;
- attribuer un temps d'accompagnement par un Auxiliaire de vie scolaire (AVS) ;
- proposer un accompagnement de l'élève, de l'AVS et de l'équipe pédagogique par un enseignant itinérant dont l'option de spécialisation correspond à l'handicap de l'élève ;
- mettre en place des formations communes des personnels impliqués dans la prise en charge des élèves ayant des besoins éducatifs particuliers et privilégier les interactions entre enseignants, professionnels de la santé, services sociaux. » (*Charte de l'éducation 2017*)

□ Les enseignants spécialisés de la circonscription n° 12-ASH

Pour la plupart, ils sont affectés par la ministre de l'éducation dans les unités d'enseignement ou classes des établissements et services spécialisés et sont titulaires des options liées à la scolarisation des élèves handicapés (A, B, C, D) ou à l'adaptation scolaire (psychologue scolaire, E, F).

	Option A H auditif Option A TFA	Option B H visual Option B TFV	Option C H moteur Option C TFM	Option D H mental Option C TFC	Option E	Option F	Psycho scolaire	NS et NE	Total
Totaux (2015-2016)	8	1	4	12	9	6	1	1	42
Totaux (2016-2017)	8	1	4	14	9	6	1	5	48

Six emplois d'enseignants spécialisés option D d'itinérant affectés sur la circonscription 12 ASH (Tahiti, Raiatea et Huahine) ont permis d'améliorer très nettement la scolarisation dans les écoles ordinaires des enfants suivis en pédopsychiatrie. Des résultats ont été obtenus en termes d'acceptation, de maintien et d'augmentation des temps de scolarisation. Un des emplois option D a été mis à disposition de l'Unité pédopsychiatrie du CHPF. La fermeture des dernières classes de perfectionnement en 2011 a permis aux équipes pédagogiques des écoles de se recentrer progressivement sur le traitement des difficultés scolaires des élèves.

La mise en place des ESR 1^{er} et 2nd degrés permet à la CTES de gérer directement les situations d'élèves handicapés traitées par les équipes de suivi de scolarisation (ESS). Cette procédure simplifiée, en gestion directe, permet aux familles des jeunes handicapés de gagner du temps et de bénéficier plus rapidement de leurs prestations.

□ Autres employés dans l'ASH :

	2015-2016	2016-2017
IEN	1	1
ATICE	1	1
CPAIEN	2	2
AVS	84	86
Secrétaire Cir5-ASH	1	1
Secrétaire adm CTES	1	1
Total	90	92

□ Les AVS

Les Auxiliaires de vie scolaire (AVS) font partie du dispositif de suivi des projets personnalisés de scolarisation en Polynésie française.

Répartition des AVS par circonscription

La répartition des 84 AVS positionnées pour l'année 2015-2016, par secteur, est la suivante.

Secteur	Tahiti Ouest	Tahiti Est	Tahiti Sud	Moorea Huahine	Tuamotu Gambier	ISLV	Australes	Marquises	Total
Nb d'AVS	13	12	17	7	10	14	6	5	84
Nb d'élèves	64	44	100	30	17	41	16	25	337
Ratio	4,9	3,7	5,9	4,3	1,7	2,9	2,7	3	4,01

La répartition des 86 AVS positionnées pour l'année 2016-2017, par secteur d'ESR, est la suivante.

Secteur	Tahiti ouest	Tahiti est	Tahiti sud	Moorea Huahine	Tuamotu Gambier	ISLV	Australes	Marquises	Privé	Total
Nb d'AVS	11	14	10	4	11	18	6	6	6	86
Nb d'élèves	67	77	43	23	20	53	17	15	49	364
Ratio	6,1	5,5	4,3	5,75	1,82	2,9	2,8	2,5	8,17	4,23

Dans le cadre de la mise en adéquation des besoins et des moyens, le service d'accompagnement de certaines AVS est réparti sur plusieurs circonscriptions.

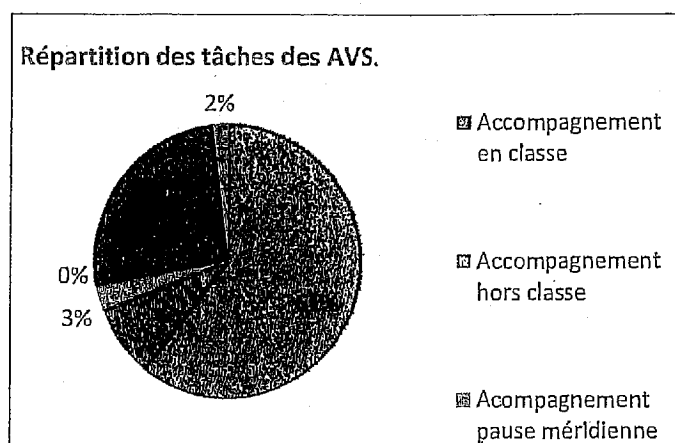
Indicateur de performance 2015-2017		Réalisé 2016	Objectif fixé pour 2017	Réalisé en 2017	Écart (2016 - 2017f)
4.5	Pourcentage d'élèves handicapés scolarisés en milieu scolaire, bénéficiant d'un accompagnement par un Auxiliaire de vie scolaire individuel ou collectif (AVS)	62,00 %	60,00 %	63,86 %	+1,86 %
Item	L'indicateur mesure la part d'élèves handicapés, scolarisés en milieu scolaire, bénéficiant d'un accompagnement par un AVS parmi ceux pour lesquels un accompagnement a été notifié par la Commission Territoriale de l'Éducation Spéciale (CTES) ou dans le cadre d'un dispositif contractuel.				

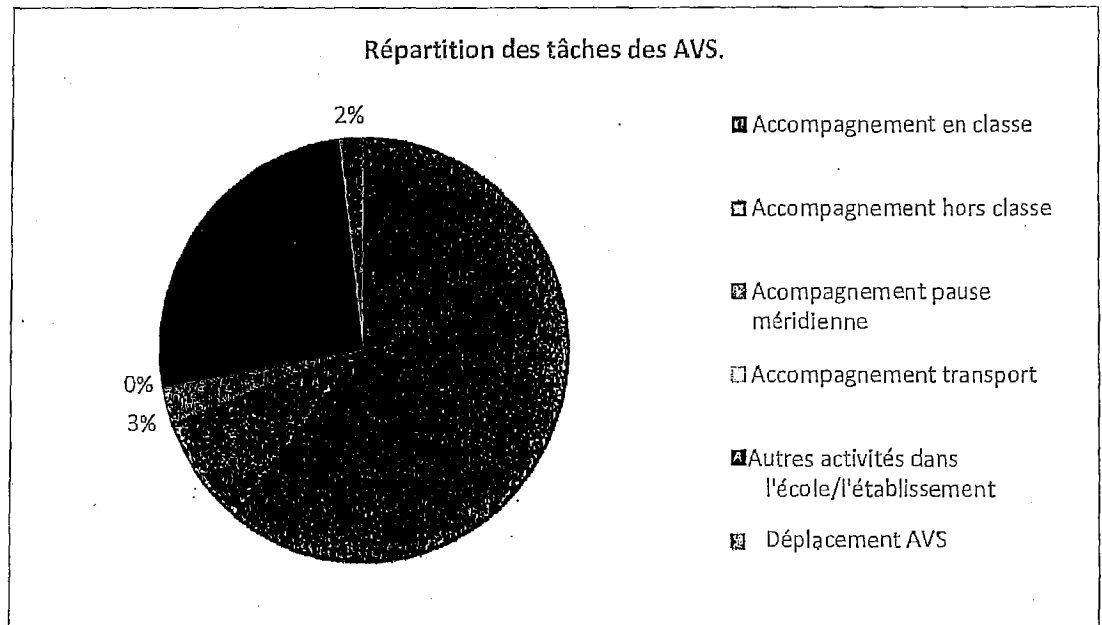
Les dispositifs des AVS permettent d'accompagner 364 élèves (337 en 2016) de la maternelle au lycée tant dans le public que dans le privé sur les 570 élèves handicapés scolarisés, ce qui représente 63,86 % des effectifs (moins de 50 % en métropole). Pour cela sur les 86 AVS (84 en 2016), 69 sont titulaires et 17 sont recrutées en CDD. Le nombre d'élèves accompagnés par le même nombre d'AVS est en légère augmentation. Tous les élèves dont la quotité horaire a été notifiée par la CTES bénéficient d'un accompagnement, même ceux des atolls ou des îles isolés. Un réaménagement des moyens a permis de résoudre cette difficulté par des recrutements de CDD à mi-temps notamment dans les archipels éloignés.

La part des élèves handicapés scolarisés dans le second degré est en progression. Celle des élèves bénéficiant d'un dispositif Ulis-collège est en augmentation. La quasi-totalité des dispositifs collectifs d'inclusion (18) est pourvue d'un moyen d'accompagnement pour faciliter l'inclusion dans les classes de référence. (p. 20)

Seulement 9 visites de suivi pédagogique d'AVS ont été réalisées par le CP-AVS (15 en 2014 2015, 37 en 2015 2016). Elles permettent d'apporter conseils et de réguler les accompagnements auprès des élèves.

Le livret professionnel de l'AVS élaboré en 2014 a été actualisé. Il est accessible sur le site ash-polynésie.com sous forme numérique et apporte aux AVS et à leurs partenaires un ensemble d'informations concernant le statut, les missions assignées, la formation.





Indicateur de performance 2015-2017
Spécifique charte de l'éducation, 2016

		Réalisé en 2016	Objectif fixé pour 2017	Réalisé en 2017	Écart (2016 - 2017)
4.6	Nombre d'élèves présentant un handicap sensoriel ou ayant des troubles spécifiques des apprentissages qui bénéficient de l'attribution conventionnée d'un matériel pédagogique spécifique	11	26	24	+13
Item	L'indicateur cible les élèves, présentant un handicap sensoriel ou ayant des troubles spécifiques des apprentissages, qui bénéficient de l'attribution conventionnée d'un matériel pédagogique spécifique.				

Indicateur de performance 2015-2017
Spécifique charte de l'éducation, 2016

		Réalisé en 2016	Objectif fixé pour 2017	Réalisé en 2017	Écart ((2016 - 2017))
4.7	Nombre d'établissements (école, centre) accessibles aux élèves handicapés			72	
	4.7.1 Nombre d'écoles accessibles			67	
	4.7.2 Nombre de centre accessibles			5	
Item	Il s'agit de dénombrer les établissements accessibles aux élèves à mobilité réduite selon les critères suivants : l'accès aux salles de cours (présence de rampes, etc.) et aux toilettes.				

1.1.5- Objectif 5 - Optimiser les moyens alloués.

La réussite de tous les élèves implique que les moyens en matériel et en personnel soient rationalisés en tenant compte de la démographie des élèves, mais aussi des disparités géographiques et sociales.

▪ Action 1 - Optimiser les moyens matériels.

« Les moyens matériels sont exposés dans les programmes relatifs au soutien de la politique de l'éducation et à la vie de l'élève. » (Charte de l'éducation 2017)

- *Action 2- Optimiser les moyens humains notamment en milieux socialement défavorisés et dans les archipels éloignés.*

« L'effort de concentration de moyens supplémentaires en direction des écoles les plus en difficulté est une condition nécessaire à une égalité plus grande dans la réussite des élèves.

Il convient alors de mettre en regard les moyens humains supplémentaires octroyés aux milieux sociogéographiques défavorisés avec les résultats aux évaluations nationales [...]. » (*Charte de l'éducation 2017*)

Indicateurs de performance 2015-2017		Réalisé en 2016	Objectif fixé pour 2017	Réalisé en 2017	Écart (2016 - 2017)
5.1	Pourcentage de moyens humains supplémentaires mis à disposition dans les milieux sociogéographiques défavorisés.				
5.1.1	<i>Faa'a</i>	17,00 %	17,00 %	22,00 %	+5,00 %
5.1.2	<i>Papara</i>	12,00 %	15,00 %	14,00 %	+2,00%
5.1.3	<i>Tuamotu</i>	18,00 %	18,00 %	19,00 %	+1,00%
5.1.4	<i>Hors éducation prioritaire</i>	8,00 %	8,00 %	8,00 %	0,00%
Items	L'indicateur mesure la proportion de moyens humains supplémentaires dédiés aux circonscriptions pédagogiques, aux écoles et aux centres situés en milieux sociogéographiques défavorisés, par rapport à ceux applicables en carte scolaire selon les modes de calcul en vigueur.				

Les moyens humains supplémentaires attribués aux écoles et établissements des secteurs défavorisés relèvent de la politique de soutien aux élèves des catégories sociogéographiques défavorisées et du plan de lutte contre le décrochage scolaire, tels qu'exposés dans la Charte de l'éducation 2017. Pour 2015-2016, ces moyens consentis sont majorés de 17 % à Faa'a (+2 % par rapport à l'objectif), de 12 % à Papara (+2 % par rapport à l'objectif) et de 18 % aux Tuamotu (+3 % par rapport à l'objectif).

Pour 2016-2017, ces moyens consentis sont majorés de 22 % à Faa'a (+5 par rapport à l'objectif et au réalisé 2016), de 14 % à Papara (-1 % par rapport à l'objectif, mais +2 % par rapport à 2016) et de 19 % aux Tuamotu (+1 % par rapport à l'objectif et au réalisé de 2016)

Ils sont mis en lien avec les résultats aux évaluations nationales des écoles et établissements REP+ et font l'objet d'une analyse spécifique.

La création de réseaux d'éducation prioritaire (REP+), avec l'accompagnement de l'État, sur Faa'a, Papara et les Tuamotu, permet qu'aucun élève ne soit abandonné par le système éducatif polynésien. Ces réseaux doivent contribuer à la mise en œuvre des actions qui permettent aux élèves de bénéficier de parcours individualisés en fonction de leurs capacités de développement²⁴.

À la rentrée 2016, les écoles de Ti'ama'o et Apatea ont intégré le REP+ de Papara Vingt-et-un emplois de professeurs des écoles (État) ont été dévolus au REP+, comme moyens supplémentaires affectés dans les écoles pour mener des actions pédagogiques et éducatives, notamment dans le cadre du nouveau cycle CM1, CM2 et 6°. Cinq emplois (Pays) ont été affectés spécifiquement sur les Tuamotu pour renforcer la formation continue. Les équipes des collèges de Papara et de Faa'a ont également été renforcés par l'affectation de professeurs supplémentaires qui permettent une gestion plus simplifiée de l'heure et demie de service pour les relations avec les familles, ainsi que par l'affectation de conseillers principaux d'éducation complémentaires.

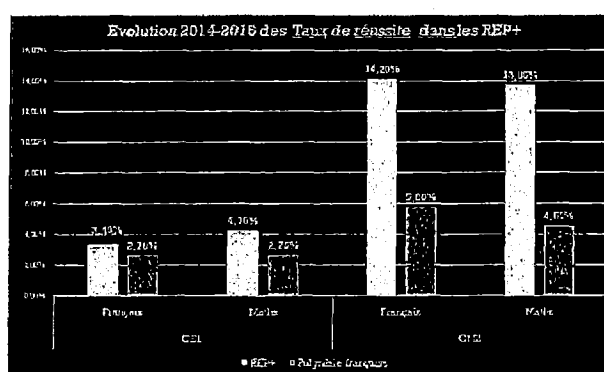
²⁴ Rapport annuel de performance 2017, p. 34

Il est à noter qu'avec l'entrée en vigueur du collège de Teva-i-uta à la rentrée scolaire d'août 2016, les effectifs d'élèves des collèges avoisinants (Papara et Taravao) ont pu être ramenés à des niveaux compatibles avec les dispositifs pédagogiques à mettre en œuvre, notamment pour Papara, établissement classé en REP+²⁵.

Enfin, l'efficacité de ces réseaux est évaluée, notamment avec le recours aux contrats d'objectifs des établissements concernés qui présentent notamment, les résultats scolaires.

Dans les écoles classées en REP+, les résultats de 2016, comparés à ceux de 2014, montrent une progression supérieure à celle constatée pour l'ensemble des écoles de la Polynésie française.

Ces écarts sont particulièrement significatifs pour les évaluations en CM2 : +8,4 % en français et +9,2 % en mathématiques.



Le détail des résultats aux évaluations nationales est présenté dans le présent programme, objectif 3- Action 4.

▪ *Action 3- Optimiser les moyens humains par le suivi des carrières.*

« L'optimisation des ressources humaines engage le ministère de l'éducation en matière de suivi des carrières.

Le suivi des carrières exige des inspections régulières. Elles permettent l'évaluation des compétences des enseignants en situation professionnelle ainsi que des activités de conseil et d'accompagnement. » (*Charte de l'éducation 2017*)

²⁵ *Ibid.*, p. 34

Indicateurs de performance 2015-2017		Réalisé en 2016	Objectif fixé pour 2017	Réalisé en 2017	Écart (2016 - 2017f)
5.2	Pourcentage de professeurs des écoles néo-titulaires ayant bénéficié d'un accompagnement (2 visites au moins) au cours des années T1 et T2	100,00 %	100,00 %	100,00 %	0,00%
Item	L'indicateur cible les professeurs des écoles néo-titulaires ayant bénéficié d'un accompagnement (2 visites au moins) au cours de leurs première et seconde années sur le terrain (T1 et T2).				
5.3	Pourcentage de professeurs des écoles néo-titulaires dont l'efficacité professionnelle a été constatée sur le rapport de visite (satisfaisant, très satisfaisant) lors de leur accompagnement en T2	100,00 %	100,00 %	92 %	-8,00 %
Item	L'indicateur cible les professeurs des écoles néo-titulaires dont l'efficacité professionnelle a été constatée lors de leur accompagnement durant leur deuxième année sur le terrain (T2). Le critère d'efficacité est validé lorsque le rapport de visite fait figurer une évaluation « satisfaisant » ou « très satisfaisant ».				
5.4	Pourcentage de retard dans les inspections ou les entretiens du dispositif « Parcours professionnels, carrières et rémunérations » des personnels du premier degré	14 %	7,00 %	2,00 %	-12,00 %.
Item	L'indicateur cible les professeurs des écoles titulaires qui ont été inspectés 4 ans auparavant et plus, ou ceux qui n'ont pas encore bénéficié d'un entretien du dispositif PPCR dans les délais fixés.				

Tous les professeurs néo-titulaires ont bénéficié d'un suivi régulier lors de leur première année de titularisation. Et, pour tous les personnels titularisés, l'efficacité professionnelle a été constatée lors de leur première inspection, en seconde année de titularisation (indicateurs 5-2 et 5-3). Cependant, le chiffre de 92 % en T2 ne doit pas nous laisser sceptique, car il s'agit d'un seul professeur sur 12 qui n'a pas su démontrer son efficacité lors de sa première inspection.

En outre, la réforme de la formation initiale des professeurs des écoles met en œuvre un dispositif en alternance réunissant la responsabilité partielle d'une classe et des cours à l'ESPé-Pf. Ces enseignants ont un suivi de fait.

Le résultat 2017 affiche une baisse de 12 points par rapport à l'année précédente et dépasse largement les prévisions qui étaient de 7 %. Les 2 % restant concernent des enseignants qui ont bénéficié de congés de maladie, d'une disponibilité ou qui ont renoncé à être inspectés, ayant atteint la note maximale.

■ *Action 4- Soutenir la démarche partagée de conception du plan de formation.*

« Un comité de pilotage tripartite, issu du partenariat entre le ministère de l'éducation de la Polynésie française, le vice-rectorat et l'université de Polynésie française, définit les orientations prioritaires du plan de formation initiale et continue en faveur des fonctionnaires et agents non titulaires de l'État. Le fonctionnement tripartite est une particularité de la Polynésie française.

Quatre finalités sont aujourd'hui retenues pour donner de la cohérence aux choix en matière de formation continue :

- accompagner l'évolution des pratiques en lien avec le référentiel des compétences des métiers du professorat et de l'éducation ;
- accompagner le parcours de l'élève en Polynésie française pour favoriser la réussite de tous (acquisition des fondamentaux, continuité école/collège, parcours de scolarisation et de formation de l'élève, etc.) ;
- comprendre les enjeux pédagogiques du numérique éducatif pour permettre leur intégration dans les pratiques des enseignants ;

- engager les enseignants dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel (actualisation de la connaissance des programmes, des renouvellements de diplôme, acquisition d'habilitations, d'agrément et préparation aux concours). » (*Charte de l'éducation 2017*)

La mise en œuvre du nouveau socle commun de connaissances, de compétences et de culture, et les programmes qui y sont adossés justifient l'intérêt porté à l'indicateur 5.5 relatif au pourcentage de personnels enseignants qui ont bénéficié d'un module de formation sur la mise en œuvre des programmes officiels et du socle commun.

Au cours de l'année 2015-2016, seuls 27 % des modules de formation concernent la mise en œuvre des programmes et du socle commun (indicateur 5-5). En effet, les nouveaux programmes adaptés à la Polynésie française ont été rendus officiels en fin d'année scolaire. Ils sont applicables à la rentrée 2016. En outre, le chiffre de 27 % émane de l'ESPé-Pf et ne prend pas en compte les stages et animations au sein des circonscriptions. Soulignons qu'en 2015-2016, les formations se sont concentrées sur la réforme du collège, celle-ci étant appliquée à la rentrée 2016.

Indicateurs de performance 2015-2017		Réalisé en 2016	Objectif fixé pour 2017	Réalisé en 2017	Écart (2016 - 2017)
5.5	Pourcentage de personnels enseignants qui ont bénéficié d'un module de formation sur la mise en œuvre des programmes officiels ou du socle commun.	14,00 %	100,00 %	21,24 %	+7,24 %
Item	L'indicateur mesure la part des personnels enseignants, en fonction dans les écoles et les centres, qui ont bénéficié d'un module de formation sur la mise en œuvre des programmes officiels ou du socle commun parmi les personnels enseignants en fonction dans ces entités, hormis ceux qui ont bénéficié d'un module de formation au cours des deux dernières années.				

Les nouveaux programmes adaptés à la Polynésie française sont rendus applicables à la rentrée scolaire 2016-2017. En 2017, tous les modules de formation font un lien avec la mise en œuvre des programmes officiels ou du socle commun. On remarque d'ailleurs l'effort important qui a été mis en œuvre dans les modules de formation sur la mise en place des programmes officiels ou du socle commun, ce qui explique une augmentation spectaculaire de ce cet indicateur, avec notamment un focus sur le LSU et les programmes²⁶.

²⁶, *Rapport annuel de performance 2017*, p. 21-22

1.2- Synthèse des indicateurs

Code	Intitulé	Réalisé en 2016	Objectif fixé pour 2017	Réalisé en 2017	Écart (2016 – 2017)
Objectif 1 - Conduire tous les élèves à la maîtrise des connaissances et compétences du socle commun.					
1.1	Pourcentage d'élèves ayant une maîtrise insuffisante des compétences aux évaluations nationales en fin de CE1 et en fin de CM2				
1.1.1	Pourcentage d'élèves ayant une maîtrise insuffisante des compétences aux évaluations nationales en fin de CE1, en maîtrise de la langue française	28,00 %	Pas d'évaluation en 2017		
	REP+	40,00 %	Pas d'évaluation en 2017		
1.1.2	Pourcentage d'élèves ayant une maîtrise insuffisante des compétences aux évaluations nationales en fin de CE1, en mathématiques	25,00 %	Pas d'évaluation en 2017		
	REP+	31,00 %	Pas d'évaluation en 2017		
1.1.3	Pourcentage d'élèves ayant une maîtrise insuffisante des compétences aux évaluations nationales en fin de CM2, en maîtrise de la langue française	28,00 %	Pas d'évaluation en 2017		
	REP+	31,00 %	Pas d'évaluation en 2017		
1.1.4	Pourcentage d'élèves ayant une maîtrise insuffisante des compétences aux évaluations nationales en fin de CM2, en mathématiques	24,00 %	Pas d'évaluation en 2017		
	REP+	21,00 %	Pas d'évaluation en 2017		
1.2	Pourcentage d'élèves maîtrisant en fin de CE2 les composantes du socle commun de fin de cycle 2				
1.2.1	Les langages pour penser et communiquer			74,73 %	
	1.2.1.1 Langue française à l'oral et à l'écrit			75,63 %	
	REP+			nr ²⁷	
	1.2.1.2 Langues étrangères et régionales			66,67 %	
	REP+			nr	
	1.2.1.3 Langues mathématiques, scientifiques et informatiques			73,48 %	
	REP+			nr	
	1.2.1.4 Langages des arts et du corps			83,15 %	
	REP+			nr	
1.2.2	Les méthodes et outils pour apprendre			65,95 %	
	REP+			nr	
1.2.3	La formation de la personne et du citoyen			87,46 %	
	REP+			nr	
1.2.4	Les systèmes naturels et techniques			73,48 %	
	REP+			nr	
1.2.5	Les représentations du monde et l'activité humaine			66,67 %	
	REP+			nr	

²⁷ Non renseigné

Code	Intitulé	Réalisé en 2016	Objectif fixé pour 2017	Réalisé en 2017	Écart (2016 - 2017)
1.3	Taux de maintien (redoublement) du cycle 2 et du cycle 3 partiel (CM1, CM2)				
1.3.1	Taux de maintien (redoublement) en CP	1,50 %	1,25 %	1,48 %	-0,02 %
1.3.2	Taux de maintien (redoublement) en CE1	3,90 %	2,50 %	0,81 %	-3,09 %
1.3.3	Taux de maintien (redoublement) en CE2	1,60 %	1,30 %	1,12 %	-0,48 %
1.3.4	Taux de maintien (redoublement) en CM1	0,70 %	0,60 %	0,44 %	-0,26 %
1.3.5	Taux de maintien (redoublement) en CM2	1,20 %	1,00 %	0,96 %	-0,24 %
1.4	Pourcentage d'élèves entrant en 6 ^e avec au moins un an de retard	15,90 %	13,00 %	12,60 %	-3,30 %
Objectif 2 - Conduire tous les élèves à la maîtrise des compétences du niveau A1 du CECRL en LCP et en anglais au terme du CM2.					
2.1	Pourcentage d'élèves de CM2 ayant atteint le niveau A1 de maîtrise d'une langue polynésienne	71,00 %	71,00 %	74,92 %	+3,92 %
2.2	Pourcentage d'élèves de CM2 ayant atteint le niveau A1 de maîtrise de l'anglais	75,00 %	75,00 %	75,17 %	+0,17 %
2.3C	Pourcentage d'enseignant du premier degré ayant une habilitation pour l'enseignement de l'anglais		40,00 %	Habilitation en cours	
2.4C	Pourcentage d'enseignants du premier degré ayant une habilitation pour l'enseignement des langues et de la culture polynésienne (LCP)		50,00 %	Habilitation en cours	
Objectif 3 - Apporter une réponse collective et un accompagnement personnalisé aux besoins individuels des élèves, notamment en milieux sociogéographiques défavorisés.					
3.1	Pourcentage d'élèves scolarisés en Section des tout-petits (STP) dans les écoles des secteurs socialement défavorisés et dans les écoles des archipels éloignés				
3.1.1C	Éducation Prioritaire (EP)	38 %	41,00 %	47 %	+9 %
3.1.2C	Faa'a	41 %	43,00 %	48 %	+7 %
3.1.3C	Papara	27 %	31,00 %	57 %	+30 %
3.1.4C	Tuamotu	41 %	43,00 %	40 %	-1 %
3.1.5C	Hors éducation prioritaire	20 %	23,00 %	24 %	+4 %
3.2C	Pourcentage de PPRE proposes, orientés sur la maîtrise de la langue				
	Pourcentage			73,11 %	
	Nombre de PPRE orientés sur la maîtrise de la langue	1569	1200	1313	-256
	Nombre de PPRE			1796	
Objectif 4 - Accroître la réussite scolaire des élèves à besoins éducatifs particuliers.					
4.1	Pourcentage d'élèves en situation de handicap parmi les élèves des écoles du premier degré	1,20 %		1,27 %	+0,07 %
4.2	Taux de couverture des notifications d'affectation en ULIS-école	88,00 %	100,00 %	88,22 %	+0,22 %
4.3	Pourcentage d'élèves handicapés bénéficiant d'un Projet personnalisé de scolarisation (PPS).	70 %	100,00 %	85,00 %	+15 %

Code	Intitulé	Réalisé en 2016	Objectif fixé pour 2017	Réalisé en 2017	Écart (2016 – 2017)
4.4	Nombre d'élèves à besoin éducatifs particuliers, bénéficiant d'un dispositif contractuel: Plan d'accompagnement Personnalisé (PAP) ou Projet d'Accueil Individualisé (PAI)	83 %		303	
	4.4.1 Nombre d'élèves à besoins éducatifs particuliers bénéficiant d'un Plan d'accompagnement personnalisé (PAP)			134	
	4.4.2 Nombre d'élèves à besoins éducatifs particuliers bénéficiant d'un Projet d'accueil individualisé (PAI)			169	
4.5	Pourcentage d'élèves handicapés scolarisés en milieu scolaire, bénéficiant d'un accompagnement par un Auxiliaire de vie scolaire individuel ou collectif (AVS)	62,00 %	60,00 %	63,86 %	+1,86 %
4.6	Nombre d'élèves présentant un handicap sensoriel ou ayant des troubles spécifiques des apprentissages qui bénéficient de l'attribution conventionnée d'un matériel pédagogique spécifique	11	26	24	+13
4.7	Nombre d'établissements (école, centre) accessibles aux élèves handicapés			72	
	4.7.1 Nombre d'écoles accessibles aux élèves handicapés			67	
	4.7.2 Nombre de centres accessibles aux élèves handicapés			5	
Objectif 5 - Optimiser les moyens alloués.					
5.1	Pourcentage de moyens humains supplémentaires mis à disposition dans les milieux sociogéographiques défavorisés.				
5.1.1	<i>Faa'a</i>	17,00 %	17,00 %	22,00 %	+5,00 %
5.1.2	<i>Papara</i>	12,00 %	15,00 %	14,00 %	+2,00%
5.1.3	<i>Tuamotu</i>	18,00 %	18,00 %	19,00 %	+1,00%
5.1.4	<i>Hors éducation prioritaire</i>	8,00 %	8,00 %	8,00 %	0,00%
5.2	Pourcentage de professeurs des écoles néo-titulaires ayant bénéficié d'un accompagnement (2 visites au moins) au cours des années T1 et T2	100,00 %	100,00 %	100,00 %	0,00%
5.3	Pourcentage de professeurs des écoles néo-titulaires dont l'efficacité professionnelle a été constatée sur le rapport de visite (satisfaisant, très satisfaisant) lors de leur accompagnement en T2	100,00 %	100,00 %	92 %	-8,00 %
5.4	Pourcentage de retard dans les inspections ou les entretiens du dispositif « Parcours professionnels, carrières et rémunérations » des personnels du premier degré	14 %	7,00 %	2,00 %	-12,00 %
5.5	Pourcentage de personnels enseignants qui ont bénéficié d'un module de formation sur la mise en œuvre des programmes officiels ou du socle commun	14,00 %	100,00 %	21,24 %	+7,24 %

2- L'ENSEIGNEMENT SCOLAIRE PUBLIC DU SECOND DEGRÉ

À la rentrée 2016-2017, les effectifs²⁸ du secondaire et post-bac affichent 23 185 élèves pour le public, et 8241 élèves pour le privé.

De 2014 à 2017, on constate, dans le public une baisse des effectifs. De 23 672 élèves, le nombre passe à 23 025, soit une différence de 647 élèves. Dans le privé en revanche, les effectifs sont en augmentation. De 8132 élèves, le nombre passe à 8430, soit une différence de 298 élèves.

		Constat 2014-2015	Constat 2015-2016	Écart 2015-2014	Constat 2016-2017	Écart 2016-2015	Constat 2017-2018	Écart 2017-2016
Collèges	Public	13377	13046	-331	12949	-97	12871	-78
	Privé	4529	4585	56	4652	67	4738	86
Cetad	Public	823	715	-108	520	-195	376	-144
	Privé	439	375	-64	267	-108	186	-81
Lycées Profes- sionnels	Public	4162	4144	-18	4145	1	4029	-116
	Privé	1151	1163	12	1117	-46	1241	124
Lycées	Public	4372	4466	94	4487	21	4555	68
	Privé	1906	1990	84	2022	32	2047	25
Post-Bac	Public	938	944	6	1015	71	1101	86
	Privé	107	128	21	183	55	218	35
Total 2 nd degré et Post-bac	Public	23672	23315	-357	23185	-130	23025	-160
	Privé	8132	8241	109	8241	0	8430	189

D'une manière générale, cette baisse est consécutive à la baisse des effectifs observée dans le premier degré, et au phénomène des élèves non retrouvés dans le secondaire, appelés « décrocheurs », mais aussi à des conditions d'accueil des élèves qui viennent des îles, autrement dit des élèves scolarisés hors noyau familial.

Mais elle est surtout significative en Centre d'éducation aux technologies appropriées au développement (CETAD), à cause de son image qui s'est peu à peu dégradée dans l'opinion. La nature du public recruté s'en est ressentie et a péjorativement encouragé l'éviction de collégiens jugés difficiles ou « inadaptés ». L'effet structure a également joué.

De ce fait, la suppression du palier d'orientation post 5^e a été effective dès la rentrée 2016, conformément à la réforme du collège, et s'est accompagnée d'un plan de restructuration des CETAD²⁹. Il s'en est suivi un tarissement des flux vers le Certificat d'aptitude professionnelle au développement (CAPD), diplôme "historique" des CETAD. La création du Certificat polynésien d'aptitude professionnelle (CPAP), en reprenant les quatre spécialités du CPAD, est venue à point nommé pour revaloriser les CETAD et la formation qu'ils proposent. La baisse des effectifs résulte de l'extinction des CAPD³⁰.

²⁸Ne sont pas pris en compte les élèves qui sont au CJA

²⁹ *Dialogue de gestion 2016*, p. 87

³⁰ *Dialogue de gestion 2017-2018*, p. 119

2.1-Objectifs, actions et indicateurs de performance

2.1.1- Objectif 1 : Conduire les jeunes aux niveaux de compétences attendus en fin de cycles 3 et 4, et à l'obtention des diplômes correspondants.

« L'objectif de la nouvelle organisation du collège vise à renforcer l'acquisition des savoirs fondamentaux dans toutes les matières, à développer de nouvelles compétences indispensables au parcours de formation des collégiens. » (*Charte de l'éducation 2017*)

Indicateurs de performance 2015-2017		Réalisé en 2016	Objectif fixé pour 2017	Réalisé en 2017	Écart (2016 – 2017)
1.2	Taux de réussite au Diplôme national du brevet (DNB)				
1.2.1	Pourcentage d'élèves qui obtiennent le DNB par rapport au nombre total d'élèves qui se sont présentés au DNB	64,07 %	68,00 %	79,81 %	+15,74 %
1.2.1 c	Taux de réussite en REP+ au DNB	58,48 %	61,00 %	79,69 %	+21,21 %
1.2.2	Pourcentage d'élèves qui obtiennent le DNB par rapport au nombre total d'élèves qui sont entrés en 6 ^e , quatre ans auparavant	71,66 %	75,00 %	83,67 %	+12,01 %
1.2.2 c	Pourcentage d'élèves en REP+ qui obtiennent le DNB par rapport au nombre total d'élèves qui sont entrés en 6 ^e , 4 ans auparavant	44,90 %	64,00 %	80,80 %	+35,90 %
Item	L'indicateur mesure la part d'élèves qui obtiennent le DNB, d'une part, parmi ceux qui se sont présentés et d'autre part, parmi ceux qui sont entrés en 6 ^e , quatre ans auparavant. Il se subdivise encore pour distinguer les données des REP+ de celles de la Polynésie française.				

L'insuffisance des taux de réussite au Diplôme national du brevet (DNB) constatée les précédentes années, se résorbe de façon manifeste, cela dans tous les domaines, avec un taux global de réussite de 79,81 %. De manière évidente la mise en œuvre de la réforme du collège est un levier stratégique pour faire évoluer les modalités d'évaluation et par conséquent, les pédagogies mises en œuvre pour davantage mettre en confiance les élèves et les aider à se remobiliser et à progresser.

Dans cette perspective, on peut dire que les résultats en Polynésie française commencent à tendre vers ceux du national qui est de 89 %³¹.

- *Action 1- Conduire tous les élèves à la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture exigible aux termes des cycles 3 partiel (6^e) et 4 (5^e, 4^e, 3^e).*

« Dans la continuité de l'école primaire, le collège unique est un maillon essentiel pour conduire tous les élèves à la maîtrise de socle commun de connaissances, de compétences et de culture à laquelle toutes les disciplines concourent. » (*Charte de l'éducation 2017*)

La réforme du collège est mise en place techniquement, et tous les collèges visités sont tous entrés dans la réforme. [...] Les enseignants ne montrent pas d'opposition visible aux nouveaux programmes. On constate une volonté de mettre en œuvre le socle commun dans le cadre de la réforme et les enjeux semblent être bien compris. La mise en œuvre des progressions de cycle au collège est assez répandue. L'intégration d'objectifs de formations précis faisant écho au socle débute également.

³¹ Rapport annuel de performance 2017, p. 35

[...] Il subsiste néanmoins des difficultés de mise en œuvre de la formation des élèves aux compétences du socle. La formalisation des compétences du socle est faite, mais il est plus difficile de voir dans les cours observés un travail réel sur les compétences.

La formation suivie de réforme de cette année doit offrir des pistes d'évolution. Les réunions d'équipes disciplinaires et interdisciplinaires doivent s'intensifier et le conseil école collège doit trouver toute sa place pour attester la fin du cycle 3.

Il convient de créer des temps de concertation pour permettre un réel croisement des regards pour valider les compétences du socle et ainsi ne pas laisser faire l'attestation par un logiciel – très utilisé dans les établissements – qui réalise une moyenne des niveaux de compétence³².

□ Les élèves en grande difficulté au collège

Les dispositifs de remédiation aux élèves en difficulté à l'entrée au collège

Établissements	Secteur géographique	Dispositifs souples d'aide aux élèves en difficulté à l'entrée au collège	PE spécialisé option F affecté	
			2015-2016	2016-2017
Collège de Bora Bora	ISLV	Remédiation collège	1	2
Collège de Tahaa	ISLV	Remédiation collège	1	1
Collège de Huahine	ISLV	Remédiation collège	1	1
Collège de Hao	Tuamotu	Remédiation collège	1	1
Collège de Makemo	Tuamotu	Remédiation collège	1	1
Collège de Rangiroa	Tuamotu	Remédiation collège	1	1
Collège de Rurutu	Australes	Remédiation collège	1	1
Collège de Mahina	Tahiti, Mahina	Remédiation collège	1	1
Collège Henri-Hiro	Tahiti, Faaa	Remédiation collège	1	1
Collège Maco Tevane	Tahiti, Papeete	Remédiation collège	1	1
10 collèges			10 PE spé F	11 PE spé F

Des actions de prévention de la grande difficulté scolaire sont conduites dès l'entrée au collège. Ces établissements sont implantés aux Îles Sous-le-Vent, aux Tuamotu, aux Australes et à Tahiti.

Les petits collèges des îles bénéficient de dispositifs souples d'enseignement général adapté, particulièrement en 6^e et 5^e. Les 11 enseignants spécialisés (10 en 2015-2016), affectés dans les dispositifs d'aide aux élèves en difficulté dans le second degré, exercent leurs missions en continuité avec ceux du premier degré.

Ces enseignants spécialisés titulaires du CAPASH F³³ ou de 2CASH F³⁴ accompagnent plus de 200 élèves chaque année. Des Programmes personnalisés de réussite éducative (PPRE) sont mis en place dans certains établissements par l'équipe pédagogique, discutés avec la famille et présentés aux élèves.

Résultats : les dispositifs souples de remédiation du second degré se justifient pleinement dans le cadre de la réforme. Ils intègrent principalement les objectifs suivants :

- accroître la réussite scolaire des élèves dans des zones difficiles ainsi que celle des élèves ayant des difficultés scolaires importantes ;
- mettre en œuvre, notamment en fin de cycle 3 (6^e) des dispositifs d'accompagnement et d'aide personnalisée en continuité avec les actions conduites dans le premier degré ;

³² *Dialogue de gestion 2017-2018*, p. 164

³³ Certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap, option F

³⁴ C'est la même spécialisation que la précédente, mais elle concerne le secondaire.

- disposer, dans les archipels éloignés ou dans les zones difficiles, d'un potentiel d'enseignants ressources susceptibles d'améliorer au niveau des équipes pédagogiques le processus d'identification de la difficulté scolaire et son traitement, notamment au niveau de l'élaboration de PPRE.

Les Sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA)

« Elles dispensent à des élèves en difficulté scolaire durable des enseignements leur permettant d'accéder à une formation qualifiante et diplômante de niveau V. » (*Charte de l'éducation 2017*)

Le partenariat et la concertation des personnels au sein de l'établissement sont favorisés par la mise en œuvre, pour chaque élève d'un Projet individuel de formation et d'orientation (PIFO). Dans le cadre du parcours de formation, chaque projet est défini après avoir analysé les besoins de l'élève, évalué son comportement, ses compétences et ses difficultés. Il détermine des axes de progrès et fait l'objet d'une attention particulière, avec un suivi personnalisé de l'évolution de chacun en s'appuyant sur des outils pertinents.

Une circulaire de la ministre en charge de l'éducation en février 2016 a défini l'organisation et le fonctionnement des SEGPA du second degré en Polynésie française dans le cadre de la réforme des collèges. Elle précise les volumes horaires des enseignements applicables, dont 1 heure de langue polynésienne par niveau. Un calendrier des opérations pour la pré-orientation vers la classe de 6^e SEGPA de collège pour 2016-2017 est en place. Les opérations pour la pré-orientation des élèves vers la classe de 6^e SEGPA de collège se sont déroulées pour la première année en favorisant, lorsque cela s'avérait nécessaire, l'inscription dans le collège de secteur.

Sur les deux années scolaires allant de 2015 à 2017, 3 directeurs-adjoints de SEGPA, 23 enseignants spécialisés en option F, une quinzaine de PLP et un volant d'heures supplémentaires permettent aux collèges Henri Hiro, Paopao, Punaauia, Taravao et Maco Tevane d'offrir un enseignement adapté à de jeunes collégiens. Les capacités d'accueil ainsi définies ont permis de faire face durant ces deux années à toutes les demandes présentées.

Résultats : les réunions de travail ont été moins nombreuses en 2016 que les années précédentes. Les orientations des élèves de SEGPA se sont bien déroulées. Les projets pédagogiques ont été fournis par les deux directeurs adjoints chargés des SEGPA, de Punaauia et de Taunoo.

La population accueillie en SEGPA connaît un certain fléchissement qui se concentre au niveau 6^e. Ce fléchissement est probablement imputable aux mesures transitoires liées à l'affectation définitive dans ces structures uniquement à partir de la classe de 5^e. Plus de 2 élèves de SEGPA sur 3 intègrent un CAP en 2016 pour un peu moins de 65 % en 2015, taux qui demeurent au-dessus des moyennes nationales³⁵.

Les Centres de jeunes adolescents (CJA)

« Le traitement des difficultés peut passer par la mise en place de dispositifs spécifiques, notamment les Centres de jeunes adolescents (CJA), qui peuvent accueillir temporairement des élèves en voie de déscolarisation et/ou de désocialisation, et qui ont épuisé toutes les possibilités prévues par les dispositifs d'aide et de soutien au collège. » (*Charte de l'éducation 2017*, p. 55)

« Les filières préprofessionnelles et professionnelles des CJA [et des CETAD] sont valorisées au travers d'une communication des formations disponibles, notamment à l'égard des élèves en difficulté scolaire,

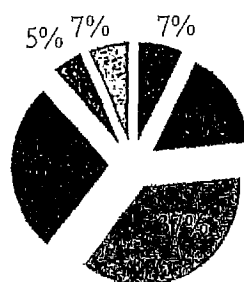
³⁵ *Dialogue de gestion 2017-2018*, p. 36

afin de favoriser leur scolarisation dans leur commune ou leur île de résidence, lorsque celle-ci n'accueille pas d'établissement dispensant des formations professionnelles³⁶. » (*Charte de l'éducation 2017*)

Malgré une amélioration notable du niveau des élèves en Polynésie française depuis 3 décennies, le nombre d'élèves en rupture scolaire reste important (absentéisme, problèmes comportementaux). Aujourd'hui les CJA jouent le rôle d'établissements passerelles dont les missions sont définies dans la Charte de l'Éducation³⁷: remise à niveau (*acquisition des compétences du S4C*), personnalisation des parcours, raccrochage scolaire, préparation à l'insertion socioprofessionnelle.

De fait, les CJA pallient l'absence de dispositifs relais, mais aussi l'insuffisance, voire l'inexistence de structures de proximité adaptées (ITEP, EREA...). En cela, ils contribuent aux enjeux majeurs de la politique éducative du Pays : *l'élevation générale du niveau scolaire des élèves, la pacification du climat scolaire et la consolidation du concept de persévérance et d'ambition scolaire de tous les élèves*³⁸ (cf. lettre de rentrée ministérielle de 2017-2018)³⁹.

Origine des élèves admis en CJA 2016 2017



■ CM2 ■ 6ème ■ 5ème ■ 4ème ■ 3ème ■ Autres

Plus concrètement, la circulaire n° 19167/MEE/DGEE en date du 21 avril 2016, intitulé "Dossier de suivi de l'élève", a permis aux équipes pédagogiques du premier comme du second degré de mieux cerner le public-élèves des CJA.

Il a été proposé aux élèves de 16 ans et plus de se présenter au Certificat de formation des jeunes adolescents (CFJA), au certificat de formation générale (CFG) et, à titre exceptionnel, au Diplôme national du brevet (DNB), option professionnelle.

(2015-2016)

Diplômes	Inscrits	Présents	% Réussite/Présents	% Réussite/Inscrits
CFJA	118	97	96,9 %	79,6 %
CFG	151	108	84,2 %	60,2 %
CFG-CAE Rénové	25	24	96 %	96 %
DNB-Pro	11	9	11,11 %	9,09 %

(2016-2017)

Diplômes	Inscrits	Présents	% Réussite/Présents	% Réussite/Inscrits
CFJA	130	102	98,04 %	76,9 %
CFG	193	142	86,6 %	63,7 %
CFG-CAE Rénové	56	50	100 %	89,2 %
DNB-Pro	0	0	0	0

³⁶ Recommandation faite par le CESC.

³⁷ Loi du Pays n°2017-15 relative à la Charte de l'éducation du 13 juillet 2017.

³⁸ Lettre de rentrée 2017-2018 du ministère en charge de l'éducation du gouvernement de la Polynésie française.

³⁹ *Dialogue de gestion et de performance 2017-2018*, p. 101

En comparant le pourcentage de réussite/présents, d'une année sur l'autre, on note une progression de 2 à 4 points.

Concernant le DNB-Pro, pour l'année scolaire 2015-2016, sur 9 élèves présents, 1 élève l'a obtenu. Pour l'année scolaire 2016-2017, la préparation des élèves au DNB-Pro n'a pas eu lieu du fait :

- du niveau des moniteurs d'enseignement pratique (MEP). Ils sont adjoints d'éducation, catégorie B ou moniteur d'enseignement pratique, catégorie C, voire D ;
- que le temps de formation nécessite 34 heures/hebdomadaire pour un CAP, or en CJA la durée est de 27 heures/hebdomadaires ;
- que l'enseignement post-troisième ne peut être assuré par des professeurs des écoles.

Les 21 CJA que compte la Polynésie française scolarisent 443 élèves dont la provenance est décrite supra. Les CJA accueillent également des élèves de collèges en immersion pour une remise à niveau avec pour objectif un retour au cycle 4. Sur 191 élèves accueillis en immersion en 2016-2017, 85 % ont été maintenus en CJA. Ce dispositif doit s'améliorer pour jouer son rôle de SAS entre l'école primaire et le collège, notamment par une dynamique d'équipe renforcée entre les principaux et les directeurs de CJA. Par ailleurs, 10 élèves sont scolarisés en inclusion par notification de la CTES (MDPH)⁴⁰.

Résultats de la mise en œuvre de la politique de passerelles et de l'éducation à l'orientation depuis 2016*

*Orientations après le CJA	POURSUITE D'ETUDES SCOLAIRE					FORMATIONS		VIE ACTIVE		
	Retour Collège	LP public ou privé	CETAD / CED	MFR	MLDS	RSMA	CFPA	Embauche	Création entreprise	Autre
Sorties Juin 2016	64 %					5 %		31%		
Sorties Juin 2017	57 %					5 %		38%		

Sur ces deux dernières années, on recense en moyenne 176 élèves ayant quitté les CJA, soit une quotité de 28 % des effectifs d'élèves inscrits.

En 2017, la baisse des poursuites d'études s'explique en partie par la diminution des places en lycées professionnels (52 en 2016 à 22 en 2017).

De fait, la répartition des élèves sortants est la suivante :

- environ 60 % bénéficient des passerelles avec une reprise dans un cursus général ou une orientation vers une formation qualifiante de niveau V ;
- 5 % s'orientent vers des structures de formation telles que le CFPA, le RSMA ;
- environ 35 % se déclarent "acteurs économiques" proposant directement leurs produits ou leurs services à la clientèle.

*Ces données proviennent d'enquêtes effectuées par les directions de CJA et ne peuvent être prise en compte dans la base officielle de données statistiques de la DGEE.

⁴⁰ *Ibid.*, p. 101

Indicateurs de performance 2015-2017		Réalisé en 2016	Objectif fixé pour 2017	Réalisé en 2017	Écart (2016 – 2017)
1.1	Pourcentage d'élèves maîtrisant les composantes du socle en fin de cycle 3 (6 ^e) et en fin de cycle 4 (3 ^e)				
1.1.1	Pourcentage d'élèves maîtrisant les composantes du socle en fin de cycle 3 (6 ^e)	-	-		
1.1.2	Pourcentage d'élèves maîtrisant les composantes du socle en fin de cycle 4 (3 ^e)	85,50 %	87,00 %	88,82 %	+3,32 %
Item	L'indicateur cible les élèves scolarisés au collège, quelle que soit leur classe d'âge, qu'ils soient redoublants ou non, qui maîtrisent les composantes du socle commun de connaissances, de compétences et de culture en fin de cycle 3 (6 ^e) et de cycle 4 (3 ^e). Il distingue aussi les données des REP+ de celles de la Polynésie française.				

L'indicateur 1.1.1 n'a pu être renseigné en 2016 du fait que le découpage "pourcentage d'élèves maîtrisant les composantes du socle en fin de cycle 3 (6^e)" ne figurait pas sur le contrat d'objectifs du second degré.

□ Les mineurs et adultes détenus du centre pénitentiaire de Nuutania

L'année 2016-2017 a été une année de transition dans l'organisation des deux centres pénitentiaires de Tahiti. L'ULE de Fa'a'a a bénéficié, au-delà des trois postes un quart d'enseignants spécialisés titulaires du CAPASH option F, de trois autres professeurs des écoles, pour deux en formation par alternance dans la perspective de la création du nouveau centre de détention de Papeari.

L'enseignement s'adresse en priorité aux mineurs et aux plus démunis tout en répondant aux demandes, à tous les niveaux de formation. La lutte contre l'illettrisme pour une meilleure réinsertion constitue une des priorités du partenariat fort qui s'est installé avec le service public de l'enseignement. L'ULE offre aussi à certains détenus la possibilité d'élever leur niveau scolaire. Les apprentissages des savoirs de base visent l'acquisition des compétences du socle commun pour ceux qui ne le maîtrisent pas et la maîtrise des langues de communication.

Près de quatre-vingt (90) détenus bénéficient d'un temps de prise en charge scolaire en fonction de leurs possibilités dans le cadre de leur projet respectif. Près du double ont été rencontrés par l'équipe (arrivants, autres entretiens, individuels ou collectifs).

Quatre-vingt-treize détenus bénéficient d'un temps de prise en charge scolaire en fonction de leurs possibilités dans le cadre de leur projet respectif. Cent soixante-quinze ont été rencontrés par l'équipe pédagogique. Trente-quatre détenus sont en situation d'illettrisme. Depuis plusieurs années, ces derniers font l'objet d'une attention particulière de la part des enseignants spécialisés dont deux d'entre eux leur consacrent une partie de leur emploi du temps avec une approche plurilingue dont les résultats sont encourageants.

Pour l'ouverture du centre de détention à Papeari, trois enseignants spécialisés options F supplémentaires ont été recrutés pour la rentrée 2016.

- *Action 2- Poursuivre les efforts afin de permettre à chaque élève de construire son propre parcours vers la réussite.*

« Afin de lutter contre le décrochage scolaire, qui demeure important dans la voie professionnelle, une attention particulière doit être portée aux élèves qui s'y engagent. Un certain nombre de ces élèves, peu sûrs du choix de la spécialité professionnelle dans laquelle ils sont inscrits, ont besoin d'un temps de découverte et de réflexion pour confirmer leur orientation. » (*Charte de l'éducation 2017*)

Concernant, la mise en place des « passerelles » ascendantes, elle a été encouragée et accentuée. Elles consistent notamment à permettre à des élèves de seconde générale et technologique de se réorienter dans la voie professionnelle en accédant directement à la classe de première. Au préalable, ces élèves ont bénéficié d'une immersion en lycée professionnel, sous la forme de stage. Avec l'accord du jeune et celui de l'équipe pédagogique, le lycéen sera alors directement admis en première professionnelle.

Par ailleurs, une personnalisation accrue est proposée aux élèves qui souhaitent découvrir les formations et les métiers dès la classe de 3^e, au travers d'une classe préparatoire aux formations professionnelles et d'un enseignement optionnel de « découverte professionnelle de trois heures ». Cette classe préparatoire a été reconduite en 2015-2016, en 2016-2017.

« L'objectif est également de renforcer les offres de formation existantes, de les enrichir et de les adapter, mais aussi d'en développer de nouvelles en complémentarité avec les formations scolaires. Les parcours qui peuvent être diversement organisés constituent une spécificité des lycées publics ». (*Charte de l'éducation 2017*)

▪ *Action 3- Réduire le taux de maintien (redoublement) au collège, au lycée.*

« Le redoublement affecte négativement la motivation, le sentiment de performance et les comportements d'apprentissage. Par ailleurs, les comparaisons internationales montrent que le redoublement est inefficace du point de vue des résultats d'ensemble des systèmes éducatifs⁴¹. » (*Charte de l'éducation 2017*)

Aussi, un plan de formation systématique de toutes les équipes pédagogiques, sur la prise en charge pédagogique des élèves en difficulté, a été mis en œuvre. Il prend appui sur la nouvelle organisation du cycle 3.

Indicateurs de performance 2015-2017		Réalisé en 2016	Objectif fixé pour 2017	Réalisé en 2017	Écart (2016 – 2017)
1.3	Taux de maintien (redoublement) au terme des cycles 3 partiel (6 ^e) et 4 (5 ^e , 4 ^e , 3 ^e)				
1.3.1	Taux de maintien (redoublement) du cycle 3 partiel (6 ^e)	1,03 %	<0,8 %	1,94 %	+0,91 %
1.3.2	Taux de maintien (redoublement) du cycle 4 (5 ^e)	0,48 %	<0,5 %	0,67 %	+0,19 %
1.3.3	Taux de maintien (redoublement) du cycle 4 (4 ^e)	0,29 %	<0,3 %	0,26 %	-0,03 %
1.3.4	Taux de maintien (redoublement) du cycle 4 (3 ^e)	2,20 %	<2 %	1,98 %	-0,02%
Item	Cet indicateur, qui mesure les taux de maintien de la 6 ^e à la 3 ^e , est corrélé à l'indicateur 1-4 de l'enseignement scolaire public du premier degré qui détermine la proportion d'élèves en retard à l'entrée en 6 ^e et aux indicateurs 1-4 et 1-5 ci-dessous. Ils permettent de déterminer la fluidité des parcours scolaires des élèves dans leur cursus.				

La baisse générale des taux de redoublement concerne tous les niveaux, y compris en 3^e où il atteint 1,98 % en 2017, (2,20 % en 2016). Ces progrès bénéficient à la réduction de la proportion d'élèves en retard d'au moins un an en 3^e (20,11 % en 2017 contre 37 % en 2011). Ils contribuent également à lutter contre les sorties précoces du système éducatif en cohérence avec la politique menée depuis deux ans pour prévenir le décrochage scolaire⁴².

⁴¹ Toutefois, sur cette question, le CESC approuve le fait que le redoublement reste possible lorsqu'il est nécessaire et bénéfique pour certains élèves en difficultés.

⁴² Ministère de l'éducation, Dialogue de gestion et de performance 2016-2017, p. 26.

Indicateurs de performance 2015-2017		Réalisé en 2016	Objectif fixé pour 2017	Réalisé en 2017	Écart (2016 – 2017)
1.4	Pourcentage d'élèves entrant en 5 ^e avec au moins un an de retard	12,48 %	12,00 %	12,36 %	-0,12 %
Item	L'indicateur cible les élèves venant d'une école publique ou privée, entrant en 5 ^e , hors Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA), dans un collège public, dont l'âge est supérieur d'une part, d'un an à l'âge « normal », et d'autre part, de deux ans ou plus à l'âge « normal ».				

L'entrée en vigueur de la réforme du collège, depuis la rentrée 2016, en se basant sur la continuité entre les premier et second degrés et en proposant des actions de coopération, des enseignements et des projets pédagogiques communs, visant à l'acquisition par tous les élèves du socle commun de connaissance, de compétence et de culture, affiche une légère baisse de ce taux au regard de celui de 2016.

Indicateurs de performance 2015-2017		Réalisé en 2016	Objectif fixé pour 2017	Réalisé en 2017	Écart (2016 – 2017)
1.5	Pourcentage d'élèves entrant en 3 ^e avec au moins un an de retard				
1.5.1	Pourcentage d'élèves venant d'une école publique ou privée, entrant en 3 ^e hors Section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA), dans un collège public, dont l'âge est supérieur d'un an à l'âge « normal ».	22,29 %	22,00 %	20,11 %	-2,18 %
1.5.2	Pourcentage d'élèves venant d'une école publique ou privée, entrant en 3 ^e hors Section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA), dans un collège public, dont l'âge est supérieur de deux ans à l'âge « normal ».	2,31 %	2,00 %	1,44 %	-0,87 %
1.5 c	Taux de passage de 3 ^e en 2 nd e GT	51,62 %	53,00 %	52,63 %	+1,01 %
1.5 c1	Taux d'accès des élèves de 6 ^e en 2 nd e GT	46,43 %	48,00 %	49,72 %	+3,29 %
1.5 c2	Taux d'accès des élèves de 2 nd e GT au BAC GT	75,80 %	77,00 %	77,91 %	+2,11 %
Item	L'indicateur cible les élèves venant d'une école publique ou privée, entrant en 3 ^e , hors Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA), dans un collège public, dont l'âge est supérieur d'une part, d'un an à l'âge « normal », et d'autre part, de deux ans ou plus à l'âge « normal ». Il cible entre autres les taux de passage et les taux d'accès des élèves en classes supérieures (de 3 ^e en 2 nd e GT, de 6 ^e en 2 nd e GT, de 2 nd e GT au BAC GT).				

Avec la réforme du collège qui est entrée en vigueur à la rentrée 2016, il s'agit :

- à travers le conseil école-collège, de renforcer la continuité entre les premier et second degrés en proposant des actions de coopération, des enseignements et des projets pédagogiques communs ;
- de favoriser la fluidité des parcours en accompagnant les transitions entre chaque cycle du collège.

Les chiffres affichent un résultat positif, une baisse de 2,18 points pour l'indicateur 1.5.1 et une de 0,87 point pour l'indicateur 1.5.2.

▪ *Action 4- Mesurer le parcours des élèves au collège, au lycée et dans l'enseignement supérieur.*

« Il s'agit par cette action et notamment avec la mise en place d'indicateurs de performance, de mesurer la fluidité des parcours des élèves durant toute la scolarité obligatoire et non obligatoire (au-delà de 16 ans), au collège, au lycée et dans l'enseignement supérieur non universitaire (BTS et CPGE). Les indicateurs de

performance de l'objectif 1 (notamment le taux de maintien, les pourcentages d'élèves entrant en 5^e et 3^e avec au moins un an de retard) sont à corrélés aux indicateurs de performance de l'objectif 2. » (*Charte de l'éducation 2017*)

Des indicateurs de taux d'accès, de taux de poursuite et de taux de réussite aux examens, ainsi que les taux de maintien par niveau ont été mis en place pour chaque collège et chaque lycée de Polynésie française.

Concernant le BTS, les résultats de 2017 affichent un taux de réussite de 72,47 %, soit une augmentation de 6,7 points par rapport à 2016 (65,77 %) ⁴³.

- *Action 5 - Développer les dispositifs pour répondre à la politique volontariste d'inclusion pour les élèves en situation de handicap, et mesurer les effets sur leur parcours scolaire en matière d'inclusion.*

« La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a permis de renforcer les actions en faveur de la scolarisation des élèves handicapés. En énonçant la dimension inclusive de l'école dans la loi pour la refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013, le droit pour chacun, à une scolarisation en milieu ordinaire au plus près de son domicile, et à un parcours scolaire continu et adapté, est affirmé. » (*Charte de l'éducation 2017*)

Indicateurs de performance 2015-2017		Réalisé en 2016	Objectif fixé pour 2017	Réalisé en 2017	Écart (2016 – 2017)
1.6	Taux de couverture des notifications d'affectation en UPI – ULIS	100,00 %	100,00 %	100,00 %	0,00 %
Item	L'indicateur mesure la proportion d'élèves effectivement scolarisés en Unité Pédagogique d'Intégration (UPI) ou en Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS), dans les écoles publiques, par rapport aux notifications en UPI et ULIS, formalisées par la Commission Territoriale de l'Éducation Spéciale (CTES).				

Dans les 5 UPI implantées en collège public et dans celle présente au lycée hôtelier de Tahiti auxquelles s'ajoutent les deux ULIS de l'enseignement privé sont scolarisés quarante-neuf élèves handicapés mentaux, de plus de douze ans. Ces structures répondent à un besoin social avéré, à la nécessité de la scolarité obligatoire et à la future insertion professionnelle des jeunes handicapés.

Dans les 4 Ulis-collège ou lycée du public et les deux Ulis-Collège du privé sont scolarisés 45 élèves handicapés mentaux, de plus de douze ans.

Indicateurs de performance 2015-2017		Réalisé en 2016	Objectif fixé pour 2017	Réalisé en 2017	Écart (2016 – 2017)
1.7	Pourcentage d'élèves en situation de handicap parmi les élèves de collège et de lycée.	0,97 %	1,50 %	0,85 %	-0,12 %
Item	L'indicateur cible les élèves en situation de handicap scolarisés dans les collèges et lycées (LEGT et LP) publics.				

En 2016-2017, 569 élèves handicapés (75,6 %) sont scolarisés en milieu ordinaire et 184 (24,4 %) sont pris en charge par les enseignants spécialisés des unités d'enseignement des établissements spécialisés ⁴⁴.

⁴³ Rapport annuel de performance 2017, p. 31

⁴⁴ Dialogue de gestion 2017-2018, p. 113

Indicateurs de performance 2015-2017		Réalisé en 2016	Objectif fixé pour 2017	Réalisé en 2017	Écart (2016 – 2017)
1.7 C1	Pourcentage d'élèves présentant un handicap qui bénéficient d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS)	92,00 %	95,00 %	94,00 %	+2,00 %
Item	L'indicateur cible les élèves en situation de handicap scolarisés dans les collèges et lycées (LEGT et LP) publics.				

Le nombre de dispositif contractuels PPS en 2016-2017 est de 448 PPS⁴⁵.

Indicateurs de performance 2015-2017		Réalisé en 2016	Objectif fixé pour 2017	Réalisé en 2017	Écart (2016 – 2017)
1.7 C2	Nombre d'établissements (collège / lycée) accessibles aux élèves handicapés			15	
1.7.1C	Nombre de collèges accessibles			12	
1.7.2C	Nombre de lycées accessibles			3	
Item	Il s'agit de dénombrer les établissements accessibles aux élèves à mobilité réduite selon les critères suivants : l'accès aux salles de cours (présence de rampes, etc.) et aux toilettes.				

Des actions de prévention de la grande difficulté scolaire sont conduites dès l'entrée au collège. Les collèges des îles à faible effectif bénéficient de dispositifs souples d'enseignement général adapté, particulièrement en 6^e et 5^e. Des Programmes personnalisés de réussite éducative (PPRE) sont également mis en place par les équipes pédagogiques des établissements, après discussion avec la famille et l'élève.

▪ *Action 6 - Intensifier l'exposition des élèves aux langues polynésiennes.*

Conformément à la politique éducative déclinée dans la Charte de l'éducation 2017, il convient « d'intensifier l'exposition aux langues polynésiennes qui sont des facteurs de réussite dans les apprentissages. Il s'agit de poursuivre les efforts engagés en privilégiant la fonction communicative pour accomplir des actes de langage quotidiens, tout au long du parcours scolaire, tout en assurant la continuité de cet enseignement entre les premier et second degrés. »

L'enjeu majeur est de permettre aux élèves d'acquérir un statut d'interlocuteur efficace (à l'oral comme à l'écrit) pour se faire comprendre ou pour communiquer avec autrui (famille, société, pairs...) dans une variété de situations aussi proches que possible de celles de la vie réelle. Le niveau A1 du CECRL est visé à l'issue du cycle 3.

⁴⁵ *Ibid.*, p. 113

Indicateurs de performance 2015-2017

		Réalisé en 2016	Objectif fixé pour 2017	Réalisé en 2017	Écart (2016 – 2017)
1.8	Pourcentages d'élèves de 6 ^e et de 3 ^e ayant atteint le niveau de maîtrise attendu d'une langue polynésienne.				
1.8.1	Pourcentage d'élèves de 6 ^e scolarisés dans un collège public, ayant atteint le niveau A1 de maîtrise d'une langue polynésienne.	71,00 %	75,00 %	74,92 %	+3,92 %
1.8.2	Pourcentage d'élèves de 3 ^e scolarisés dans un collège public, ayant atteint le niveau A2 de maîtrise d'une langue polynésienne, (concerne les élèves qui ont choisi l'option en 3 ^e).	88,56 %	85,00 %	58,78 %	-29,78 %
Item	L'indicateur est subdivisé pour mesurer la part : - d'élèves de 6 ^e , scolarisés dans un collège public, ayant atteint le niveau A1 de maîtrise d'une langue polynésienne, - d'élèves de 3 ^e , scolarisés dans un collège public, ayant atteint le niveau A2 de maîtrise d'une langue polynésienne, parmi ceux qui bénéficient de cet enseignement. Cet indicateur est à corrélérer, notamment, avec l'indicateur 2.1 de l'enseignement scolaire public du premier degré. Ils permettent de mesurer, entre le CM2 et la classe de 6 ^e , l'évolution du pourcentage d'élèves qui ont le niveau A1 de maîtrise d'une langue polynésienne dans un contexte de généralisation de l'enseignement des langues polynésiennes aux classes de 6 ^e .				

Conformément à la politique éducative décliné dans l'annexe de la Charte de l'éducation, il convient d'intensifier l'exposition aux langues polynésiennes qui sont des facteurs de réussite dans les apprentissages. L'enjeu majeur est de permettre aux élèves d'acquérir un statut d'interlocuteur efficace (à l'oral comme à l'écrit) pour se faire comprendre ou pour communiquer avec autrui (famille, société, pairs...) dans une variété de situations aussi proches que possible de celles de la vie réelle. Le niveau A1 du CE-CRL est visé à l'issue du cycle III.

Les pourcentages d'élèves qui ont validé les compétences du niveau A1 correspondent à leur cycle d'enseignement n'a de pertinence qu'au terme dudit cycle, puisque les acquisitions se réalisent progressivement, sur cette durée. Cependant, depuis la rentrée 2016, les cycles d'apprentissage sont modifiés. Le cycle III, constitué antérieurement des 3 dernières années de l'école élémentaire (CE2, CM1, CM2) est modifié pour intégrer la classe de 6^e et permettre la continuité des apprentissages avec le collège soit : CM1, CM2, 6^e.

Seulement le paramétrage du Livret scolaire unique (LSU) ne permet pas à ce jour d'accéder à l'information attendue au niveau 6^e. Le niveau CM2 est donc maintenu temporairement pour cette raison technique.

Le réalisé 2016 (71 %) est largement dépassé par celui de 2017 (74,92 %)⁴⁶.

Depuis la rentrée 2016, les cycles d'apprentissage ont évolué. Le cycle 3, constitué antérieurement des trois dernières années de l'école élémentaire (CE2, CM1, CM2) intègre désormais la classe de 6^e au dépend de la classe de CE2 afin de permettre la continuité des apprentissages avec le collège.

Pour l'année 2015-2016, aucune évaluation commune n'a été réalisée pour la 6^e. Elle est devenue obligatoire à partir de la rentrée 2016.

Concernant les élèves de 3^e, 18,13 % ont atteint un niveau A2 de maîtrise d'une langue polynésienne. Ce chiffre a augmenté d'environ 3 points par rapport à 2015, qui affichait un pourcentage de 15,47 %.

Cependant, si nous tenons compte uniquement des élèves qui ont choisi le tahitien en LV2 (tahitien obligatoire), nous obtenons pour 2016, un pourcentage de 88,56 %.

Concernant l'indicateur 1.8.2 le mode de calcul a changé par rapport à l'année précédente, pour 2017, le tahitien est enseigné en Langue vivante 3, c'est un enseignement de complément.

⁴⁶ Plan annuel de performance 2018, p. 46-47

	VALID NIV A2 LANGUE REGIONALE Tahitien	Non valide	Absent	NB inscrits en LV2 Tahitien	Nb inscrits au DNB (Général+Pro)	% soit (Nb NA2 validés Tahitien / Nb Inscrits LV2 Tahitien)	% soit (Nb NA2 validés Tahitien / Nb Inscrits au DNB)
06/2015	807	190	14	1011	5217	79,82 %	15,47 %
06/2016	944	100	22	1066	5207	88,56 %	18,13 %

	VALID NIV A2 LANGUE REGIONALE Tahitien	Non valide	Absent	NB inscrits en LV3 Tahitien	Nb inscrits au DNB (Général+Pro)	% soit (Nb NA2 validés Tahitien / Nb Inscrits LV3 Tahitien)	% soit (Nb NA2 validés Tahitien / Nb Inscrits au DNB)
06/2017	395	259	18	672	5084	58,78 %	7,77 %

- *Action 7 - Promouvoir l'usage de la langue en sollicitant les parents et les autres locuteurs adultes pour encourager des échanges en langues polynésiennes dans les situations du quotidien.*

« La transmission des langues et de la culture polynésiennes ne relève pas de la seule responsabilité des enseignants mais aussi de celle des familles et de la société dans son ensemble.

Pour ce faire, il est nécessaire que l'École les informe sur le plurilinguisme et sollicite leur engagement en encourageant tous les locuteurs adultes à parler quotidiennement en langues polynésiennes avec les enfants. « *Huro i to reo* » s'ancre dans cette perspective : à chaque fin de période, il est organisé dans les écoles ou les établissements scolaires, une journée dédiée à la valorisation et à la consolidation des compétences langagières en langues polynésiennes. » (*Charte de l'éducation 2017*)

Dans le secondaire, les établissements se sont appropriés *Huro i to reo* en l'intégrant dans un projet plus vaste avec 3 ou 4 activités programmées durant l'année scolaire. Il s'agissait à travers ces initiatives d'apprendre la langue autrement. En 2016-2017, 14 établissements (10 collèges et 4 lycées) sur un total de 36 établissements, se sont mobilisés dans ce genre de projet.

- *Action 8- Conduire tous les élèves à la maîtrise des compétences du niveau A2 du CECRL en anglais au terme du cycle 4.*

« Dans une dynamique de continuité avec le premier degré qui prépare les élèves à la maîtrise des compétences du niveau A1 du CECRL au terme du cycle 3 (6^e), le collège les conduit au niveau A2 au terme du cycle 4 (3^e). » (*Charte de l'éducation 2017*)

Indicateurs de performance 2015-2017		Réalisé en 2016	Objectif fixé pour 2017	Réalisé en 2017	Écart (2016 – 2017)
1.9	Pourcentage d'élèves de 3 ^e ayant atteint le niveau A2 de maîtrise de l'anglais.	86,40 %	90,00 %	60,18%	-26,22 %
Item	L'indicateur cible les élèves de 3 ^e scolarisés dans un collège public, ayant atteint le niveau A2 de maîtrise de l'anglais.				

En regard du taux affiché en 6^e en 2016, qui est de 75 %⁴⁷, pour les élèves ayant atteint le niveau A1 de maîtrise de l'anglais, le taux de 86,4 % d'élèves de 3^e ayant atteint le niveau A2 de maîtrise de l'anglais est tout à fait convenable.

Le mode de calcul a changé, en 2017, ce pourcentage de maîtrise ne prend pas en compte que l'anglais. Les LV1 et LV2 sont évaluées dans le socle commun en contrôle continu en Langues étrangères ou régionales.

2.1.2- Objectif 2 : Favoriser la poursuite d'études ou l'insertion professionnelle des jeunes à l'issue de leur scolarité obligatoire et post-baccalauréat.

- *Action 1- Faire acquérir à tous les lycéens au moins un premier niveau de qualification reconnu par l'obtention d'un diplôme de niveau V.*

« L'enseignement général et technologique en lycée comprend deux voies de formation, général et technologique, qui préparent au baccalauréat en vue de poursuites d'études dans l'enseignement supérieur.

[...]

L'offre de formation des lycées professionnels doit constituer une réponse aux demandes et besoins de formation des élèves, des territoires et des milieux économiques. Les formations de l'enseignement professionnel comprennent des enseignements généraux qui s'articulent avec les enseignements professionnels et incluent des périodes en entreprise. » (*Charte de l'éducation 2017*)

Indicateurs de performance 2015-2017		Réalisé en 2016	Objectif fixé pour 2017	Réalisé en 2017	Écart (2016 – 2017)
2.1	Pourcentage d'élèves d'une classe d'âge ayant obtenu leur baccalauréat	57,07 %	60,00 %	56,92 %	-0,15 %
2.1.1	Pourcentage d'élèves d'une classe d'âge ayant obtenu leur baccalauréat, voie générale	20,07 %	21,50 %	19,97 %	-0,1 %
2.1.2	Pourcentage d'élèves d'une classe d'âge ayant obtenu leur baccalauréat, voie technologique	17,08 %	17,75 %	16,81 %	-0,27 %
2.1.3	Pourcentage d'élèves d'une classe d'âge ayant obtenu leur baccalauréat, voie professionnelle	19,92 %	20,75 %	20,14 %	+0,22 %
Item	Cet indicateur cible les élèves d'une classe d'âge, nouveaux bacheliers. Il se décline selon les voies empruntées : générale, technologique, professionnelle.				

Actuellement, le pourcentage d'élèves d'une classe d'âge ayant obtenu le baccalauréat est de 56,92 % en 2017 (57,07 % en 2016).

Néanmoins, les objectifs que se fixent la Polynésie française demeurent de conduire 70 % d'une classe d'âge au baccalauréat et 100 % des élèves à l'obtention au moins d'un diplôme de niveau 5.

⁴⁷ Plan annuel de performance 2017, p. 38.

Indicateurs de performance 2015-2017		Réalisé en 2016	Objectif fixé pour 2017	Réalisé en 2017	Écart (2016 - 2017)
2.2	Poursuite d'études des nouveaux bacheliers				
2.2.1	Taux de poursuite des nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur	50,51 %	54,00 %	57,15 %	+6,64 %
2.2.2	Pourcentage d'enfants de familles appartenant aux PCS ⁴⁸ défavorisées parmi les élèves de CPGE ⁴⁹	34,21 %	35,00 %	25,00 %	-9,21 %
2.2.2C	Pourcentage d'enfants de familles appartenant aux PCS défavorisées parmi les élèves du DCG.	33,78 %	34,00 %	33,78 %	0,00 %
2.2.3	Pourcentage de nouveaux bacheliers technologiques qui poursuivent leurs études en DUT ⁵⁰	4,50 %	5,00 %	4,00 %	-0,50 %
2.2.4	Pourcentage de nouveaux bacheliers professionnels qui poursuivent leurs études en STS	12,10 %	15,00 %	13,68 %	+1,58 %
Item	L'indicateur est subdivisé pour mesurer la part : <ul style="list-style-type: none"> - d'élèves nouveaux bacheliers inscrits effectivement dans une filière d'enseignement supérieur universitaire ou non universitaire (STS et CPGE), en Polynésie française, en métropole ou ailleurs, parmi les élèves nouveaux bacheliers en Polynésie française ; - d'élèves nouveaux bacheliers inscrits effectivement en CPGE, issus de familles de catégories socioprofessionnelles défavorisées, parmi les nouveaux bacheliers inscrits en CPGE ; - d'élèves nouveaux bacheliers technologiques inscrits effectivement en DUT, parmi les nouveaux bacheliers technologiques ; d'élèves nouveaux bacheliers professionnels inscrits effectivement en STS, parmi les nouveaux bacheliers professionnels.				

Le taux de poursuite des bacheliers professionnels vers une STS a largement progressé de 6,74 % en 2014 pour atteindre 13,68 % (12,10 %) à la rentrée 2017. Par ailleurs, l'ouverture de 2 départements d'IUT à l'Université de la Polynésie française à la rentrée 2016 ainsi que de 2 STS la même année, augmentée de 2 STS en lycée professionnel en 2017 a permis d'enrichir l'éventail des formations supérieures offertes aux bacheliers technologiques et professionnels. Cette augmentation de l'offre résulte de la volonté de la Polynésie française de proposer une carte des formations plus diversifiée et mieux adaptée à son public de lycéens. La cohérence d'ensemble est assurée par un schéma directeur triennal des formations cosigné le 8 décembre 2015 par la ministre chargée de l'éducation, la ministre chargée du travail, le vice-recteur et le président de l'Université de la Polynésie française. La politique volontariste en matière de recrutement de bacheliers professionnels en STS a d'ores et déjà porté ses fruits puisque 30 % des effectifs de première année sont des néo-bacheliers professionnels à la rentrée 2017⁵¹.

L'ouverture d'un Cycle universitaire préparatoire aux grandes écoles (CUPGE) par l'UPF a sensiblement enrichi la panoplie des voies d'excellence des bacheliers généraux⁵².

- *Action 2 - Permettre à tous les jeunes, avant leur sortie du système éducatif, l'accès à une certification.*

⁴⁸ Profession et catégorie socioprofessionnelle

⁴⁹ Classe préparatoire aux grandes écoles

⁵⁰ Diplôme universitaire de technologie

⁵¹ *Dialogue de gestion 2017-2018*, p. 11

⁵² *Ibid.*, p. 50

« L'enseignement secondaire public a l'obligation d'offrir à tous les jeunes, avant leur sortie du système éducatif, l'accès à une certification destinée à faciliter leur insertion professionnelle. » (*Charte de l'éducation 2017*)

Dans ce cadre, les actions pédagogiques proposées par la Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) ont pu être déployées avec efficacité : plus de 80 jeunes ont été accueillis dans 4 dispositifs différents. Le nombre de retours en formation prévue pour la rentrée 2016 est très encourageant pour la reconduction des actions de la MLDS en 2016-2017. En effet, sur 19 candidats à un examen, 17 l'ont obtenu, et sur 57 candidats à un retour en formation initiale 48 sont majeurs et déjà retenus. Enfin la plateforme PAAPD a atteint son régime de fonctionnement en s'associant la participation du Régiment du service militaire adapté de Polynésie française (RSMA-Pf) du SEFI, du CFPA, du Grepfoc et de la MLDS.

Indicateurs de performance 2015-2017		Réalisé en 2016	Objectif fixé pour 2017	Réalisé en 2017	Écart (2016 – 2017)
2.3	Pourcentage de jeunes réinsérés dans le cursus normal et ayant obtenu une certification après avoir bénéficié du dispositif « Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire »				
2.3.1	Pourcentage de jeunes réinsérés dans le cursus normal de la voie générale, et ayant obtenu une certification après avoir bénéficié du dispositif « Mission de lutte contre le décrochage scolaire »	3,57 %	?	4,35 %	+0,78 %
2.3.2	Pourcentage de jeunes réinsérés dans le cursus normal de la voie technologique, et ayant obtenu une certification après avoir bénéficié du dispositif « Mission de lutte contre le décrochage scolaire »	16,07 %	?	14,49 %	-1,58 %
2.3.3	Pourcentage de jeunes réinsérés dans le cursus normal de la voie professionnelle, et ayant obtenu une certification après avoir bénéficié du dispositif « Mission de lutte contre le décrochage scolaire »	60,71 %	?	31,88 %	-28,83 %
Item	L'indicateur mesure la part de jeunes réinsérés dans le cursus normal et ayant obtenu une certification après avoir bénéficié du dispositif « Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire » (MLDS) parmi ceux réinsérés dans le cursus normal. En outre, l'indicateur est subdivisé pour préciser la provenance de ces jeunes : voies générale, technologique ou professionnelle.				

Concernant l'indicateur 2.3.3, l'écart s'explique par la grande variabilité des jeunes que la MLDS reçoit et de leurs aspirations. La proposition de retour en formation initiale est faite à des jeunes dont l'équipe estime que leurs parcours offrent de réelles garanties de succès. Cela évite d'occuper inutilement une place, qui pourrait être profitable à un autre jeune. Par ailleurs, la MLDS propose à des jeunes d'autres solutions de formation ou d'insertion telles que le RSMA ou un CDI.

- *Action 3 - Créer les conditions qui permettent d'élaborer son projet d'orientation scolaire et professionnelle.*

L'ensemble des conseillers psychologues du CIO s'est engagé dans un accompagnement des équipes éducatives pour la mise en œuvre d'un parcours individuel d'information et d'orientation, en plus de leur fonction de conseiller technique de chef d'établissement pour élaborer une politique d'orientation de l'établissement.

2.1.3- Objectif 3 - Optimiser les moyens alloués.

« Il s'agit de développer un contexte de vie favorable en termes de moyens humains et de moyens matériels, en veillant à la pertinence de leur déploiement. » (*Charte de l'éducation 2017*)

Indicateurs de performance 2015-2017		Réalisé en 2016	Objectif fixé pour 2017	Réalisé en 2017	Écart (2016 – 2017)
3.3	Pourcentage d'heures d'enseignement non assurées (pour indisponibilité des locaux, absence d'enseignants, absence d'enseignants non remplacés)				
3.3.1	<i>Pour indisponibilité des locaux ou des enseignants</i>	3,20 %	3,10 %	4,62 %	+1,42%
3.3.2	<i>Pour non remplacement d'enseignants absents</i>	6,30 %	5,80 %	5,90 %	-0,40%
Item	<p>L'indicateur mesure la proportion d'heures d'enseignement non assurées par rapport aux heures d'enseignement théoriques.</p> <p>Les heures d'enseignement non assurées ont différentes causes réparties comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fermeture totale de l'établissement : organisation d'examens nécessitant une fermeture totale, problème de sécurité des locaux, réunions de concertation ; - le fonctionnement du système éducatif : enseignants mobilisés par l'organisation d'examens ou leur participation aux commissions statutaires, sans qu'ils soient remplacés. <p>Ces deux premières catégories de raisons sont regroupées dans un premier sous-indicateur « pour indisponibilité des locaux ou des enseignants ».</p> <p>En outre, les heures d'enseignement non assurées peuvent avoir d'autres causes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des absences non remplacées d'enseignants en formation ; - des absences non remplacées d'enseignants pour des raisons individuelles : raisons médicales, congés statutaires (activités syndicales, congés d'adoption, autorisations d'absence). <p>Ces deux dernières catégories de raisons sont regroupées dans un deuxième sous-indicateur « pour non remplacement d'enseignants absents ».</p>				

Le taux de 5,90 % correspond à 72 968,65 heures non assurées sur 1 236 762,22 heures de l'ensemble des établissements.

Concernant l'indisponibilité des locaux, on note 236 jours de fermeture, soit une fermeture de 6,6 jours en moyenne, par an, pour chaque établissement.

- *Action 1- Optimiser les moyens matériels.*

« Les moyens matériels sont exposés dans les programmes relatifs au soutien de la politique de l'éducation et à la vie de l'élève. » (*Charte de l'éducation 2017*)

- *Action 2 - Optimiser les moyens humains notamment en milieux sociogéographiques défavorisés.*

« L'effort de concentration de moyens supplémentaires en direction des collèges, centres et lycées les plus en difficulté est une condition nécessaire à une égalité plus grande dans la réussite des élèves.

Il convient alors de mettre en regard les moyens humains supplémentaires octroyés aux milieux sociogéographiques défavorisés avec les résultats aux évaluations nationales, aux examens, et les acquisitions du socle commun. » (*Charte de l'éducation 2017*)

Indicateurs de performance 2015-2017		Réalisé en 2016	Objectif fixé pour 2017	Réalisé en 2017	Écart (2016 – 2017)
3.1	Taux d'encadrement au collège				
3.1.1	Taux d'encadrement au collège : les personnels enseignants	6,89 %	7 %	7,38 %	+0,49 %
3.1.2	Taux d'encadrement au collège : les surveillants d'internat et d'externat	1,33 %	1,40 %	1,59 %	+0,26 %
3.1.3	Taux d'encadrement au collège : ATRF	1,80 %	1,80 %	1,88 %	+0,08 %
3.1.4	Taux d'encadrement au collège : conseillers principaux d'éducation et personnels administratifs	0,20 %	0,25 %	0,25 %	+0,05 %
3.1.5	Taux d'encadrement au collège : assistants sociaux et infirmiers	0,19 %	0,21 %	0,23 %	+0,04 %
3.1.6 C	Taux d'encadrement au collège : DEAP	0,09 %		0,38%	+0,29%
3.1.7 C	Taux d'encadrement CAE			0,25 %	
Item	L'indicateur mesure la proportion de moyens humains dédiés aux collèges par rapport au nombre d'élèves. Il distingue : les personnels enseignants, les surveillants d'internat et d'externat, ainsi que les Adjoints Techniques de Recherche et de Formation (ATRF), les autres personnels d'éducation (conseillers principaux d'éducation, personnels administratifs) et les personnels de santé (assistants sociaux et infirmiers).				

Les indicateurs ciblent les moyens humains en collèges : SEGPA, CETAD et GOD. Toutefois, par rapport au tableau initial de la Charte 2017, celui-ci a été complété par un indicateur 3.1.6 C, concernant le personnel DEAP⁵³ et 3.1.7 C pour le personnel CAE⁵⁴.

⁵³ Dispositif éducatif d'aide de prévention

⁵⁴ Contrat d'aide à l'emploi

Indicateurs de performance 2015-2017		Réalisé en 2016	Objectif fixé pour 2017	Réalisé en 2017	Écart (2016 – 2017)
3.2	Pourcentage de moyens humains supplémentaires mis à disposition dans les milieux socio-géographiques défavorisés				
3.2.1	Pourcentage de moyens humains supplémentaires mis à disposition dans les milieux socio-géographiques défavorisés : les personnels enseignants	10 %	10,10 %	9,82 %	-0,18 %
3.2.2	Pourcentage de moyens humains supplémentaires mis à disposition dans les milieux socio-géographiques défavorisés : les surveillants d'internat et d'externat	10,00 %	4,00 %	3,94 %	-6,06 %
3.2.3	Pourcentage de moyens humains supplémentaires mis à disposition dans les milieux socio-géographiques défavorisés : ATRF	11,00 %	11,00 %	11,00 %	0,00 %
3.2.4	Pourcentage de moyens humains supplémentaires mis à disposition dans les milieux socio-géographiques défavorisés : conseillers principaux d'éducation et personnels administratifs	46,70 %	46,70 %	46,70 %	0,00 %
3.2.5	Pourcentage de moyens humains supplémentaires mis à disposition dans les milieux socio-géographiques défavorisés : assistants sociaux et infirmiers	0 %	0 %	0,33 %	+0,33 %
3.2.6 C	Pourcentage de moyens humains supplémentaires mis à disposition dans les milieux socio-géographiques défavorisés : DEAP	14,54 %		62,50%	+47,96%
3.2.7 C	Pourcentage de moyens humains supplémentaires mis à disposition dans les milieux socio-géographiques défavorisés : CAE			80,00 %	
Item	L'indicateur mesure la proportion de moyens humains supplémentaires dédiés aux collèges situés en milieux socio-géographiques défavorisés, par rapport aux moyens humains applicables en carte scolaire selon les modes de calcul en vigueur. Il distingue : les personnels enseignants, les surveillants d'internat et d'externat, les Adjoints Techniques de Recherche et de Formation (ATRF), les autres personnels d'éducation (conseillers principaux d'éducation et personnels administratifs) et les personnels de santé (assistants sociaux et infirmiers).				

Des moyens humains supplémentaires ont été mis à disposition dans les milieux socio-géographiques défavorisés notamment en conseillers principaux d'éducation et en assistants d'éducation (hors AVS). Concernant les ATRF, le taux a été calculé par rapport aux cinq collèges REP+ avec prise en compte du GOD de Manihi qui est rattaché au collège de Rangiroa. Néanmoins, cet effort, compte tenu des moyens actuels, n'a pas été rendu possible concernant les personnels infirmiers et assistants sociaux.

▪ *Action 3 - Optimiser les moyens humains par le suivi des carrières.*

« Le suivi des carrières exige des inspections régulières. Elles permettent l'évaluation des compétences des enseignants en situation professionnelle ainsi que des activités de conseil et d'accompagnement. » (*Charte de l'éducation 2017*)

Indicateurs de performance 2015-2017		Réalisé en 2016	Objectif fixé pour 2017	Réalisé en 2017	Écart (2016 – 2017)
3.7	Pourcentage de retard dans les inspections ou les entretiens du dispositif « Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations » (PPCR) des personnels du second degré	24,46 %		23,34 %	-1,12 %
Item	L'indicateur cible les professeurs du second degré titulaires qui ont été inspectés 4 ans auparavant et plus, ou ceux qui n'ont pas encore bénéficié d'un entretien du dispositif PPCR dans les délais fixés.				

À défaut de chiffres, nous pouvons néanmoins affirmer que les IA-IPR des disciplines lettres, histoire et géographie, mathématiques, éducation physique et sportive, tahitien, économie et gestion ont effectué durant cette année scolaire 389 inspections, dont 260 ayant donné lieu à notation pédagogique, les autres étant des visites de stagiaires, de contractuels ou de professeurs à besoins particuliers. Une dizaine de professeurs en difficulté ont été vus et conseillés durant l'année 2015-2016⁵⁵.

Inspections individuelles et visites conseils

Les IA-IPR des disciplines suivantes : histoire et géographie, mathématiques, éducation physique et sportive, sciences et techniques industrielles, économie et gestion, ont effectué durant l'année scolaire 2016-2017 329 inspections, dont 289 ayant donné lieu à notation pédagogique, les autres étant des visites de stagiaires, de contractuels ou de professeurs à besoins particuliers. Une dizaine de professeurs en difficulté ont été vus et conseillés.

Un peu plus d'un enseignant sur 4 – parmi les disciplines observées – a donc été visité par un inspecteur au cours de cette dernière année scolaire. Au cours de ces visites les inspecteurs ont repéré une dizaine de professeurs susceptibles d'intervenir en formation continue⁵⁶.

■ Action 4- Soutenir la démarche partagée de conception du plan de formation.

Conformément à l'arrêté du 16 septembre 2014, relatif à l'accréditation de l'ESPé-Pf et d'un commun accord entre les parties, la conception et le pilotage des actions de formation continue sont confiés à l'ESPé-Pf, la Polynésie française conservant la responsabilité de sa mise en œuvre⁵⁷.

La réforme du collège a mobilisé les inspecteurs durant l'année scolaire 2015-2016. Des actions ont été mises en place sous la forme de regroupements disciplinaires et sous la forme de formation d'établissements sur les nouvelles modalités d'enseignement. La volonté a été de représenter cette réforme comme fondamentalement pédagogique. Afin d'accompagner les enseignants durant les prochaines années, les inspecteurs ont renouvelé et complété leur vivier de formateurs et mis en place des groupes de travail tout particulièrement sur les modalités d'accompagnement personnalisé ainsi que sur les projets interdisciplinaires⁵⁸.

⁵⁵ Vice-rectorat, *Bilan des activités des IA-IPR, année scolaire 2015/2016*

⁵⁶ *Dialogue de gestion 2017-2018*, p. 163

⁵⁷ *Ibid.*, p. 130

⁵⁸ *Ibid.*

Indicateurs de performance 2015-2017		Réalisé en 2016	Objectif fixé pour 2017	Réalisé en 2017	Écart (2016 – 2017)
3.4	Pourcentage de personnels enseignants qui ont bénéficié d'un module de formation sur la mise en œuvre de la réforme du collège, des programmes officiels ou du socle commun				
3.4.1	Pourcentage de personnels enseignants en fonction dans les collèges et les centres, qui ont bénéficié d'un module de formation sur la mise en œuvre de la réforme du collège, des programmes officiels et du socle commun	100 %	99,00 %	100%	0%
3.4.2	Pourcentage de personnels enseignants, en fonction dans les lycées (LGT, LP), qui ont bénéficié d'un module de formation sur la mise en œuvre des programmes officiels	0 %	20,00 %	18,00 %	+18,00 %
Item	L'indicateur mesure la part des personnels enseignants de l'enseignement public, en fonction dans les collèges et les lycées (LGT, LP), qui ont bénéficié d'un module de formation sur la mise en œuvre de la réforme du collège, des programmes officiels ou du socle commun parmi les personnels enseignants en fonction dans ces entités, hormis ceux qui ont bénéficié d'un module de formation au cours des deux dernières années.				

Pour une mise en œuvre à la rentrée 2016, la réforme du collège a été accompagnée en Polynésie française par un plan de formation élaboré dès la rentrée 2015-2016. Cette mise en œuvre s'est poursuivie durant l'année 2016-2017. Il a consisté en des :

- formations de formateurs –personnel d'encadrement- dans un esprit de démultiplication des formations ;
- formations disciplinaires aux nouveaux programmes, destinées à tous les enseignants des collèges ;
- formations sur les Enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI) et l'Accompagnement personnalisé (AP), destinées à tous les enseignants des collèges ;
- formations sur le nouveau cycle 3 destinées à tous les enseignants du collège, et les enseignants des niveaux CM1 et CM2.

Les enseignants des collèges de Polynésie française ont ainsi tous bénéficié de 4 jours de formation concernant cette réforme⁵⁹.

Indicateurs de performance 2015-2017		Réalisé en 2016	Objectif fixé pour 2017	Réalisé en 2017	Écart (2016 – 2017)
3.5	Pourcentage d'enseignants qui accueillent des élèves handicapés en milieu ordinaire, ayant bénéficié d'une formation adaptée	15,00 %	17,00 %	20,00 %	+5 %
Item	L'indicateur cible les enseignants non spécialisés qui accueillent des élèves handicapés dans leur classe, et qui ont bénéficié d'une formation adaptée.				

⁵⁹ Dialogue de gestion et de performance, 2016-2017, p. 101

Indicateurs de performance 2015-2017		Réalisé en 2016	Objectif fixé pour 2017	Réalisé en 2017	Écart (2016 – 2017)
3.6	Pourcentage de personnels spécialisés (enseignants, AVS) ayant bénéficié d'une formation adaptée récente	68,00 %	70,00 %	68,00%	0 %
Item	L'indicateur mesure la part d'enseignants spécialisés et d'Auxiliaire de Vie Scolaire (AVS) qui ont bénéficié d'une formation adaptée parmi les enseignants spécialisés et les AVS, hormis ceux qui ont déjà bénéficié d'un module de formation au cours de ces deux dernières années.				

La Polynésie française a pérennisé le dispositif de 85 Auxiliaires de vie scolaire (AVS) pour assurer l'accompagnement humain des élèves présentant un handicap, avec une attention particulière au suivi pédagogique de chacun effectué par le CPAIEN AVS⁶⁰.

De plus, le taux de 68 % indiquent une préoccupation forte du ministère de l'éducation d'assurer les actions d'aides adaptées aux besoins particuliers des élèves.

⁶⁰ *Ibid.*, p. 80

2.2- Synthèse des indicateurs

Code	Intitulé	Réalisé en 2016	Objectif fixé pour 2017	Réalisé en 2017	Écart (2016 – 2017)
Objectif 1 - Conduire les jeunes aux niveaux de compétence attendues en fin de cycles 3 et 4, et à l'obtention des diplômes correspondants.					
1.1	Pourcentage d'élèves maîtrisant les composantes du socle en fin de cycle 3 (6 ^e) et en fin de cycle 4 (3 ^e)				
1.1.1	Pourcentage d'élèves maîtrisant les composantes du socle en fin de cycle 3 (6 ^e)	-	-	Non disponible	
1.1.2	Pourcentage d'élèves maîtrisant les composantes du socle en fin de cycle 4 (3 ^e)	85,50 %	87,00 %	88,82 %	+3,32 %
1.2	Taux de réussite au Diplôme national du brevet (DNB)				
1.2.1	Pourcentage d'élèves qui obtiennent le DNB par rapport au nombre total d'élèves qui se sont présentés au DNB	64,07 %	68,00 %	79,81 %	+15,74 %
1.2.1 c	Taux de réussite en REP+ au DNB	58,48 %	61,00 %	79,69 %	+21,21 %
1.2.2	Pourcentage d'élèves qui obtiennent le DNB par rapport au nombre total d'élèves qui sont entrés en 6 ^e , quatre ans auparavant	71,66 %	75,00 %	83,67 %	+12,01 %
1.2.2 c	Pourcentage d'élèves en REP+ qui obtiennent le DNB par rapport au nombre total d'élèves qui sont entrés en 6 ^e , 4 ans auparavant	44,90 %	64,00 %	80,80 %	+35,90 %
1.3	Taux de maintien (redoublement) au terme des cycles 3 partiel (6 ^e) et 4 (5 ^e , 4 ^e , 3 ^e)				
1.3.1	Taux de maintien (redoublement) du cycle 3 partiel (6 ^e)	1,03 %	<0,8 %	1,94 %	+0,91 %
1.3.2	Taux de maintien (redoublement) du cycle 4 (5 ^e)	0,48 %	<0,5 %	0,67 %	+0,19 %
1.3.3	Taux de maintien (redoublement) du cycle 4 (4 ^e)	0,29 %	<0,3 %	0,26 %	-0,03 %
1.3.4	Taux de maintien (redoublement) du cycle 4 (3 ^e)	2,20 %	<2 %	1,98 %	-0,02%
1.4	Pourcentage d'élèves entrant en 5 ^e avec au moins un an de retard	12,48 %	12,00 %	12,36 %	-0,12 %
1.5	Pourcentage d'élèves entrant en 3 ^e avec au moins un an de retard				
1.5.1	Pourcentage d'élèves venant d'une école publique ou privée, entrant en 3 ^e hors Section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA), dans un collège public, dont l'âge est supérieur d'un an à l'âge « normal ».	22,29 %	22,00 %	20,11 %	-2,18 %
1.5.2	Pourcentage d'élèves venant d'une école publique ou privée, entrant en 3 ^e hors Section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA), dans un collège public, dont l'âge est supérieur de deux ans à l'âge « normal ».	2,31 %	2,00 %	1,44 %	-0,87 %
1.5 c	Taux de passage de 3 ^e en 2 ^{me} GT	51,62 %	53,00 %	52,63 %	+1,01 %
1.5 c1	Taux d'accès des élèves de 6 ^e en 2 ^{me} GT	46,43 %	48,00 %	49,72 %	+3,29 %
1.5 c2	Taux d'accès des élèves de 2 ^{me} GT au BAC GT	75,80 %	77,00 %	77,91 %	+2,11 %
1.6	Taux de couverture des notifications d'affectation en UPI – ULIS	100,00 %	100,00 %	100,00 %	0,00 %
1.7	Pourcentage d'élèves en situation de handicap parmi les élèves de collège et de lycée.	0,97 %	1,50 %	0,85 %	-0,12 %
1.7 C1	Pourcentage d'élèves présentant un handicap qui bénéficient d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS)	92,00 %	95,00 %	94,00 %	+2,00 %
1.7 C2	Nombre d'établissements (collège / lycée) accessibles aux élèves handicapés			15	

Code	Intitulé	Réalisé en 2016	Objectif fixé pour 2017	Réalisé en 2017	Écart (2016 – 2017)
1.7.1C	Nombre de collèges accessibles			12	
1.7.2C	Nombre de lycées accessibles			3	
1.8	Pourcentages d'élèves de 6 ^e et de 3 ^e ayant atteint le niveau de maîtrise attendu d'une langue polynésienne.				
1.8.1	Pourcentage d'élèves de 6 ^e scolarisés dans un collège public, ayant atteint le niveau A1 de maîtrise d'une langue polynésienne.	71,00 %	75,00 %	74,92 %	+3,92 %
1.8.2	Pourcentage d'élèves de 3 ^e scolarisés dans un collège public, ayant atteint le niveau A2 de maîtrise d'une langue polynésienne, (concerne les élèves qui ont choisi l'option en 3 ^e).	83,56 %	85,00 %	58,78 %	-24,78 %
1.9	Pourcentage d'élèves de 3 ^e ayant atteint le niveau A2 de maîtrise de l'anglais.	86,40 %	90,00 %	60,18 %	-26,22 %
Objectif 2 - Favoriser la poursuite d'études ou l'insertion professionnelle des jeunes à l'issue de leur scolarité obligatoire et post-baccalauréat.					
2.1	Pourcentage d'élèves d'une classe d'âge ayant obtenu leur baccalauréat	57,07 %	60,00 %	56,92 %	-0,15 %
2.1.1	Pourcentage d'élèves d'une classe d'âge ayant obtenu leur baccalauréat, voie générale	20,07 %	21,50 %	19,97 %	-0,1 %
2.1.2	Pourcentage d'élèves d'une classe d'âge ayant obtenu leur baccalauréat, voie technologique	17,08 %	17,75 %	16,81 %	-0,27 %
2.1.3	Pourcentage d'élèves d'une classe d'âge ayant obtenu leur baccalauréat, voie professionnelle	19,92 %	20,75 %	20,14 %	+0,22 %
2.2	Poursuite d'études des nouveaux bacheliers				
2.2.1	Taux de poursuite des nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur	50,51 %	54,00 %	57,15 %	+6,64 %
2.2.2	Pourcentage d'enfants de familles appartenant aux PCS ⁶¹ défavorisées parmi les élèves de CPGE ⁶²	34,21 %	35,00 %	25,00 %	-9,21 %
2.2.2C	Pourcentage d'enfants de familles appartenant aux PCS défavorisées parmi les élèves du DCG.	33,78 %	34,00 %	33,78 %	0,00 %
2.2.3	Pourcentage de nouveaux bacheliers technologiques qui poursuivent leurs études en DUT ⁶³	4,50 %	5,00 %	4,00 %	-0,50 %
2.2.4	Pourcentage de nouveaux bacheliers professionnels qui poursuivent leurs études en STS	12,10 %	15,00 %	13,68 %	+1,58 %
2.3	Pourcentage de jeunes réinsérés dans le cursus normal et ayant obtenu une certification après avoir bénéficié du dispositif « Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire »				
2.3.1	Pourcentage de jeunes réinsérés dans le cursus normal de la voie générale, et ayant obtenu une certification après avoir bénéficié du dispositif « Mission de lutte contre le décrochage scolaire »	3,57 %	?	4,35 %	+0,78 %
2.3.2	Pourcentage de jeunes réinsérés dans le cursus normal de la voie technologique, et ayant obtenu une certification après avoir bénéficié du dispositif « Mission de lutte contre le décrochage scolaire »	16,07 %	?	14,49 %	-1,58 %
2.3.3	Pourcentage de jeunes réinsérés dans le cursus normal de la voie professionnelle, et ayant obtenu une certification après avoir bénéficié du dispositif « Mission de lutte contre le décrochage scolaire »	60,71 %	?	31,88 %	-28,83 %

⁶¹ Profession et catégorie socioprofessionnelle

⁶² Classe préparatoire aux grandes écoles

⁶³ Diplôme universitaire de technologie

Code	Intitulé	Réalisé en 2016	Objectif fixé pour 2017	Réalisé en 2017	Écart (2016 - 2017)
Objectif 3 - Optimiser les moyens alloués.					
3.1	Taux d'encadrement au collège				
3.1.1	Taux d'encadrement au collège : les personnels enseignants	6,89 %	7 %	7,38 %	+0,49 %
3.1.2	Taux d'encadrement au collège : les surveillants d'internat et d'externat	1,33 %	1,40 %	1,59 %	+0,26 %
3.1.3	Taux d'encadrement au collège : ATRF	1,80 %	1,80 %	1,88 %	+0,08 %
3.1.4	Taux d'encadrement au collège : conseillers principaux d'éducation et personnels administratifs	0,20 %	0,25 %	0,25 %	+0,05 %
3.1.5	Taux d'encadrement au collège : assistants sociaux et infirmiers	0,19 %	0,21 %	0,23 %	+0,04 %
3.1.6 C	Taux d'encadrement au collège : DEAP	0,09 %		0,38 %	+0,29 %
3.1.7 C	Taux d'encadrement CAE			0,25 %	
3.2	Pourcentage de moyens humains supplémentaires mis à disposition dans les milieux sociogéographiques défavorisés				
3.2.1	Pourcentage de moyens humains supplémentaires mis à disposition dans les milieux sociogéographiques défavorisés : les personnels enseignants	10 %	10,10 %	9,82 %	-0,18 %
3.2.2	Pourcentage de moyens humains supplémentaires mis à disposition dans les milieux sociogéographiques défavorisés : les surveillants d'internat et d'externat	10,00 %	4,00 %	3,94 %	-6,06 %
3.2.3	Pourcentage de moyens humains supplémentaires mis à disposition dans les milieux sociogéographiques défavorisés : ATRF	11,00 %	11,00 %	11,00 %	0,00 %
3.2.4	Pourcentage de moyens humains supplémentaires mis à disposition dans les milieux sociogéographiques défavorisés : conseillers principaux d'éducation et personnels administratifs	46,70 %	46,70 %	46,70 %	0,00 %
3.2.5	Pourcentage de moyens humains supplémentaires mis à disposition dans les milieux sociogéographiques défavorisés : assistants sociaux et infirmiers	0 %	0 %	0,33 %	+0,33 %
3.2.6 C	Pourcentage de moyens humains supplémentaires mis à disposition dans les milieux sociogéographiques défavorisés : DEAP	14,54 %		62,50 %	+47,96 %
3.2.7 C	Pourcentage de moyens humains supplémentaires mis à disposition dans les milieux sociogéographiques défavorisés : CAE			80,00 %	
3.3	Pourcentage d'heures d'enseignement non assurées (pour indisponibilité des locaux, absence d'enseignants, absence d'enseignants non remplacés)				
3.3.1	Pour indisponibilité des locaux ou des enseignants	3,20 %	3,10 %	4,62 %	+1,42 %
3.3.2	Pour non remplacement d'enseignants absents	6,30 %	5,80 %	5,90 %	-0,40 %
3.4	Pourcentage de personnels enseignants qui ont bénéficié d'un module de formation sur la mise en œuvre de la réforme du collège, des programmes officiels ou du socle commun				
3.4.1	Pourcentage de personnels enseignants en fonction dans les collèges et les centres, qui ont bénéficié d'un module de formation sur la mise en œuvre de la réforme du collège, des programmes officiels et du socle commun	100 %	99,00 %	100 %	0 %
3.4.2	Pourcentage de personnels enseignants, en fonction dans les lycées (LGT, LP), qui ont bénéficié d'un module de formation sur la mise en œuvre des programmes officiels	0 %	20,00 %	18,00 %	+18,00 %
3.5	Pourcentage d'enseignants qui accueillent des élèves handicapés en milieu ordinaire, ayant bénéficié d'une formation adaptée	15,00 %	17,00 %	20,00 %	+5 %

3.6	Pourcentage de personnels spécialisés (enseignants, AVS) ayant bénéficié d'une formation adaptée récente	68,00 %	70,00 %	68,00%	0 %
3.7	Pourcentage de retard dans les inspections ou les entretiens du dispositif « Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations » (PPCR) des personnels du second degré	24,46 %		23,34 %	-1,12 %

3- SOUTIEN DE LA POLITIQUE DE L'ÉDUCATION

La Polynésie française a impulsé une démarche de modernisation et de rationalisation de son administration afin d'en augmenter l'efficacité aux bénéfices des usagers. Dans cette dynamique, la Direction de la modernisation et des réformes de l'administration (DMRA) est chargée de la mise en œuvre de cette démarche auprès des services administratifs dont fait partie la Direction générale de l'éducation et des enseignements (DGEE). Elle est donc engagée à faire évoluer ses actions, par une rationalisation des moyens et des coûts, tout en respectant l'objet de la présente Charte selon lequel l'éducation est la priorité du pays.

Par ailleurs, l'instruction a été rendue obligatoire pour tous les enfants de 5 ans à 16 ans. L'instruction est un droit de l'enfant et tout doit être mis en œuvre pour le garantir.

La loi du Pays introduit des dispositions permettant d'une part, de poser le principe de l'obligation scolaire (LP 2) et d'autre part, d'assurer le contrôle du respect de cette obligation (LP 3). L'instruction scolaire qui est assurée prioritairement dans les établissements d'enseignement peut être donnée soit dans les établissements ou écoles publics ou privés sous contrat d'association avec l'Etat, soit dans les établissements privés hors contrat d'association avec l'Etat, soit dans les familles. L'instruction dans les établissements privés hors contrat et l'instruction dans les familles sont désormais encadrées dans la loi du pays.

L'absentéisme scolaire étant un phénomène récurrent et problématique aussi en Polynésie française, il est fixé des modalités relatives à son signalement aux autorités compétentes (LP 4), afin que ces dernières puissent mener à bien les missions d'accompagnement des personnes responsables de l'enfant et de prévention de l'absentéisme ;

3.1. Objectifs, actions et indicateurs de performance

3.1.1- Objectif 1 - Réussir la programmation et la gestion des grands rendez-vous de l'année scolaire, en l'occurrence, la rentrée des classes.

- Action 1- Maximiser le pourvoi des postes à la rentrée scolaire.

« La réussite de la gestion de la rentrée scolaire s'impose à l'ensemble des services du ministère de l'éducation comme une obligation de résultat. L'action se donne pour objectif d'éviter des classes sans enseignant titulaire ou contractuel à la rentrée scolaire. Il induit donc un suivi renforcé du nombre de postes d'enseignants non pourvus à la rentrée scolaire. » (Charte de l'éducation 2017)

Indicateurs de performance 2015-2017		Réalisé en 2016	Objectif fixé pour 2017	Réalisé en 2017	Écart (2016 – 2017)
1.1	Taux de postes d'enseignants non pourvus à la rentrée scolaire dans les premier et second degrés.				
1.1.1	Taux de postes d'enseignants non pourvus à la rentrée scolaire dans le premier degré	0 %		0%	0 %
1.1.2	Taux de postes d'enseignants non pourvus à la rentrée scolaire dans le second degré	0,14 %	0,12 %	0,11 %	-0,03 %
Item	L'indicateur mesure la proportion de postes vacants c'est-à-dire le nombre de postes non pourvus à la rentrée, par un enseignant titulaire ou contractuel, par rapport au nombre de classes ouvertes en carte scolaire validé par le Conseil des ministres.				

En 2016, malgré la perte substantielle de 38 postes dans le premier degré, la répartition des enseignants pour les fonctions d'enseignement est stable.

Dans le cadre de la convention liant l'ESPé-Pf au ministère de l'éducation de la Polynésie française et à l'État, 6 personnels dont 5 conseillers pédagogiques sont mis à disposition de l'ESPé-Pf par le territoire⁶⁴.

Dans le secondaire, 15 postes ont été supprimés à la rentrée de 2016. Dans le même temps, 15 postes, attribués à des professeurs des écoles, ont été créés dans le cadre de la réforme du collège, valorisation des langues polynésiennes, et les centres pénitentiaires.

En 2017, on constate que le pourcentage d'enseignants présents devant élèves est stable, avec pour corollaire des opérations de fermetures de classes en carte scolaire, par redéploiement de moyens en faveur de l'éducation prioritaire (54 emplois fléchés "Éducation prioritaire" en 2017, contre 21 en 2016)⁶⁵.

▪ *Action 2- Réussir la préparation des examens.*

Les modalités de participation de la Polynésie française à l'organisation matérielle des examens conduisant à la délivrance de diplômes nationaux sont définies par un protocole annexé à la convention décennale État-Polynésie française, signée le 23 octobre 2016 par le Haut-commissaire de la République française et le Président de la Polynésie française en présence de Mme Najat Vallaud-Belkacem, ministre de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Le pilotage et le suivi des différents examens et contrôles en cours de formation occupent une part importante du travail des IA-IPR durant toute l'année scolaire. Les inspecteurs interviennent en effet dans une multitude d'examens et concours : DNB, CFG, examens professionnels, baccalauréats, BTS, VAE, concours du CRPE et participent en particulier :

- a. à l'élaboration de sujets : DNB, BEP, BAC pro, sujets nationaux du CRPE en mathématiques et en lettres ;
- b. à la mise en place du CCF : mise en place des épreuves harmonisation des notations dans la plupart des sections professionnelles ;
- c. au pilotage des corrections : cellule de veille durant les épreuves, élaboration des barèmes de correction, organisation des commissions d'entente des barèmes de correction et des commissions d'harmonisation des notes aux épreuves du DNB, des bacs généraux et technologiques et enfin du concours du CRPE⁶⁶.

⁶⁴ *Dialogue de gestion et de performance*, 2016-2017, p. 62

⁶⁵ *Dialogue de gestion et de performance 2017-2018*, p. 80

⁶⁶ Vice-rectorat, *Bilan des activités des IA-IPR*, année scolaire 2015/2016

3.1.2- Objectif 2 - Réduire les orientations par défaut et proposer un panel plus important de formations.

« Le suivi de l'orientation de l'élève est un acte préventif qui contribuera à donner du sens à sa scolarité. »
(Charte de l'éducation 2017)

Indicateurs de performance 2015-2017		Réalisé en 2016	Objectif fixé pour 2017	Réalisé en 2017	Écart (2016 – 2017)
2.1	Pourcentage d'élèves non affectés à l'issue des procédures d'affectation	10,63 %	9,00 %	0,54 %	-10,09 %
2.1C	Pourcentage d'élèves affectés sur V1 à l'issue du 1 ^{er} tour	89,15 %	89,50 %	60,04 %	-29,11 %
Item	L'indicateur mesure la part des élèves de 3 ^e non affectés parmi ceux qui ont demandé une affectation dans la voie professionnelle et qui, à l'issue de la procédure d'affectation, celle-ci comportant trois moments, n'ont obtenu satisfaction sur aucun de leurs vœux exprimés via l'application nationale « Affectation par le net » (Affelnet).				
2.2	Nombre de vœux de poursuite d'études supérieures en Polynésie française, en métropole	2174		2201	
2.2.1	Nombre de vœux de poursuite d'études supérieures en Polynésie française et en métropole (licence, CPGE, IUT et STS), des élèves de terminale lauréats du baccalauréat général	960		1006	+46
2.2.2	Nombre de vœux d'études supérieures en Polynésie française et en métropole (licence, CPGE, IUT et STS), des élèves de terminale lauréats du baccalauréat technologique.	795		756	-39
2.2.3	Nombre de vœux d'études supérieures en Polynésie française et en métropole (licence, CPGE, IUT et STS), des élèves de terminale lauréats du baccalauréat professionnel.	419		439	+20
2.2C	Pourcentage d'élèves de terminale ayant formulé un vœu d'orientation validé pour une poursuite d'études supérieures en Polynésie française, en métropole	67,40 %	78,40 %	65,68 %	-1,72 %
Item	L'indicateur cible les élèves de terminale, lauréats du baccalauréat (voies générale, professionnelle et technologique), qui ont exprimé un ou plusieurs vœux de poursuite d'études dans l'enseignement supérieur (universitaire et non universitaire) en Polynésie française ou en métropole via le portail national « Admission Post-Bac » (APB). Les études dans l'enseignement supérieur concernent, entre autres, les quatre filières post-bac : licence, CPGE, IUT et STS.				

Les critères d'affectation (origine pédagogique) des candidats ont été sensiblement revus, de même que les priorités d'accès et le calendrier. En 2016, des listes supplémentaires limitées ont été introduites alors que jusqu'en 2015, elles étaient excessivement longues. Ainsi, le nombre d'élèves non affectés a pu être appréhendé avec plus de fidélité. Il ne concerne que les candidats à la voie professionnelle. Un 3^e tour a été organisé le 24 août et a permis de résorber une majorité d'élèves non affectés en juillet⁶⁷.

Pour 2017, un 3^e tour a été organisé le 29 août et a permis de résorber près de 30 % des élèves non affectés en juillet. Ces derniers ont tous obtenu une affectation en voie professionnelle.

⁶⁷ Plan annuel de performance 2017, p. 25

Indicateurs de performance 2015-2017		Réalisé en 2016	Objectif fixé pour 2017	Réalisé en 2017	Écart (2016 – 2017)
2.3	Taux d'abandon des élèves de seconde PRO et de 1 ^{ère} année de CAP				
2.3.1	Taux d'abandon en seconde PRO	15,00 %	13,00 %	10,45 %	-4,55 %
2.3.2	Taux d'abandon en 1 ^{ère} année de CAP	34,00 %	28,00 %	22,59 %	-11,41 %
2.3C	Taux de réussite aux diplômes professionnels CAP	79,93 %	82,00 %	85,57 %	+5,64 %
Item	L'indicateur mesure la proportion d'élèves inscrits en seconde PRO et en 1 ^{ère} année de CAP à la rentrée scolaire de l'année N et qui ont interrompu leur scolarité, le constat étant réalisé à la rentrée de l'année suivante (N+1), par rapport aux élèves inscrits dans ces classes en année N.				

Pour les indicateurs 2.3.1 et 2.3.2, la méthodologie du calcul des taux d'abandon dans la voie professionnelle a été revue en 2016. Il est obtenu par comparaison des bases informatiques des établissements à la rentrée 2016, par rapport à ces mêmes bases à la rentrée 2015. Elle a permis d'établir que 15 % des élèves de 2nd pro de l'année scolaire précédente n'ont pas été retrouvés sur les bases à la rentrée 2015 (les saisies informatiques étant réalisées manuellement dans les établissements scolaires). Cette proportion s'élève à 34 % pour les CAP.

La mesure réalisée en comparant des deux constats de rentrées permet de conforter les actions qui ont été mises en place pour réduire les taux d'abandon des élèves qui sont aussi bien en seconde PRO qu'en 1^{ère} année de CAP.

- *Action 1- Adapter le schéma directeur des formations aux besoins des secteurs public et privé.*

« Le système scolaire doit ajuster chaque année sa carte des formations dans un objectif d'adéquation avec l'enseignement post-bac, avec le monde du travail et de l'emploi, avec la formation professionnelle, etc. C'est la raison pour laquelle il est nécessaire, pour la Polynésie française, de définir ses intentions à moyen et à long termes. » (*Charte de l'éducation 2017*)

Orientation et monde du travail

Pour favoriser l'orientation choisie des élèves et promouvoir la convergence des choix de formations avec les besoins des secteurs public et privés, les premiers forums de métiers inter-établissements, ont vu le jour, et devraient être reconduits. Les établissements ont été invités à solliciter davantage de professionnels afin de présenter leur métier aux élèves. Les stages collégiens et lycéens en entreprises sont des points d'orgue, notamment en 3^e.

Les CETAD

« Les filières préprofessionnelles et professionnelles [des CJA et] des CETAD sont valorisées au travers d'une communication des formations disponibles, notamment à l'égard des élèves en difficulté scolaire, afin de favoriser leur scolarisation dans leur commune ou leur île de résidence, lorsque celle-ci n'accueille pas d'établissement dispensant des formations professionnelles⁶⁸. » (*Charte de l'éducation 2017*)

Ces structures, instituées en 1980 ont servi de support à la préparation du Certificat d'aptitude professionnel au développement (CAPD) créé par l'arrêté du 17 mars 1983 avec 4 options.

Elles ont accueilli des collégiens de treize ans en fin de 5^e (voire de 4^e) en difficultés scolaires pour leur faire bénéficier d'une formation professionnelle qui les mène au CAPD en 3 ans, formation appropriée aux besoins économiques liés à leur environnement (île/atchipe!).

L'image de ces structures s'est peu à peu dégradée dans l'opinion.

⁶⁸ Recommandation faite par le CBESC.

La nature du public recruté s'en est ressentie et a pernicieusement encouragé l'éviction de collégiens jugés difficiles ou « inadaptés ». L'effet structure a également joué.

Pour de nombreuses raisons unanimement partagées, l'évolution du CAPD est devenue nécessaire vers un diplôme de niveau V reconnu.

De ce fait, la suppression du palier d'orientation 5^e a été effective dès la rentrée 2016, conformément à la réforme du collège, et s'est accompagnée d'un plan de restructuration des CETAD.

Cette suppression a provoqué le tarissement des flux vers le Certificat d'aptitude professionnel au développement (CAPD), diplôme "historique" des CETAD. La création du Certificat polynésien d'aptitude professionnelle (CPAP), en reprenant les quatre spécialités du CAPD, est venue à point nommé pour revaloriser les CETAD et la formation qu'ils proposent. La baisse des effectifs résulte de l'extinction des CAPD⁶⁹.

Objectif

L'accès des jeunes à une qualification minimum reconnue (niveau V) est visé en prenant appui sur l'équipement rénové de ces établissements et le savoir-faire de leurs équipes.

Ces structures seront pour partie maintenues dans les archipels, conformément à leur mission originelle. Rationaliser l'offre de formation en cohérence avec l'ambition d'élévation du niveau de formation de la jeunesse polynésienne, la carte des diplômes nationaux, les viviers disponibles et les possibilités d'insertion locales et de poursuite d'études.

Perspectives

L'expérimentation engagée dès la rentrée 2016 a permis de mieux asseoir les transformations de l'offre de formation qui pivotent autour de 3 grands axes :

- des fermetures dès la rentrée 2018 quand le vivier de jeunes est insuffisant, ou des fermetures différées quand de véritables problèmes de ressources humaines qualifiées se posent ;
- des intégrations en lycée professionnel ;
- des ouvertures par transformation de l'existant.

⁶⁹ *Dialogue de gestion et de performance 2017-2018*, p. 119

Tubuai (Australes)	Ouverture rentrée 2017 des diplômes PMH ⁷⁰ et EPHR ⁷¹ par transformation des CAPD déjà offerts.
Rangiroa (Tuamotu)	Ouverture rentrée 2017 des diplômes PMH et PB ⁷² par transformation des CAPD déjà offerts.
Hao (Tuamotu)	Ouverture rentrée 2017 des diplômes PMH et GEMM ⁷³ par transformation des CAPD déjà offerts.
Hiva Oa (Marquises)	Fermeture à la rentrée 2018
Hiti'a O Te Ra (Tahiti)	
Tahaa (Îles Sous-le-Vent)	
Bora Bora (Îles Sous-le-Vent)	Transfert des CETAD et intégration respective des diplômés aux SEP du futur lycée de Bora Bora à la rentrée 2018, et du futur lycée de Moorea.
Afareaitu (Moorea)	
Pao Pao (Moorea)	
Taravao (Tahiti)	
Papara (Tahiti)	Transformation du CETAD en SEGPA effectuée à la rentrée 2017.

Ce réajustement de l'offre se fera dans le respect de l'esprit qui a présidé à la création de ces centres : offrir aux jeunes des archipels éloignés le bénéfice d'une véritable formation qualifiante polyvalente qui leur permette une insertion locale, permettant la possibilité de poursuivre vers un niveau IV de qualification.

L'ensemble de ces évolutions se fait par étapes en très étroite concertation avec les corps d'inspection pédagogique, afin d'éviter des effets trop brutaux de la suppression d'une structure qui doit évoluer mais qui peut cependant rendre encore des services aux élèves dans la réalisation d'un projet de formation⁷⁴. Il s'agit d'assurer les besoins en termes :

- de formation du personnel ;
- d'équipements en matériel pédagogique ;
- d'équipements en locaux spécialisés (adaptation de l'existant ou nécessité de construction) ;
- du tissu socio-économique local ;
- de moyens de fonctionnement⁷⁵.

▪ *Action 2 - Élargir la carte des formations.*

« L'offre de formation post-baccalauréat est repensée conformément au schéma directeur des formations. Le développement des formations supérieures courtes (Bac+2) est souhaitable telles que le BTS (Brevet de technicien supérieur), et le DUT (Diplôme universitaire de technologie), avec des spécialités à spectre large de qualification pour une meilleure adéquation avec le marché du travail où une logique de niche conduirait à une saturation des besoins d'emplois. » (*Charte de l'éducation 2017*)

⁷⁰ Petite et Moyenne Hôtellerie

⁷¹ Exploitation Polynésienne Horticole et Rurale

⁷² Polyvalent du bâtiment

⁷³ Gestion & Exploitation en Milieu Marin

⁷⁴ Rapport n° 2016-018 sur l'évaluation de la convention Etat-Polynésie française sur l'éducation. Février 2016. Page 12

⁷⁵ *Dialogue de gestion 2017-2018*, p.119-120

Les voies de réussite et l'offre potentielle de formation seront développées dans l'enseignement supérieur en Polynésie française, dans la mesure de ses moyens, avec des choix de filières réajustés en fonction de la satisfaction des besoins de l'économie polynésienne.

[...]

Par ailleurs, le ministère de l'éducation poursuit la création de diplômes locaux adaptés aux réalités et aux besoins du développement du Pays. Le Certificat polynésien d'aptitude professionnelle (CPAP) est déjà reconnu par l'État et trois diplômes sont aujourd'hui inscrits au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) : le CPAP petite et moyenne hôtellerie, le CPAP polyvalent du bâtiment, et le CPAP exploitation polynésienne horticole et rurale⁷⁶. » (*Charte de l'éducation 2017*)

La poursuite d'études des bacheliers est encore insuffisante et la mobilité hors territoire connaît une forte entrave de nature économique notamment. Cela entraîne une sous valorisation du potentiel humain et un encombrement des STS, au détriment des bacheliers professionnels qui se replient sur l'université où leur taux de réussite en L1 n'atteint pas 1 %.

L'objectif de développer l'offre de formation et de mettre en œuvre des partenariats vise à :

- accroître le nombre de jeunes qui accèdent à des filières sélectives d'excellence ;
- désengorger les STS pour améliorer l'accueil de bacheliers professionnels désireux d'élever leur niveau de qualification ;
- stimuler la demande sociale de formation par la vertu de l'exemple et de la méritocratie.

Au cours de l'année 2015-2016, les actions engagées ont permis :

- l'ouverture en 2016 de 2 DUT à l'université de Polynésie française (GACO et Tech. De Co.) ;
- l'ouverture en 2016 d'une CPGE PTSI au lycée du Taaone de Pirae ;
- la reconduction du partenariat avec les IEP de province (IEP-EI) avec le soutien de l'association des anciens élèves de Sciences politiques ;
- la création d'un partenariat avec 8 écoles de commerce en 2016 (opération « ascenseur social » au bénéfice des lycéens de STMG des lycées publics et privés).

À la rentrée 2016, il y eut la création de deux ½ sections tertiaires au lycée d'Uturoa : Négociation et relation client (NRC) et Comptabilité et gestion (CG)

À la rentrée 2017, il y eut :

- la création de deux ½ sections tertiaires au lycée professionnel de Faa'a : Assistant de gestion en PME/PMI (Petite et moyenne entreprise – Petite et moyenne industrie) et Management des unités commerciales (MUC) ;
- une augmentation de 12 étudiants pour la capacité d'accueil du BTS HR (Hôtellerie-Restaurant) du lycée hôtelier ;
- une ouverture du BTS CI (Commerce international) au Collège la Mennais (CLM).

⁷⁶ Recommandation faite par le CESC

Indicateurs de performance 2015-2017		Réalisé en 2016	Objectif fixé pour 2017	Réalisé en 2017	Écart (2016 – 2017)
2.4	Taux d'accès en STS	18,00 %	19,00 %	18,95 %	+0,95 %
2.4.1	Taux d'accès en STS des néo-bacheliers de la voie générale	8,90 %	8,00 %	4,34 %	-4,56 %
2.4.2	Taux d'accès en STS des néo-bacheliers de la voie technologique	54,70 %	51,00 %	39,32 %	-15,38 %
2.4.3	Taux d'accès en STS des néo-bacheliers de la voie professionnelle	20,80 %	24,00 %	16,40 %	-4,40 %
2.4C	Taux de réussite au BTS (public)	65,77 %	68,00 %	72,47 %	+6,70 %
Item	L'indicateur cible les néo-bacheliers inscrits en Section de Technicien Supérieur (STS) à la rentrée scolaire, par famille de baccalauréats : général, technologique et professionnel.				

Accès en STS (diplôme du BTS)

Pour introduire un indicateur relatif au taux d'accès, l'abréviation STS (Section de technicien supérieur) est utilisée à la place de "BTS" car c'est elle qui rend compte du cursus de formation de la filière ; le BTS est le diplôme qui la sanctionne.

Ici, il s'agit de mesurer le pourcentage de néo-bacheliers inscrits en STS à la rentrée scolaire, en distinguant les familles de bac, afin de déterminer, au regard de la poursuite d'études en STS, les fruits de la politique éducative (davantage de bacs pro en STS, de BTS en DUT et de bacs généraux en licence)⁷⁷.

Ces formations supérieures courtes de la voie professionnelle témoignent d'une politique éducative engagée dans une offre de formation en adéquation avec les besoins des élèves de Polynésie française et un relèvement des ambitions en leur faveur⁷⁸.

Diplômes universitaires de technologie (DUT)

Deux Diplômes universitaires de technologie (DUT) : Techniques de commercialisation (Tech de Co) et Gestion administrative et commerciale des organisations (GACO) ont été ouverts à l'université de la Polynésie française (UPF) à la rentrée universitaire 2016.

Les filières d'excellence

À la rentrée 2016, une filière Physique, technologie et sciences industrielles (PTSI) a été ouverte au lycée du Taaone pour permettre aux bacheliers issus des filières scientifiques d'être mieux orientés. Le principal objectif de cette filière est de préparer les élèves aux concours d'accès aux écoles d'ingénieurs, aux Écoles normales supérieures (ENS).

En 2016, le taux d'accès aux grandes écoles s'élève à près de 70 % ce qui signifie que plus de 2 jeunes sur 3 parviennent à intégrer une filière prestigieuse à l'issue de leur 2nde année en CPGE.

⁷⁷ Plan annuel de performance 2018, p. 39-40

⁷⁸ Ibid., p. 40.

Indicateurs de performance 2015-2017

		Réalisé en 2016	Objectif fixé pour 2017	Réalisé en 2017	Écart (2016 - 2017)
2.5	Taux d'accès aux grandes écoles	69,60 %	70,00 %	55,00 %	-14,40 %
Item	L'indicateur cible les élèves issus d'une 2 ^e année de Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles (CPGE) de Polynésie française qui entrent en grande école.				

Quant au cycle de préparation à l'entrée à l'Institut d'études politiques (IEP), il est reconduit et enrichi par un programme (ascenseur social) destiné aux élèves méritants d'origine modestes de la série Sciences et technologies du management et de la gestion (STMG).

Rien que pour le lycée de Papara, 68,75 % des élèves ont réussi le concours d'entrée dans une grande école.

- *Action 3- Favoriser l'ouverture à la région Pacifique et à l'Europe par le développement de projets de scolarisation et de coordination internationaux.*

« Les programmes et échanges pour ouvrir le monde de l'éducation aux régions du Pacifique et de l'Europe sont un atout majeur pour la réussite des élèves. Les objectifs visés sont de permettre à terme, pour les jeunes Polynésiens, d'acquérir les compétences nécessaires pour répondre aux attentes du marché du travail local, de contribuer au multilinguisme et à l'ouverture vers la région Pacifique et l'Europe. »
(Charte de l'éducation 2017)

Il s'agit de poursuivre et développer les actions entreprises et, plus particulièrement, informer les acteurs des opportunités d'Erasmus+. Il met à disposition des enseignants, sur la plateforme Penelope+, les informations nécessaires pour déposer une candidature. Par ailleurs, il a élargi un réseau de développeurs de la mobilité. Il permet également le financement de projets de mobilité pour les étudiants et le personnel de l'enseignement supérieur dans le cadre de périodes d'études, de formation, d'observations en situation de travail ou de stages.

Plusieurs réunions du bureau du consortium Erasmus+⁷⁹ ont permis de continuer à suivre ce dispositif et à rationaliser son fonctionnement pour les 9 organismes de formation, membres. Les missions du chef de département/DAREIC (Délégué académique aux relations européennes et internationales et à la coopération), notamment à l'agence européenne de Bordeaux, ont permis de développer le rayonnement du consortium :

Numéro de convention	Période	Montant de la subvention	Nbre de mobilité Stage étudiants (SMP)	Nbre de mobilité de personnels (STP)	État de la convention
2014-1-FR01-KA103-001499	2014-2016	81220 euros	16	4	Terminée (objectifs atteints partiellement)
2015-1-FR01-KA103-014479	2015-2017	197 522 euros	54	5	En cours
2016-1-FR01-KA103-022783	2017-2018	486862 euros	53	30	En cours

⁷⁹ Il concerne 9 établissements : lycée hôtelier de Tahiti, lycée de Taaoe, lycée de Papara, lycée de Taravao, lycée d'Uturoa, lycée Aorai, lycée agricole de Moorea, la Chambre de commerce, d'industrie, des services et des métiers (CCISM), le Groupement des établissements de Polynésie pour la formation continue (Grepfoc).

Les activités du consortium ont débuté en 2014 avec uniquement deux des lycées du territoire : le lycée Aorai et le lycée hôtelier. Le montant de la subvention a donc été réparti entre ces deux établissements, afin de leur permettre le financement de 16 mobilités de stages pour des étudiants et 4 mobilités de formation du personnel.

En 2013, le budget Erasmus pour l'enseignement supérieur était de 29 622 euros, soit 3 534 844,87 XPF. La création du consortium a permis de tripler ce montant.

Pour la période 2015/2017, ce sont 54 mobilités qui ont été réparties entre les différents établissements du consortium, avec 49 mobilités de stages étudiants et 5 mobilités de personnels.

Le programme européen Erasmus+ a offert aux établissements scolaires et aux classes traditionnellement les moins ouvertes à l'international l'opportunité, à travers les échanges, de mieux appréhender le milieu dans lequel ils évoluent et leur offre une opportunité de s'ouvrir à d'autres cultures, ainsi que de trouver une nouvelle motivation. Par-là, il participe à la prévention du décrochage scolaire.

La mobilité des enseignants est aussi encouragée par de nombreux dispositifs. Elle est une priorité de l'Union européenne car la découverte d'autres systèmes éducatifs est un levier d'évolution des pratiques. En 2015, si les activités des établissements en matière de projet de mobilité se sont encore développées notamment avec l'entrée de sept nouveaux établissements au sein du consortium, le dispositif souffre encore d'un manque de stabilité de ses structures. Cela est en grande partie dû d'une part, à un turnover trop important des enseignants porteurs de projet et d'autre part, au climat d'insécurité en Europe.

La stabilisation du fonctionnement de cette structure est une étape indispensable à l'accentuation de la capacité en termes de mobilité étudiante pour la Polynésie française, ainsi que pour faire reconnaître et atténuer un certain nombre de problématiques qui demeurent, comme :

- l'hyper-éloignement qui doit être reconnu afin d'obtenir des financements complémentaires au forfait Erasmus+. Cette situation a été rapportée à la Commission par les députés d'Outre-mer. Cette dernière est en train d'analyser la situation afin d'apporter les dispositions permettant de faire des exceptions et d'assurer une meilleure prise en charge des frais de voyage⁸⁰. Le taux d'hyper éloignement est passé à 1300 euros, soit 155 131 XPF.
- une ouverture de la mobilité Erasmus+ aux états tiers présents dans le Pacifique qui représenterait une alternative avantageuse pour le territoire. Cela permettrait de limiter les frais de transport et de rassurer les familles, plutôt réticente quant à un séjour en Europe (les événements terroristes de janvier 2015 ont accentués ces réticences). De plus, l'ouverture de ces mobilités à des établissements du Pacifique participerait à l'intégration économique régionale de la Polynésie : le contexte océanien étant en adéquation avec les principales thématiques de développement du territoire (tourisme, gestion durable des ressources naturelles et de la biodiversité, etc.).

Les deux missions assurées par le nouveau DAREIC dans l'année 2015-2016 a permis de prendre contact avec l'agence européenne de Bordeaux qui a été très à l'écoute des spécificités de la Polynésie française, au moins du point de vue des contraintes administratives. Il en est de même avec le ministère de l'éducation nationale lors des séminaires DAREIC (deux par an) qui a permis d'avoir des échanges de pratique notamment avec les autres consortia (La Réunion et Reims).

⁸⁰ Nous sommes sur la Polynésie française en consortium, concernant les mobilités de l'enseignement supérieur. Ces mobilités ont un budget de fonctionnement très codifié. Le déplacement est subventionné au taux « hyper éloignement » à hauteur de 1100 euros, ce qui est insuffisant pour nos étudiants. Ainsi, ils doivent soit avoir une famille qui peut compléter la différence soit faire des actions au sein des établissements scolaires pour combler cette différence, soit c'est l'établissement qui la comble sur ses fonds propres.

De la même manière, les échanges sur ce dossier avec la délégation parisienne de la Polynésie française participent à la prise en compte de la problématique globale de la mobilité européenne en Polynésie française dans sa dimension plus politique.

3.1.3- Objectif 3 - Lutter contre le décrochage scolaire en faveur de la persévérance scolaire.

Le décrochage scolaire est un facteur important d'exclusion sociale et professionnelle. Trop d'élèves sortent encore du système éducatif sans diplôme ni qualification.

En Polynésie française, le statut d'un élève en situation de décrochage n'est pas juridiquement défini.

La loi du Pays vise alors à donner une définition juridique du statut de ces élèves en situation de décrochage scolaire afin que ces derniers soient clairement identifiés et puissent être pris en charge par le ministère de l'éducation et notamment, par la plateforme d'aide et d'accompagnement des publics décrocheurs de la Direction générale de l'éducation et des enseignements.

« Le décrocheur est un jeune, qui n'est plus soumis à l'obligation d'instruction, âgé de 16 ans révolus ou de 15 ans révolus qui a accompli la totalité du premier cycle du second degré, et qui n'est pas titulaire d'un diplôme national de niveau V ou IV de la formation initiale ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles⁸¹. »

Une plateforme d'accueil des décrocheurs opérationnelle a été mise en place pour recevoir, informer et prendre en charge les décrocheurs.

Depuis février 2015, la Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) a deux finalités :

- réduire les déscolarisations et le nombre de sorties sans diplôme dès le primaire, et en continuité avec le secondaire ;
- prendre en charge les élèves décrocheurs de plus de 16 ans en vue d'un rattrapage et/ou d'une qualification reconnue.

Les actions pédagogiques proposées par la MLDS ont pu être déployées avec efficacité : plus de 80 jeunes ont été accueillis dans 4 dispositifs différents. Le nombre de retour en formation prévu à la rentrée 2016 a été très encourageant pour la reconduction des actions de la MLDS en 2016-2017. En effet, sur 19 candidats à un examen, 17 l'ont obtenu ; et, sur 57 candidats en retour en formation initiale, 55 ont pu rejoindre une formation en lycée⁸².

En matière de prévention, un référent décrochage et un groupe de prévention du décrochage scolaire (GPDS) ont été installés dans chaque établissement. La prévention comprend les actions de lutte contre l'absentéisme et de traitement de la difficulté scolaire, mais aussi le dialogue renforcé avec l'élève et sa famille.

En matière de remédiation, c'est-à-dire en mode curatif, les actions de la MLDS prennent en charge les publics qui ont décroché selon quatre types de modules qui ont pour objectif de permettre un retour dans un cursus scolaire ou vers la voie d'une insertion professionnelle⁸³.

Il s'agit des modules suivants :

- MAA : Modules d'accueil et d'accompagnement, destinés aux collégiens sortis depuis peu du système éducatif qui n'ont généralement pas eu d'affectation en fin de 3^e ;
- CSC : Classes de la seconde chance, destinées aux lycéens généraux, technologiques ou professionnels qui ont interrompu leur scolarité depuis 2 ou 3 ans au plus ;
- MOREA : Module de re-préparation à l'examen par alternance qui ont permis à des lycéens de représenter leur examen en n'en préparant que les disciplines non validées ;
- JDC : Modules réservés aux jeunes dépistés en potentielle situation d'illettrisme au cours de la Journée défense citoyenneté, et ayant quitté le système éducatif depuis 2 ou 3 ans⁸⁴.

⁸¹ Loi du Pays n° 2017-15 du 13 juillet 2017, relative à la Charte de l'éducation de la Polynésie française

⁸² *Rap P.A.P 2016* au 31 décembre 2016.

⁸³ *Dialogue de gestion et de performance 2016-2017*, p. 36.

Indicateurs de performance		Réalisé en 2016	Objectif fixé pour 2017	Réalisé en 2017	Écart (2016 – 2017)
3.1	Taux d'élèves non retrouvés au constat de rentrée par rapport à l'année précédente hormis les classes de terminale	7,09 %	6,80 %	5,31 %	-1,78 %
Item	L'indicateur cible les élèves qui ont interrompu leur scolarité et qui n'ont pas été retrouvés sur les bases informatiques de la Direction Générale de l'Éducation et des Enseignements (DGEE) d'une année sur l'autre, les saisies informatiques étant réalisées manuellement dans les établissements scolaires. Le nombre de décrocheurs « stricto sensu » est excessivement difficile à établir. Le choix a été fait de calculer, tous les ans, le nombre d'élèves non retrouvés d'une année sur l'autre, au regard des bases informatiques des établissements publics et privés sous contrat. À défaut de décrocheurs, il s'agit d'élèves non retrouvés. Les raisons peuvent être multiples, liées à la saisie ou la non saisie des informations, au départ des élèves qui sont obligés de suivre leurs parents (mutation, etc.). La pertinence de cet indicateur dépend de la mise à jour régulière des bases élèves dans les établissements.				

Indicateurs de performance 2015-2017		Réalisé en 2016	Objectif fixé pour 2017	Réalisé en 2017	Écart (2016 – 2017)
3.2	Taux d'élèves non retrouvés au mois d'avril par rapport au constat de rentrée	1,94 %	constat	1,77 %	-0,17 %
3.2C	Pourcentage d'élèves de moins de 16 ans déscolarisés	2,33 %	2,10 %	0,74 %	-1,59 %
3.3C	Taux d'illettrisme (profils 1 et 2) estimé aux JDC entre 17 et 20 ans	37,00 %	35,00 %		
Item	L'indicateur cible les élèves qui ont interrompu leur scolarité en cours d'année et qui n'ont pas été retrouvés sur les bases informatiques de la DGEE (les saisies informatiques étant réalisées manuellement dans les établissements scolaires).				

Le nombre de décrocheurs « stricto sensu » est excessivement difficile à établir. Le choix a été fait de calculer tous les ans le nombre d'élèves non retrouvés sur la base d'établissements publics et privés sous contrat d'une année sur l'autre. À défaut de décrocheurs, il s'agit d'élèves non retrouvés. Les raisons peuvent être multiples, liées à la saisie ou la non saisie des informations, au départ des élèves qui sont obligés de suivre leurs parents (professeurs...). La pertinence de cet indicateur dépend de la mise à jour régulière des bases élèves dans les établissements.

Toutefois, le nombre de décrocheurs se situe dans une fourchette oscillant entre 700 et 1000 jeunes⁸⁴ par an, ce qui correspond à un taux variant entre 3,5 % et 4 %

À défaut de pouvoir chiffrer très précisément les décrocheurs tels que définis nationalement, le nombre de jeunes non retrouvés sur les bases est établi au constat de rentrée.

La baisse de 1,78 point est considéré comme un signe extrêmement encourageant. Malgré la fermeture du palier 5^e en 2016-2017, le développement de la persévérance scolaire porte ses fruits.

⁸⁴ Assises des outre-mer, fiche action n° 1

⁸⁵ Rapport annuel de performance 2017, p. 33

À l'instar de la métropole, c'est à partir du nombre de jeunes non retrouvés que les décrocheurs "vrais" sont estimés. Ces derniers représentent en moyenne dans l'hexagone 40 % tout au plus des non retrouvés. En appliquant ce même ratio, on obtient 470 jeunes tout au plus⁸⁶.

Si ce nombre est très inférieur aux estimations avancées lors des dernières périodes, cela ne signifie pas pour autant une réduction des besoins à consacrer à ce dossier bien au contraire même. En fait, la réévaluation des décrocheurs :

- est rassurante dans le sens où elle indique moins de jeunes livrés à eux-mêmes ;
- confirme la nécessité de continuer l'effort consacré au bénéfice de ce public, et de l'accroître même dans le but de ne laisser aucun jeune au bord de la route sur l'ensemble du territoire.

Simultanément, le travail conjugué de la plateforme multi partenariale installée opérationnellement depuis février 2016 et de la MLDS permet d'offrir une solution à des jeunes jusqu'alors livrés à leur déshérence.

Phénomène connexe, l'évaluation de l'illettrisme mérite le même essai de clarification.

Sur la base du dépistage opéré en 2016 lors des JDC qui nous est adressé systématiquement par le Bureau du service national (BSN), parmi les jeunes scolarisés qui nous sont signalés, seuls 25 % connaissent de réelles difficultés scolaires, et tous bénéficient de l'aide individualisée ou de l'accompagnement personnalisé. Ce sont des lycéens professionnels pour la plupart qui sont en difficulté de lecture certes, mais en aucun cas illettrés.

Données issues du BSN pour l'année civile 2016 : 660 jeunes ont présenté un profil de suspicion d'illettrisme.

Une génération représente actuellement environ 3900 individus en Polynésie française (source ISPF). Elle était plus nombreuse à la naissance des jeunes signalés : retenir 3900 accentue donc le phénomène plutôt qu'il ne minore.

Le pourcentage d'une classe d'âge ainsi obtenu atteint tout au plus 5 %.

Voire, il est sensiblement surestimé car si on déduit les jeunes scolarisés pour les raisons précédemment évoquées, on parvient à 2 %. Et tout porte à croire que parmi les non scolarisés, il est également des individus qui ont pris le test à la légère⁸⁷.

■ *Action 1 - Systématiser le repérage dès la maternelle.*

La Polynésie française s'est engagée dans le devenir de son école maternelle avec l'ambition de rendre efficace cette première scolarisation et de définir un véritable projet pour l'école maternelle. Une école maternelle qui doit jouer un rôle essentiel dans la lutte contre les inégalités et l'accès à des apprentissages solides et durables.

La politique éducative a fait de l'accompagnement de la scolarisation des enfants de moins de trois ans l'une de ses priorités.

⁸⁶ 6,19 % de 19 000 élèves dans le 2nd degré donnent 1176 jeunes dont 40 % donnent 470 jeunes.

⁸⁷ *Dialogue de gestion et de performance 2017-2018*, p. 47

- *Action 2 - Améliorer la prise en charge des élèves en fonction de leurs besoins.*

Le nouveau cycle 3

Le nouveau cycle 3 (CM1, CM2 et 6^e) établit une continuité des apprentissages entre le collège et le lycée, avec l'objectif d'une prise en charge plus efficace des élèves.

Le Conseil école collège (CEC) est une structure qui existe depuis quelques années. Son rôle est majeur dans l'installation de la réforme du collège puisqu'il permet aux collèges et aux écoles d'un même secteur de travailler ensemble. Il ajoute de fait du liant et de la cohérence entre le CM2 et la 6^e.

La réforme du collège

Décision a été prise par le ministre en charge de l'éducation de la Polynésie française d'appliquer la réforme du collège en Polynésie française, dès la rentrée scolaire 2016.

La réforme du collège engage de fait, une prise en charge des élèves en fonction de leurs besoins au titre de l'Accompagnement personnalisé (AP).

En effet, certains établissements organisent des cours de soutien mais très souvent orientés sur l'apprentissage de connaissances visant la performance aux examens. On note cependant une participation très courante des professeurs documentalistes dans l'accompagnement personnalisé en collège. En lycée, par contre, ces heures d'accompagnement sont le plus souvent des moyens d'ajustement organisationnel plutôt que des réponses à des besoins pédagogiques identifiés⁸⁸.

La réforme du collège est mise en place techniquement, et tous les collèges visités sont tous entrés dans la réforme. Les programmes sont particulièrement bien mis en œuvre dans certains établissements malgré le manque de moyens notamment en équipements dans les disciplines scientifiques.

En collège, les enseignants ne montrent pas d'opposition visible à ces nouveaux programmes. On constate une volonté de mettre en œuvre le socle commun dans le cadre de la réforme. Les enjeux de la réforme semblent être bien compris.

La mise en œuvre des progressions de cycle au collège est assez répandue maintenant. L'intégration d'objectifs de formation précis faisant écho au socle débute également.

Il subsiste néanmoins des difficultés de mise en œuvre de la formation des élèves aux compétences du socle. La formalisation des compétences du socle est faite, mais il est plus difficile de voir dans les cours observés un travail réel sur les compétences⁸⁹.

L'éducation prioritaire

Contexte – Constat :

1. Une progression des résultats aux évaluations CE1 et CM2 en français et mathématiques⁹⁰ (voir 1.1.3) a été observée.
2. Le regard croisé des personnels des 1^{er} et 2nd degrés a permis de prendre conscience de la réalité scolaire des élèves et de la nécessaire prise en charge des besoins par la différenciation pédagogique.
3. Les conseils écoles/collèges et les comités de pilotage des réseaux qui réunissent les personnels des premier et second degrés se sont tenus de manière régulière.
4. La co-intervention au collège (avec les adjoints supplémentaires du premier degré) a favorisé l'enrichissement des pratiques d'enseignement⁹¹.

⁸⁸ Vice-rectorat, *Bilan des activités des LA-IPR*, année scolaire 2015/2016

⁸⁹ *Ibid.*, p. 164

⁹⁰ Voir L'enseignement scolaire public du premier degré, 1.1.3, objectif 3.

⁹¹ *Dialogue de gestion et de performance 2017-2018*, p. 106

	Collège de Faa'a		Polynésie française (Public)	
	2015-2016	2016-2017	2015-2016	2016-2017
Taux de retard entrée 6 ^e	21,6 %	24,32 %	12,2 %	12,60 %
Taux d'accès au DNB	36,9 %	58,29 %	61,1 %	67,80 %

Absentéisme	Collège de Faa'a		Polynésie française	
	2015-2016	2016-2017	2015-2016	2016-2017
	20 %	9 %	7 %	6 %

Déscolarisation (Élèves sortis de base)	Collège de Faa'a		Collèges de Polynésie française (Pub)	
	2016	2017	2016	2017
6 ^o	6,25 %	3,33 %	3,44 %	0,28 %
5 ^o	7,87 %	2,10 %	4,42 %	2,13 %
4 ^o	3,63 %	4,93 %	4,15 %	3,32 %
3 ^o	11,79 %	6,33 %	9,45 %	7,76 %

Résultats au DNB	Collège de Faa'a		Polynésie française	
	2016	2017	2016	2017
Série générale	47,93 %	73,28 %	74,37 %	83,34 %
Série professionnelle	58,97 %	66,67 %	46,37 %	61,78 %

Plusieurs indicateurs convergents montrent une situation dégradée tels qu'un taux de retard à l'entrée en 6^e et un taux d'absentéisme élevés, un taux d'accès au DNB faible, une déscolarisation supérieure à la moyenne et au final des résultats au DNB inférieurs à la moyenne de Polynésie française⁹².

- *Action 3 - Organiser la veille des situations de décrochage scolaire.*

Pour la dimension préventive en faveur de la persévérance scolaire, une action de formation à destination des référents décrochage scolaire a été menée (2 sessions) en 2015-2016. Enfin des actions de formation des équipes pédagogiques en collèges ont particulièrement mis l'accent sur la persévérance scolaire.

- *Action 4 - Créer un dispositif de suivi des parcours.*

- « Coordonner les bases de données existantes, suivre le parcours des élèves (base commune).
- Établir un suivi de cohorte dans chaque établissement. » (*Charte de l'éducation 2017*)

À la rentrée 2016, un travail de mise en cohérence des contrats d'objectifs des premier et second degrés a débuté en rapport avec les indicateurs de la Charte de l'éducation. Les données recueillies permettent à la DGEE, notamment à ses services, le Département de l'informatique et du numérique éducatif (DINE) d'une part, de mettre en place des bases de données communes, et au bureau de l'évaluation des performances politiques d'autre part, d'apporter l'éclairage nécessaire à la politique éducative menée par la Polynésie française.

⁹² *Dialogue de gestion et de performance, 2016-2017, p. 77-78*

▪ *Action 5 - Faire de l'orientation un volet essentiel du système éducatif.*

Le déploiement des applications nationales de la 6^e au post bac a largement rationalisé la mise en œuvre d'opérations d'orientation et d'affectation mais a généré une augmentation de la charge technique (suivi et maintenance des outils numériques utilisés).

Logé dans un bâtiment rénové pris en charge par la Polynésie française, le Centre d'information et d'orientation (CIO) est composé d'un directeur, d'un personnel administratif de catégorie C, de dix Conseiller d'orientation-psychologue (COP) et de quatre psychologues du territoire.

Les premiers forums de métiers inter-établissements, qui ont déjà vu le jour, devraient être reconduits. Les établissements ont été invités à solliciter davantage de professionnels afin qu'ils présentent leur métier aux élèves. Par ailleurs, le cursus scolaire des collégiens comprend au moins un stage en entreprises en classe de 3^e.

▪ *Action 6 - Développer une pédagogie adaptée à l'hétérogénéité des jeunes.*

Dans leur grande majorité, les enseignants sont conscients de la nécessité de l'hétérogénéité des classes, ils se posent par contre beaucoup de questions sur la mise en œuvre d'une pédagogie différenciée. De gros efforts sont encore à fournir dans l'accompagnement personnalisé des élèves. Un accompagnement et des actions de formation continue sur cette thématique sont à développer⁹³.

Les enseignants ont conscience qu'ils doivent mieux gérer l'hétérogénéité des classes pour favoriser la réussite de tous les élèves. La pédagogie est dite active, la transmission est cependant encore très descendante et tout particulièrement dans les classes de lycée.

On observe une mise en place effective d'un travail en îlots dans de nombreux collèges mais il reste à mettre en place explicitement des pratiques pédagogiques menant à la mise en place de pratiques pédagogiques différenciées, notamment grâce à des évaluations diagnostiques.

Les enseignants ressentent encore beaucoup de difficulté à repérer dans un premier temps cette hétérogénéité, puis à déterminer (et choisir) les critères qui le signent et, enfin à construire des activités permettant de la réduire ou à en faire un atout⁹⁴.

Cette situation est moins visible dans le premier degré.

▪ *Action 7- Mieux impliquer encore les parents d'élèves, ou le cas échéant, la personne qui exerce l'autorité parentale ou celle à laquelle a été confié l'enfant (Charte de l'éducation 2017)*

Des espaces dédiés aux parents ont été mis en place dans 80 % des écoles. Chaque école⁹⁵ propose un livret d'accueil. Dans les trois REP+, un effort important a été consenti dans l'accueil des familles au moment de la semaine de rentrée. Des portes ouvertes, des modules de formation et d'information, la remise systématique des livrets d'évaluation lors d'entretiens individuels annuels, les journées polynésiennes et la mise en place de café des parents ont été réalisés. Des parents sont aussi associés régulièrement dans la tenue d'ateliers sur le temps de classe.

Pour l'ensemble des collèges les parents ont la possibilité d'accéder à une application informatique afin de suivre la scolarité de leurs enfants (cahier de texte, notes, bulletin...), c'est également une réponse à l'éloignement dans les Tuamotu.

⁹³ Vice-rectorat, *Bilan des activités des LA-IPR*, année scolaire 2015/2016

⁹⁴ *Dialogue de gestion et de performance 2017-2018*, p. 165

⁹⁵ Pour la maternelle, voir : L'enseignement scolaire public du premier degré, objectif 3, action 3.

Concernant les REP+, « les pratiques pédagogiques mises en œuvre sont partagées avec les autres établissements de la Polynésie française. Il s'agit de créer une mise en réseau des informations et de mutualiser les pratiques pédagogiques pour favoriser les liens entre les écoles, les centres et les établissements aux fins d'obtenir de meilleurs résultats scolaires⁹⁶ » (*Charte de l'éducation 2017*)

Plus spécifiquement pour les collèges en REP+ :

- collège de Faa'a : présentation du collège aux parents dans toutes les écoles de son secteur géographique de recrutement. Le jour de la rentrée, un accueil privilégié des parents est proposé : un café d'accueil est offert aux parents de 6^e. Pour tous les niveaux de rencontres avec les professeurs principaux dans les salles de cours et avec l'équipe de direction. D'autres actions sont également mises en place : remise des bulletins en main propre, mise à disposition des informations sur la scolarité des élèves en temps réel via internet pour chaque parent, mise à disposition d'une salle des parents et d'un café des parents et rencontres régulières des association de parents d'élèves. Entretien individualisé pour tous les parents de 3^e dans le cadre de l'orientation.
- collège de Pajara : de nombreuses actions sont mises en place en direction des parents d'élèves : réunion parents-professeurs au cours de laquelle les bulletins sont remis aux parents. À cette occasion, des ventes de gâteaux sont organisées à l'initiative de parents. Existence d'une salle dédiée aux parents. Accueil des parents au collège lors de la rentrée des élèves de 6^e en assemblée plénière, puis en classe. Invitation et participation des parents aux manifestations éducatives (ex : cross). Implication des parents dans les projets de l'établissement et du bassin.
- collège de Rangiroa : le jour de la rentrée, un accueil des élèves de 6^e avec leurs parents a été prévu, s'en est suivi un entretien avec l'équipe de direction puis une visite de l'établissement. Une rencontre avec les équipes pédagogiques est organisée le premier mois de l'année scolaire. Les parents sont invités à assister au conseil de classe de leur enfant. Une distribution des bulletins aux parents est organisée lors des rencontres parents professeurs de fin de trimestre. Les parents sont invités à venir au collège lors des moments conviviaux organisés à l'internat. Le chef d'établissement ou un de ses collaborateurs, lors de missions dans les îles éloignées, avec l'aide des *tavana* (maîtres), va à la rencontre des parents afin de présenter l'établissement, pour notamment les impliquer dans la scolarité de leur enfant. La liaison via Skype est programmée entre les parents des atolls et les enfants internes est en "stand by" compte tenu de la mauvaise connexion.
- collège de Makemo : différentes actions sont en place pour accueillir les familles tout au long de l'année scolaire. Elles s'inscrivent dans une politique permanente d'accueil. L'établissement est ouvert et la configuration « village » permet à chacun de trouver l'interlocuteur souhaité quel que soit le moment (journée, soir, week-end). Tout au long de l'année, les actions suivantes sont proposées : journée de pré-rentrée avec accueil de toutes les familles dans les classes pour une présentation des objectifs de l'année scolaire, invitation des parents à participer à une matinée de classe avec présentation des travaux et des progressions (essentiellement en 6^e), remise du bulletin et analyse des résultats avec les professeurs principaux. D'autres actions intègrent un volet "Famille" par :
 - o la création d'une association de "parents d'élèves" à destination des autres atolls ;
 - o l'association des parents à la vie de l'établissement, à l'école ouverte (artisanat) ;
 - o la présentation de l'établissement aux écoles des 10 atolls du secteur par l'envoi d'une clé USB.
- collège de Hao : hormis les contacts formalisés des professeurs avec les parents de l'atoll de Hao, les parents d'élèves sont également associés à la vie de l'établissement : participation des familles aux activités sportives et culturelles les mercredis et vendredis ; organisation du *korero*, du carnaval,

⁹⁶ Recommandation faite par le CESC. Référence : programme 140, objectif 3, action 4.

de la fête de la science et des nombreuses fêtes des week-ends. Les parents encadrent également les élèves en école ouverte et sont invités lors des restitutions des projets scolaires...

Les parents des élèves internes reçoivent des exemplaires du journal du collège sur leurs atolls. Lors des rapatriements, des clés USB sont échangées, permettant de projeter des vidéos réalisées dans les écoles et au collège. Ainsi les parents découvrent les activités du collège et surtout la vie quotidienne de leur enfant à l'internat. Lors des vacances scolaires, certains professeurs, ainsi que la direction, rencontrent ces familles en se déplaçant sur leurs atolls. Un dispositif de type "école des parents" permet d'offrir des cours de cuisine, d'informatique ou encore une préparation au CFG et au DNB aux familles qui le souhaitent.

Pour tous les REP+, l'augmentation significative des fonds sociaux a facilité l'amélioration du regard des familles sur l'école⁹⁷.

▪ *Action 8 - Donner des réponses aux parents.*

Le bureau des relations avec les parents a été créé fin août 2015 et se trouvent actuellement sur le site du Taaone de la DGEE. Le personnel se tient à disposition des usagers pour toutes les questions ayant trait aux transports, bourses, diplômes...

Par ailleurs, un dépliant a été réalisé par la DGEE pour informer le public en particulier les parents d'élèves sur les objectifs et les modalités d'actions de la plateforme d'accueil (MLDS), pour prévenir ou remédier au décrochage scolaire.

▪ *Action 9 - Renforcer la coopération entre les acteurs.*

- Coordonner les actions des partenaires dans la lutte contre l'illettrisme.
- Mutualiser les outils, les moyens.
- Mettre en œuvre des contrats d'apprentissage, en alternance.
- S'appuyer, pour le renforcement et le développement de cette politique de prévention, sur le Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC). (*Charte de l'éducation 2017*)

Une nouvelle convention entre le vice-rectorat, le Centre du service national (CSN) et le MEE⁹⁸ a été signée le 10 octobre 2016, afin d'améliorer le repérage des jeunes en difficulté de lecture, voire d'illettrisme.

Concernant l'apprentissage, une première tentative d'installation de formation a été impulsée suite à l'adoption, en janvier 2016, de nouvelles mesures législatives. Cet essai n'a pu aboutir faute d'entreprises d'accueil. Un récent comité de pilotage en date du 25 octobre 2016 a permis de soulever ce point avec les représentants des chefs d'entreprise (MEDEF) qui ont convenu de la nécessité de solliciter leurs adhérents pour une grande implication dans l'accueil de jeunes apprentis au sein de leurs entreprises.

Le CESC, pour chaque établissement, a été créé en décembre 2015, il a pour objectif d'impulser une politique de prévention coordonnée en direction des collégiens et des lycéens. Il est composé de personnels de l'éducation (enseignant, conseiller principal d'éducation, infirmière, assistant social), de partenaires extérieurs (Brigade de prévention de la délinquance juvénile, Délégation à la famille et à la condition féminine, Cellule de promotion de la santé), de parents d'élèves et d'élèves.

Il propose au Conseil d'établissement un parcours "santé et citoyenneté" adapté en fonction de l'âge et du niveau des élèves.

⁹⁷ *Dialogue de gestion et de performance*, 2016-2017, p. 124

⁹⁸ Ministère de l'éducation, de la jeunesse et des sports, en charge de l'enseignement supérieur, aujourd'hui, ministère de travail, de la formation professionnelle et de l'éducation

Créée en 2016, la “médiation par les pairs” vient s’ajouter aux actions déjà mises en place, comme la sécurité routière. Par ailleurs, une mallette-pédagogique sur la “violence dans les jeunes couples” vient renforcer les outils déjà existant.

3.1.4- Objectif 4 : Faciliter la scolarisation par la réorganisation des transports scolaires.

L’organisation du transport scolaire, exercée par la direction générale de l’éducation et des enseignements (DGEE), est régie par les délibérations n°79-18 du 29 janvier 1979 modifiée.

Pour l’ensemble des élèves, le bénéfice au transport scolaire est conditionné par une distance à plus d’un kilométrique entre le domicile et l’établissement scolaire et est soumis aux notions de secteur de recrutement ainsi que de la carte de formation dispensée en Polynésie française.

▪ Action 1- Améliorer la couverture géographique en termes de transports scolaires

« Le transport scolaire est un dispositif d’accompagnement des familles, notamment celles dépourvues de moyen de transport, et participe grandement à améliorer la scolarisation des élèves.

Sur les objectifs à atteindre et notamment au travers du schéma directeur des transports interinsulaires :

“Il s’agira de prendre en compte les particularités de la Polynésie française en matière d’élèves scolarisés hors noyau familial ainsi que ceux issus de milieux défavorisés. Il s’agira également, d’améliorer les fréquences actuelles, notamment pour les transports scolaires terrestres, tout en maîtrisant les coûts, voire en diminuant les dépenses, en vue d’un meilleur épanouissement de l’élève⁹⁹ » (*Charte de l’éducation 2017*)

En Polynésie française, l’organisation du transport scolaire par voies maritime et/ou aérienne, sur un périmètre géographique aussi vaste que l’Europe, est une opération complexe pour tenir compte des installations portuaires et aéroportuaires existantes mais également de la carte de formation qui est offerte aux élèves.

Ce type de transport inter-îles s’adresse aux élèves qui ne peuvent être scolarisés dans leur île de résidence et, dans la limite des moyens existants, sont conçus de manière à assurer dès que possible le retour des élèves dans leur famille une fois par trimestre.

Indicateur de performance 2015-2017		Réalisé en 2016	Objec- tif fixé pour 2017	Réalisé en 2017	Écart (2016 – 2017)
4.1	Taux de satisfaction des demandes de transports scolaires				
4.1.2	Taux de satisfaction des demandes de transports scolaires aériens/maritimes	94,00 %	95,00 %	96,00 %	+2,00 %
Item	L’indicateur mesure la proportion d’élèves qui bénéficient des transports scolaires, selon leur nature (terrestre, aérien/maritime) par rapport aux demandes desdits transports ; les demandes retenues sont celles des élèves qui sont éligibles au transport concerné.				

Le travail engagé en 2015-2016 a permis de programmer au mois de novembre un rapatriement inter-îles périphériques.

⁹⁹ Recommandation faite par le CESC

En effet, une mesure nouvelle a été adoptée, touchant les collégiens des Tuamotu, Australes et Marquises et les élèves de CM1 et CM2 des écoles de Hapatoni et de Motopu (Tahuata), qui consiste à rajouter un rapatriement supplémentaire à l'occasion des vacances d'octobre/novembre pour ces enfants, parfois très jeunes qui se trouvent séparés de leur famille durant une période de plus de trois mois.

Cela fait suite au constat des accompagnateurs à l'occasion du retour des vacances confirmant la tristesse, voire le désarroi, des élèves au moment de la séparation mais également à la demande des élèves concernés.

L'investissement des équipes éducatives dans la prise en charge des élèves le week-end et les vacances scolaires, ne peut compenser totalement l'absence des parents.

Concernant la desserte des îles éloignées, il est à constater une insuffisance d'armateurs en intra archipel, favorisant le transport de passagers au détriment d'un transport par affrètement et ce, malgré l'adoption du schéma directeur des transports interinsulaires, obligeant le ministère de l'éducation à affréter un navire au départ de Tahiti, augmentant ainsi considérablement les coûts, notamment pour les îles des Tuamotu-Gambier.

Cependant, depuis 2016, on constate une réduction des coûts, qui se continue en 2017, pour les îles Australes et les îles du Sud des Marquises, où la prise en charge des élèves par voie maritime s'effectue depuis l'île de Tubuai pour les élèves de Rapa par le navire Tuhaa Pae II, et l'île de Hiva Oa pour les élèves de Fatu Hiva et Tahuata par la navette TE ATA O HIVA.

Concernant le transport des élèves par voie aérienne, le ministère de l'éducation s'attachera à réduire le temps pris sur le temps scolaire (début des vacances, rentrée des classes) en passant de 3 jours à 2 jours.

- *Action 2 - Apporter des améliorations qualitatives dans le transport scolaire.*

Pour rendre la mission des services publics d'éducation accessible à tous, une gratuité totale du transport terrestre des élèves a été mise en place en Polynésie française. Cette gratuité est rendue possible grâce à un financement sur le budget de la collectivité d'Outre mer complété par une participation de l'État conditionnée par la convention décennale relative à l'éducation.

Indicateurs de performance 2015-2017		Réalisé en 2016	Objectif fixé pour 2017	Réalisé en 2017	Écart (2016 – 2017)
4.1	Taux de satisfaction des demandes de transports scolaires				
4.1.1	Taux de satisfaction des demandes de transports scolaires terrestres	98 %		98 %	0,00 %
Item	L'indicateur mesure la proportion d'élèves qui bénéficient des transports scolaires, selon leur nature (terrestre, aérien/maritime) par rapport aux demandes desdits transports ; les demandes retenues sont celles des élèves qui sont éligibles au transport concerné.				

Cet indicateur prend en compte les élèves scolarisés à plus d'1 km de leur lieu de résidence¹⁰⁰. Le Pays est conscient que la réussite scolaire passe par une couverture géographique des transports scolaires fiable et optimale, tant et si bien que le socle de la dotation a été portée à 346 millions XFP, comme annoncé par la

¹⁰⁰ Depuis plusieurs années, le Pays prend à sa charge les dépenses à partir du 1^{er} km, alors que l'État ne participe à la dépense du Pays qu'à partir du 3^e km.

ministre de l'éducation nationale lors de son déplacement en Polynésie française. Cette augmentation vient mettre un coup d'arrêt aux baisses financières annuelles de l'État depuis 2010, en même temps qu'elle prend en considération les difficultés liées à la configuration géographique particulière de la Polynésie française.

« Les États généraux de l'éducation de 2015 ont soulevé de nombreux dysfonctionnements dans le transport scolaire, notamment ceux afférents à la problématique du réseau routier (embouteillages) qui obligent de nombreux élèves à se lever très tôt.

Il a été proposé de :

- **renforcer les relations de travail avec les prestataires pour élaborer un cahier des charges commun ;** »(*Charte de l'éducation 2017*)

L'exécution du transport scolaire est encadrée par des dispositions réglementaires et figées dans un contrat, à savoir :

- les normes de sécurité ;
- les heures de dépôts et de ramassage en fin journée, etc.

Les dysfonctionnements constatés concernent notamment le transport scolaire par voie terrestre des élèves de l'archipel des Îles-du-vent : problèmes d'entretien du réseau routier (situation non gérée par le ministère de l'éducation), vétusté des bus, capacité de transport limitée, formation insuffisante des chauffeurs et des convoyeurs.

Depuis septembre 2015, des réunions trimestrielles sont organisées, avec des prestataires de l'île de Tahiti, pour évoquer tous les dysfonctionnements constatés par la DGEE. Les solutions identifiées, n'ont malheureusement pu être pérennisées.

Par ailleurs, le prestataire n'est nullement intéressé à renouveler son parc automobiles puisqu'il justifie jusqu'en 2016 d'une délégation de service public, reconduite pour l'année 2017, 2018.

De plus, son contrat ne lui permet pas d'avoir une garantie suffisante auprès des banques pour l'acquisition de 10 véhicules, au moins, soit un investissement de 200 millions XPF.

Pourtant, les clauses de la délégation de service public obligent le transporteur à disposer d'un parc de réserve permettant de remplacer les véhicules défaillants, ceci afin de garantir la continuité de service. Or en 2010, en raison de la non-conformité des véhicules de la société Moorea nui transport, le ministère de l'éducation sollicita la société "Tairapu transports" pour exécuter le transport scolaire sur l'île de Moorea, transport qui a pu se mettre en place grâce au parc de réserve qu'il détient sur l'île de Tahiti.

Cette année le Pôle des transports scolaires (PTS) s'attachera à finaliser les plans de transport, ce qui permettrait de vérifier les zones desservies, la pertinence des heures de ramassage et les véhicules utilisés. Cette mission dévolue au PTS n'a été réactivée que depuis 2016. Ce travail, permettrait éventuellement d'établir un bilan plus détaillé en termes de faisabilité et de formuler des propositions au ministère de l'éducation.

- **« de développer un système d'échange d'informations sur les dysfonctionnements constatés par les prestataires de service et la DGEE, via les établissements scolaires. »**(*Charte de l'éducation 2017*)

Ce dispositif serait bénéfique pour les élèves et les familles. En effet, il permettrait d'identifier en temps réel la programmation des lignes de dessertes, les horaires journaliers de passage et les arrêts de chaque bus. Ces informations pourraient être consultées par les élèves via internet ou la 3G.

Les dysfonctionnements, constatés par les prestataires, sont liés au réseau routier. En effet, l'étroitesse de certaines routes ne permet pas le passage du bus. Cette situation est inconfortable en saison de pluie. Parfois, la desserte est non goudronnée jusqu'au fond des vallées.

Par ailleurs, il a été constaté :

- que des sièges ont été déchirés, coupés certainement par des objets tranchants comme un cutter, un compas, des ciseaux, un crayon. Pour éviter ce genre d'incidents et de comportements, il serait souhaitable que les établissements puissent disposer d'un abri bus, ou bien que les élèves soient surveillés à l'intérieur des établissements jusqu'aux heures de ramassage.
- l'usage du cannabis (*pakalolo*) par les élèves à l'intérieur des bus, etc. En cas d'usage avéré de cannabis par un élève dans un bus, le prestataire peut refuser de le transporter, après signalement auprès de la DGEE et/ou de l'établissement scolaire.

3.1.5- Objectif 5 - Améliorer la qualité de la gestion des ressources humaines.

La gestion des ressources humaines constitue un enjeu majeur ; sa qualité est une condition indispensable à la réalisation d'une politique éducative tournée vers la performance. Trois actions ont été retenues pour atteindre cet objectif.

- *Action 1- Garantir un recrutement adapté qualitativement et quantitativement.*

« Le concours de recrutement de professeurs des écoles est organisé par le vice-rectorat. Les lauréats sont affectés en Polynésie française ; ils enseignent après titularisation, à Tahiti ou dans les différents archipels.

Dès lors, le niveau de formation initiale, pour accéder par voie de concours au métier de professeur des écoles du corps de l'État créé pour la Polynésie française, est porté au Master.

Dans ce cadre, conformément à la convention cadre relative à l'École supérieure du professorat et de l'éducation (ESPé-Pf), la Polynésie française participe activement à la formation initiale des futurs enseignants du premier degré pour qu'ils s'approprient les réalités plurilingues et multiculturelles de la Polynésie française. » (*Charte de l'éducation 2017*)

Des données démographiques de la Polynésie française aux effectifs scolaires (1^{er} et 2nd degrés)

« Le taux de fécondité a quasiment été divisé par deux en vingt-cinq ans pour s'établir à deux enfants par femme¹⁰¹. »

« Le taux de fécondité est en effet tombé de 3,8 en 1988 à 2,1 en 2012. Ainsi, la part des moins de 20 ans dans la population a chuté de 47 % en 1988 à 34 % en 2012¹⁰². »

En outre, « le déficit migratoire observé entre les recensements de 2007 et 2012 (-7700 personnes, soit -1550 personnes par an) pèse fortement sur l'évolution du nombre d'habitants de la Polynésie française, alors qu'il était auparavant négligeable (-250 personnes par an entre 2002 et 2007). Par hypothèse, ce déficit migratoire annuel est prolongé aux années post-recensement de 2013 à 2016¹⁰³. »

¹⁰¹ En ligne sur le site de l'INSEE, *Légère croissance de la population en Polynésie française malgré un déficit migratoire sans précédent* http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ip1474

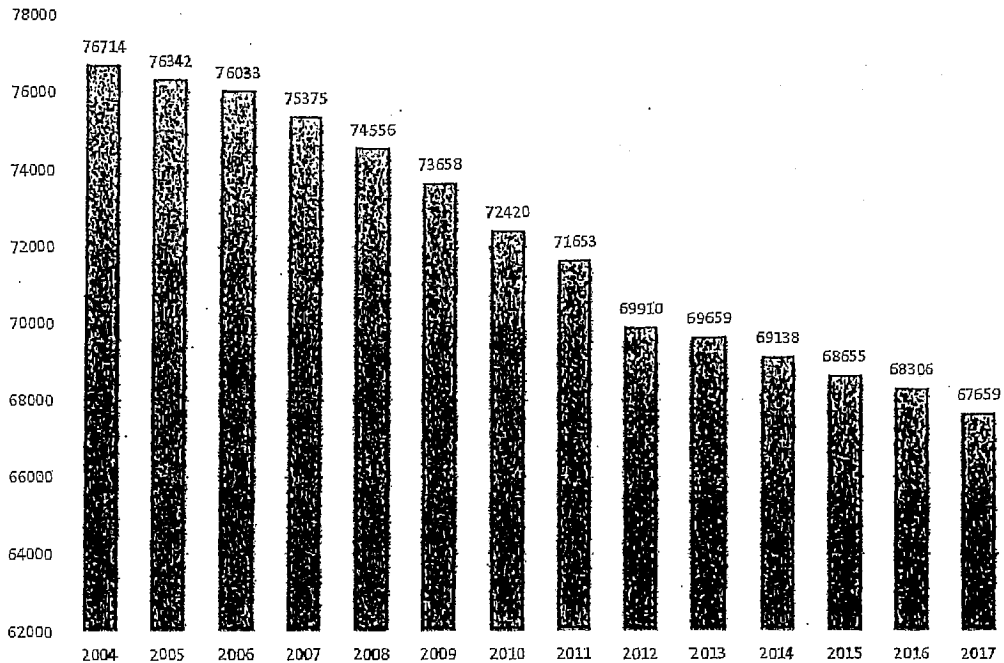
¹⁰² En ligne sur le site de l'INSEE, *Légère croissance de la population en Polynésie française malgré un déficit migratoire sans précédent* http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ip1474#inter2

¹⁰³ En ligne sur le site de l'ISPF, bilan démographique 2015, <http://www.ispf.pf/docs/default-source/publi-pf-bilans-et-etudes/pf-bilan-02-2016-demographie-2015.pdf?sfvrsn=5>

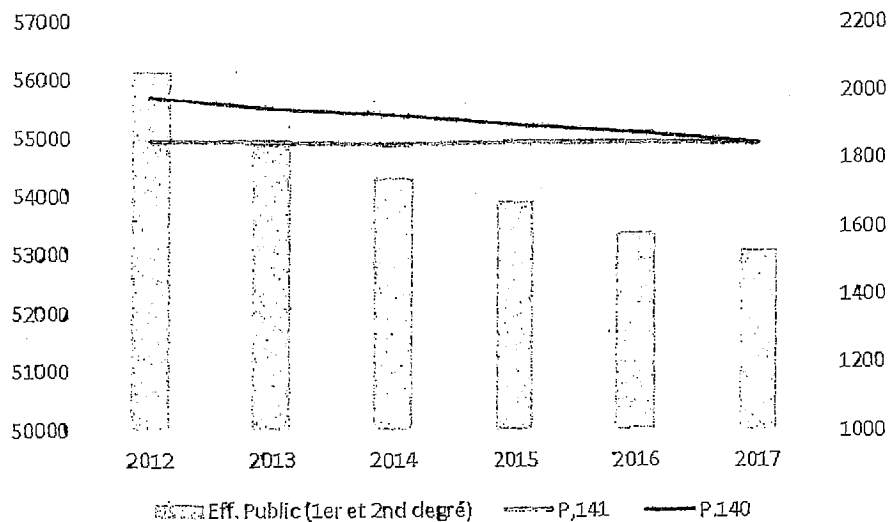
Par voie de conséquence, les effectifs scolaires ont baissé fortement en Polynésie française : de 76 714 élèves en 2004 à 68 001¹⁰⁴ en 2015¹⁰⁵.

Ainsi, entre 2004 et 2015, cette diminution de 8 713 élèves (premier et second degrés cumulés) représente une baisse de plus de près de 800 élèves par an.

Evolution des effectifs scolaires des premier et second degrés en Polynésie française



Cependant, les moyens humains, annuellement discutés lors du dialogue de gestion avec l'État, n'ont pas fait l'objet d'une diminution à la mesure de la baisse des effectifs scolaires. Notamment, entre 2014 et 2015, l'effectif enseignant du 1^{er} degré public n'a diminué que de 27 postes soit 1,40 %. Les résultats scolaires et la mise en œuvre d'un pilotage de la performance, dès 2014, ont permis de démontrer à l'État, le bien fondé des moyens humains alloués.



¹⁰⁴ Ce chiffre correspond à l'effectif scolaire du public et du privé.

¹⁰⁵ Rapport annuel de la Cour des comptes, février 2016, p. 287

Effectif enseignants 1er degré public

Effectif enseignants 1 ^{er} degré - public	2014	2015	2016	2017
Nbr de professeurs	1925	1898	1874	1847

1847 personnels enseignants du premier degré ont été notifiés pour 2017, 1874 pour 2016¹⁰⁶.

Effectif enseignants 2nd degré public

Effectif enseignants 2 ^{es} degré - public	2014	2015	2016	2017
Nbr de professeurs	1836	1842	1843	1844

1844 personnels enseignants du second degré ont été notifiés pour 2017, 1843 pour 2016

Les indicateurs de moyens montrent que la Polynésie française ne cesse de voir son plafond d'emploi diminuer sur le programme 140 passant de 2047 emplois de professeurs des écoles en 2011 à 1851 le 1^{er} janvier 2017 et, après régulation technique, à 1847 le 1^{er} septembre 2017, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2017.

Le programme 141 passe de 1899 emplois de professeurs en 2011 à 1839,6 le 1^{er} janvier 2017 et, après régulation technique, à 1844,93 le 1^{er} septembre 2017, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2017¹⁰⁷.

- *Action 2- Stabiliser les équipes éducatives au sein des établissements relevant de l'éducation prioritaire.*

La création de réseaux d'éducation prioritaire (REP+), avec l'accompagnement de l'État sur les villes de Faa'a et de Papara ainsi que sur l'archipel des Tuamotu, vise à ce qu'aucun élève ne soit abandonné par le système éducatif polynésien. Ces réseaux doivent contribuer à la mise en œuvre des actions qui permettent aux élèves de bénéficier de parcours individualisés en fonction de leurs capacités de développement. Il est à noter qu'avec l'ouverture du collège de Teva-i-Uta à la rentrée scolaire d'août 2016, les effectifs des collèges avoisinant (Papara et Taravao) ont pu être ramenés à des niveaux compatibles avec leur capacité d'accueil.

Par ailleurs, à la rentrée 2016, deux autres écoles (Apatea et Tī'ama'o) ont intégré le dispositif REP+ de Papara et bénéficié de moyens supplémentaires¹⁰⁸.

La mission de pilotage de l'éducation prioritaire s'est centrée sur :

- la réactualisation des tableaux de bord et le suivi des trois projets de réseaux ;
- la participation à des formations à Rangiroa, Hao, Rikitea et Papara ;
- le pilotage par le comité territorial de l'éducation prioritaire ;
- le pilotage de la commission « guide des pratiques efficaces » ;
- l'élaboration d'un plan de formation REP+ ;
- la tenue des tableaux ;
- le pilotage des regroupements des adjoints supplémentaires REP+.
- les séminaires des directeurs de Faa'a et de Papara ;
- le lancement des écoles Tī'ama'o et Apatea.

¹⁰⁶ Ministère de l'éducation, *Dialogue de gestion et de performance*, 2016-2017, p. 60

¹⁰⁷ *Dialogue de gestion et de performance 2017-2018*, p. 61

¹⁰⁸ *Ibid.*, p. 39

Indicateurs de performance 2015-2017		Réalisé en 2016	Objectif fixé pour 2017	Réalisé en 2017	Écart (2016 – 2017)
5.1	Taux de stabilité des enseignants en école, centre, collège et lycée				
5.1.1	Taux de stabilité des enseignants en école	53 %	60,00 %	57,73 %	+4,73 %
5.1.2	Taux de stabilité des enseignants en centre	27 %	35,00 %	34,69 %	+7,69 %
5.1.3	Taux de stabilité des enseignants en collège	32,00 %	35,00 %	32,36 %	+0,36 %
5.1.4	Taux de stabilité des enseignants en lycée	37,00 %	40,00 %	42,68 %	+5,68 %
Item	L'indicateur cible les personnels enseignants affectés en école, centre, collège et lycée, ayant quatre ans et plus d'ancienneté dans un même établissement.				

Au regard des résultats en centre, collège et lycée, le taux de stabilité des enseignants en école est plus élevé qu'en collège et lycée puisque les enseignants appartiennent au corps des CEPPF et présentent donc un attachement local, ce qui n'est pas le cas de bon nombre d'enseignants de collège et lycée qui sont pour la très grande majorité des Mises à disposition (MAD). Le faible taux de stabilité que l'on enregistre en centre vient du fait que les enseignants, pour la plupart, ne sont pas titulaires de leur poste.

Indicateurs de performance 2015-2017		Réalisé en 2016	Objectif fixé pour 2017	Réalisé en 2017	Écart (2016 – 2017)
5.2	Taux de stabilité des personnels non-enseignants en école, centre, collège et lycée				
5.2.1	Taux de stabilité des personnels non-enseignants en école	61,00%		64,00%	+3,00 %
5.2.2	Taux de stabilité des personnels non-enseignants en centre	81,00 %		83,00%	+2,00 %
5.2.3	Taux de stabilité des personnels non-enseignants en collège	64,00 %	64,00 %	64,00 %	0,00 %
5.2.4	Taux de stabilité des personnels non-enseignants en lycée	70,00 %	70,00 %	70,00 %	0,00 %
Item	L'indicateur cible les personnels non enseignants affectés en école, centre, collège et lycée, ayant quatre ans et plus d'ancienneté dans un même établissement.				

Pour les personnels non-enseignants, les taux de stabilité répondent à la même logique que pour les personnels enseignants.

Indicateurs de performance 2015-2017		Réalisé en 2016	Objectif fixé pour 2017	Réalisé en 2017	Écart (2016 – 2017)
5.3	Pourcentage de personnels enseignants absents au moins 12 jours par an				
5.3.1	Pourcentage de personnels enseignants des écoles	31,03 %		30,61 %	-0,42 %
5.3.2	Pourcentage de personnels enseignants des centres	14,29 %		23,40 %	+9,11 %
5.3.3	Pourcentage de personnels enseignants des collèges	15,88 %	14,00 %	17,55 %	+1,67 %
5.3.4	Pourcentage de personnels enseignants des lycées (voies générale, technologique et professionnelle)	12,80 %	12,00 %	13,54 %	+0,74 %
Item	L'indicateur cible les personnels enseignants, titulaires et non titulaires, des écoles, centres, collèges et lycées, ayant un nombre total d'absences supérieur ou égal à 12 jours, en moyenne, par an.				

Par rapport à l'intitulé de l'item du tableau ci-dessus, il semble plus judicieux de calculer le nombre de jours d'absence cumulés sur l'année par rapport au nombre d'enseignants multiplié par le nombre de jours de travail réels, voir le tableau ci-dessous.

		Réalisé 2016		Réalisé 2017		Écart (réalisé 2016-2017)	
		%	Nbr Journée	%	Nbr Journée	%	Nbr Journée
5.4	Taux d'absence du personnel enseignant-						
5.4.1	Taux d'absence du personnel enseignant des écoles	10,05 %	31 852	9,63%	28790	-0,42%	-3062
5.4.2	Taux d'absence du personnel enseignant des centres	9,87 %	871	8,18%	642	-1,69%	-229
5.4.3	Taux d'absence du personnel enseignant des collèges	6,91 %	12 196	5,24%	9193	-1,67%	-3003
5.4.4	Taux d'absence du personnel enseignant des lycées (voies générale, technologique et professionnelle)	4,86 %	8010	4,53%	7433	-0,33%	-577
Item	L'indicateur mesure la proportion de jours d'absence des personnels enseignants des écoles, centres, collèges et lycées par rapport aux jours théoriquement travaillés, sur l'année, des personnels enseignants de ces entités.						

L'indicateur prend en compte la totalité des absences : maladie, congé de maternité, autorisation d'absence (ex. garde d'enfant), formation, etc., des titulaires et non titulaires. Les chiffres révèlent un taux encore élevé d'absentéisme. Le recrutement d'un médecin de prévention et le contrôle rigoureux des autorisations d'absence devrait permettre d'endiguer ce phénomène.

■ *Action 3- Prévenir les risques professionnels des enseignants.*

Une convention (réseau) Prévention aide et suivi (PAS) a été signée entre le gouvernement de la Polynésie française et la Mutuelle générale de l'éducation nationale (MGEN). Trois référents ont été nommés ; le chef du département de l'action pédagogique et éducative, pour le 1^{er} degré, le chef du département de la vie des écoles et des établissements, pour le 2nd degré et le secrétaire général de la DGEE, pour le personnel administratif non-enseignant.

3.1.6- Objectif 6 - Améliorer la qualité de la gestion des fonctions supports.

« La restructuration de l'organisation des services de l'enseignement de la Polynésie française avec la fusion de la DEP (Direction de l'enseignement primaire) et de la DES (Direction de l'enseignement secondaire) a été engagée en 2014. Un arrêté ministériel en date du 12 juin 2014 a porté "création, organisation et fonctionnement de la Direction générale de l'éducation et des enseignements (DGEE)".

L'article 4 de l'arrêté précise que "la Direction générale de l'éducation et des enseignements est chargée de veiller à la mise en œuvre des orientations générales de la Polynésie française en matière de politique de l'éducation et à l'application des conventions relatives à l'éducation passées avec l'État, du suivi des écoles regroupées au sein de circonscriptions pédagogiques du premier degré. Elle contrôle et veille à l'organisation et à la gestion administrative et financière des enseignements du premier et du second degrés". » (*Charte de l'éducation 2017*).

La mise en place des États généraux de l'éducation, en décembre 2015, a été la première amorce. Il s'en est suivi, la rédaction du Rapport de performance quadriennal, l'adoption de la Charte de l'éducation actualisée, votée à l'Assemblée de la Polynésie française le 7 juillet 2016, la signature en octobre 2016 de la nouvelle convention décennale 2017-2027 et enfin la promulgation en loi du Pays de la Charte de l'éducation 2017.

La Charte de l'éducation vise à mettre en lien la participation financière de l'État avec les orientations de la politique éducative du gouvernement. Il convient alors d'introduire de nouveaux domaines en cohérence avec les besoins de la Polynésie française et de codifier ces relations entre le Pays et l'État de manière plus explicite pour favoriser la coordination et faciliter la gouvernance.

▪ *Action 1 - Optimiser l'organisation de la Direction générale de l'éducation et des enseignements.*

« Cette restructuration en une direction unique s'inscrit dans la politique éducative qui vise la continuité des apprentissages du premier au second degré. Elle permet aussi de mutualiser les moyens dans le souci d'une maîtrise des coûts et par voie de conséquence, d'une recherche d'efficience.

En 2014, lors de la fusion des deux entités DEP et DES, la DGEE se structurait en deux pôles : l'un administratif, l'autre pédagogique.

Une fois cette première phase du processus de modernisation réalisée, il s'agissait d'engager une réorganisation pour se doter d'un organigramme en cohérence avec la politique éducative.

Ce second temps du processus de modernisation a été amorcé en octobre 2015.

Cette nouvelle organisation se traduit par une priorité donnée à l'action pédagogique, au développement du numérique éducatif ainsi qu'à une mutualisation et à une rationalisation renforcées des moyens. Cette nouvelle gouvernance, qui a été élaborée avec la participation de la DGEE, des comités techniques paritaires de l'éducation et de la Direction de la modernisation et des réformes de l'administration (DMRA), se traduit par la création de cinq départements qui sont pilotés par un Directeur général de l'éducation et des enseignements.

L'organisation de la DGEE est susceptible de modifications pour accompagner les évolutions de la politique éducative. » (*Charte de l'éducation 2017*)

▪ *Action 2 - Développer le numérique.*

« Le système éducatif de la Polynésie française, soutenu par son gouvernement et l'État, s'attache à mettre en œuvre dans les écoles, les centres, les collèges, les lycées et l'École supérieure du professorat et de l'éducation (ESPé-Pf), les moyens d'une insertion de tous, dans la société du numérique.

[...]

La Polynésie française arrête la feuille de route du numérique éducatif mis en œuvre dans les écoles et établissements scolaires de la Polynésie française. Les quatre axes prioritaires de la politique éducative en matière de numérique se traduisent par :

- la mise en place de la nouvelle gouvernance numérique ;
- la valorisation des pratiques efficaces et l'accompagnement des expérimentations ;
- la formation "au" et "par" le numérique (formation des personnels d'encadrement et des référents numériques) ;
- le déploiement des équipements innovants et la maintenance¹⁰⁹. (*Charte de l'éducation 2017*)

¹⁰⁹ Complété par les recommandations du CESC

Les écoles et établissements de la Polynésie française sont répartis sur un territoire étendu sur une superficie proche de l'Europe. Les îles sont éloignées les unes des autres et certaines sont peu peuplées. La principale conséquence à ce contexte géographique est l'inégal accès au numérique avec des secteurs présentant un retard de développement important.

La réduction de cette fracture numérique est nécessaire pour permettre un désenclavement numérique pour offrir à chaque élève polynésien, quelque soit l'archipel de résidence, une qualité d'enseignement au travers des usages du numérique similaire à celle observée sur l'île de Tahiti ou en métropole¹¹⁰.

Aussi, la convention 2017-2027 définit-elle, dans son chapitre 3, le développement du numérique éducatif à travers les articles 11 et 12. En effet, la Polynésie française et l'État poursuivent l'objectif commun de développer et de soutenir l'usage du numérique dans les écoles, collèges et lycées de tous les archipels de la Polynésie française. La Polynésie française arrête la feuille de route du numérique éducatif mis en œuvre dans les écoles et les établissements scolaires de la Polynésie française.

Un haut comité de pilotage de l'école numérique, présidé par le ministre de l'éducation de la Polynésie française, est créé afin de disposer d'un organe de gouvernance qui propose des actions s'inscrivant dans la politique numérique de la Polynésie française.

Le délégué au numérique est membre du corps des IA-IPR, son adjoint est membre du corps des IEN.

Si cette nouvelle convention précise, dans l'une de ses annexes, les modalités de répartition des tâches et le mode de fonctionnement, il n'en demeure pas moins que les relations entre l'IEN-TUIC¹¹¹, et la Délégation académique du numérique (DAN) du vice-rectorat mais aussi l'ESPé-Pf ont été effectives pour la réalisation de projets communs : formation des formateurs, "algorithme et robotique", semaine du numérique.

« L'École engage des actions pour former les élèves à maîtriser ces outils numériques et préparer les futurs citoyens à vivre dans une société dont l'environnement technologique évolue constamment¹¹². » Ainsi tous les EA-TICE ont pu disposer d'une mallette pédagogique « B2i réflex » qui pouvait récapituler l'ensemble des outils à disposition des enseignants pour traiter chacun des points du référentiel du B2i. En effet, depuis juin 2016, le B2i a été officiellement arrêté pour être remplacé par PIX (qui, pour l'instant n'est pas encore officialisé).

D'une manière générale, les actions de formation et d'accompagnement dans le premier degré sont conséquentes. Elles ont permis de couvrir tous les cycles, les circonscriptions et toucher l'ensemble des personnels. L'accent a surtout été mis sur les plus-values didactiques et pédagogiques apportées par le numérique en situation d'apprentissage dans la prise en charge de la difficulté scolaire et des élèves à besoins éducatifs particuliers, l'évaluation et la validation des compétences numériques des élèves.

Les constats établis dans les classes font apparaître, une proportion encore importante de séances mises en œuvre hors de la classe, en salle informatique, et la prégnance d'activités d'exercitation ou d'usage de logiciel clé en main, non paramétrables, au détriment d'activités de production orale et/ou écrite.

Le pôle Technologie de l'information et de la communication pour l'éducation (TICE) a pu mener plusieurs actions de formation territoriales et de proximité, de suivi de la validation des compétences numériques des élèves avec la plateforme Gestion informatisée du brevet informatique et internet (GIBII), jusqu'en juin 2016¹¹³, de formation des EA-TICE et de contribution aux sollicitations nombreuses des groupes de réflexion et de production de la DGEE.

¹¹⁰ Assises des outre-mer, fiche 2

¹¹¹ TUIC : Techniques usuelles de l'information et de la communication

¹¹²Charte de l'éducation 2017

¹¹³ A cause de l'arrêt du B2i (voir supra)

Une action nouvelle "projet e-label" a aussi été mise en œuvre, hors champ de la mission, afin de valoriser les équipes d'école faisant de réels efforts en matière d'équipement, d'usages pédagogiques et de formation dans le domaine des Techniques usuelles de l'information et de la communication (TUIIC). Elle a emporté un succès patent et sera reconduite l'an prochain.

Le volet "équipement des écoles" reste à structurer davantage, en veillant notamment à ce que les options techniques choisies s'articulent avec le matériel existant et les besoins pédagogiques identifiés sur le terrain.

Indicateurs de performance 2015-2017		Réalisé en 2016	Objectif fixé pour 2017	Réalisé en 2017	Écart (2016 – 2017)
6.1	Pourcentage de personnels formés à l'utilisation du numérique				
6.1.1	Pourcentage de personnels formés à l'utilisation du numérique en école, centre	18,5 %	25 %	63,71 %	+45,21 %
6.1.3	Pourcentage de personnels formés à l'utilisation du numérique en collège	11,50 %	15,00 %	15,82 %	+4,32%
6.1.4	Pourcentage de personnels formés à l'utilisation du numérique en lycée	0,00 %	15,00 %	2,25%	+2,25%
Item	L'indicateur cible les personnels enseignants en fonction dans les écoles, centres, collèges et lycées, formés à l'utilisation du numérique à des fins pédagogiques.				

Pour l'année 2015, environ 1/5 des enseignants ont été formés à l'utilisation du numérique, soit 377 enseignants sur un nombre total de 1883. Pour 2016-2017, ce sont 638 enseignants qui ont bénéficié d'une formation aux usages "du" ou "au" numériques. On peut dire que les actions de formation et d'accompagnement dans le premier degré ont donc été conséquentes.

Concernant le collège, environ 1/8 des enseignants ont été formés. On note cependant que dans le secondaire (collège et lycée confondu), l'usage des outils numériques dans les enseignements se développe progressivement. De nombreuses formations sur ces usages sont inscrites au plan de formation continue. De nombreuses ressources facilitant cette mise en œuvre ont été réalisées par des groupes de travail encadrés par les inspecteurs. Ces différentes ressources sont disponibles sur les sites disciplinaires récemment mis en ligne sur le portail du vice-rectorat¹¹⁴.

Indicateurs de performance 2015-2017		Réalisé en 2016	Objectif fixé pour 2017	Réalisé en 2017	Écart (2016 – 2017)
6.2	Pourcentage de projets numériques éducatifs				
6.2.1	Pourcentage de projets numériques éducatifs en école	62 %	65 %	77,84 %	+15,84 %
6.2.2	Pourcentage de projets numériques éducatifs en centre		0 %	57,14 %	
6.2.3	Pourcentage de projets numériques éducatifs en collège	63,00 %	65,00 %	65,38 %	+2,38 %
6.2.4	Pourcentage de projets numériques éducatifs en lycée	44,00 %	46,00 %	60,00 %	+16 %
Item	L'indicateur mesure la proportion de projets numériques éducatifs en vigueur dans les écoles, centres, collèges et lycées, pour chacune de ces entités.				

¹¹⁴ Vice-rectorat, Bilan des activités des IA-IPR, année scolaire 2015/2016

Les chiffres indiquent un taux satisfaisant de projets, c'est le résultat des actions menées aussi bien en école, en collège et en lycée (voir supra). L'absence de projets en centre est à combler, d'autant que la société, dans laquelle nous vivons, fonctionne "au" et "par" le numérique, un moyen incontournable d'insertion.

Indicateurs de performance 2015-2017		Réalisé en 2016	Objectif fixé pour 2017	Réalisé en 2017	Écart (2016 – 2017)
6.3	Taux d'équipement				
6.3.1	Taux d'équipement en école		12,0 %	13,60 %	
6.3.2	Taux d'équipement en centre			48,01 %	
6.3.3	Taux d'équipement en collège	11,00 %	10,50 %	15,00 %	+4,00 %
6.3.4	Taux d'équipement en lycée	11,00 %	10,50 %	21,00 %	+10,00 %
Item	L'indicateur mesure la proportion d'ordinateurs (stations, tablettes, etc.) en état de fonctionnement dans les écoles, centres, collèges et lycées, par élève, pour chacune de ces entités.				

Les technologies de l'information et de la communication sont aujourd'hui utilisées dans tous les secteurs de l'économie et sont omniprésentes dans la vie quotidienne des citoyens polynésiens. L'école en Polynésie française doit poursuivre son inscription dans la révolution numérique.

Les quatre axes prioritaires de la politique de la Polynésie française se traduisent par la mise en place d'une nouvelle gouvernance du numérique, la valorisation des pratiques efficaces, l'accompagnement des expérimentations et la formation "au" et "par" le numérique (formation des personnels d'encadrement et des référents numériques en établissement pour animation et relais sur le terrain), le déploiement des équipements innovants et leur maintenance.

Un haut comité de pilotage de l'école numérique, présidé par le ministre de l'éducation de la Polynésie française, est créé afin de disposer d'un organe de gouvernance qui propose des actions s'inscrivant dans la politique numérique de la Polynésie française.

Afin de soutenir la Polynésie française dans l'exercice de ses compétences éducatives et pédagogiques, le vice-recteur apporte son concours technique, informatique et pédagogique au ministre de l'éducation de la Polynésie française sur les projets et actions qui ont été approuvés par le Haut comité de pilotage de l'école numérique.

Le protocole relatif au numérique éducatif en Polynésie française, annexé à la Convention, se substitue à la convention n° 657/2015 du 4 septembre 2015 relative à la création d'un service mixte pour le développement du numérique éducatif à l'école. Il prévoit les modalités (composition, fonctionnement et missions) par lesquelles la Polynésie française et l'État atteignent leurs objectifs communs en ce domaine.

Le protocole relatif au numérique éducatif, annexé à la convention décennale relative à l'éducation définit précisément la répartition des compétences complémentaires de la Polynésie française et de l'État.

Selon l'idée formulée plus haut, de réduction de la fracture numérique, de désenclavement numérique, l'arrivée du câble Natitua va permettre de rendre accessible les îles éloignées au haut débit¹¹⁵.

¹¹⁵ Assise des outre-mer, fiche 2

3.2-Synthèse des indicateurs

Code	Intitulé	Réalisé en 2016	Objectif fixé pour 2017	Réalisé en 2017	Écart (2016 - 2017)
Objectif 1 - Réussir la programmation et la gestion des grands rendez-vous de l'année scolaire.					
1.1	Taux de postes d'enseignants non pourvus à la rentrée scolaire dans les premier et second degrés.				
1.1.1	Taux de postes d'enseignants non pourvus à la rentrée scolaire dans le premier degré	0 %		0%	0 %
1.1.2	Taux de postes d'enseignants non pourvus à la rentrée scolaire dans le second degré	0,14 %	0,12 %	0,11 %	-0,03 %
Objectif 2 - Réduire les orientations par défaut et proposer un panel plus important de formations.					
2.1	Pourcentage d'élèves non affectés à l'issue des procédures d'affectation	10,63 %	9,00 %	0,54 %	-10,09 %
2.1C	Pourcentage d'élèves affectés sur V1 à l'issue du 1 ^{er} tour	89,15 %	89,50 %	60,04 %	-29,11 %
2.2	Nombre de vœux de poursuite d'études supérieures en Polynésie française, en métropole	2174		2201	
2.2.1	Nombre de vœux de poursuite d'études supérieures en Polynésie française et en métropole (licence, CPGE, IUT et STS), des élèves de terminale lauréats du baccalauréat général	960		1006	+46
2.2.2	Nombre de vœux d'études supérieures en Polynésie française et en métropole (licence, CPGE, IUT et STS), des élèves de terminale lauréats du baccalauréat technologique.	795		756	-39
2.2.3	Nombre de vœux d'études supérieures en Polynésie française et en métropole (licence, CPGE, IUT et STS), des élèves de terminale lauréats du baccalauréat professionnel.	419		439	+20
2.2C	Pourcentage d'élèves de terminale ayant formulé un vœu d'orientation validé pour une poursuite d'études supérieures en Polynésie française, en métropole	67,40 %	78,40 %	65,68 %	-1,72 %
2.3	Taux d'abandon des élèves de seconde PRO et de 1 ^{ère} année de CAP				
2.3.1	Taux d'abandon en seconde PRO	15,00 %	13,00 %	10,45 %	-4,55 %
2.3.2	Taux d'abandon en 1 ^{ère} année de CAP	34,00 %	28,00 %	22,59 %	-11,41 %
2.3C	Taux de réussite aux diplômes professionnels CAP	79,93 %	82,00 %	85,57 %	+5,64 %
2.4	Taux d'accès en STS	18,00 %	19,00 %	18,95 %	+0,95 %
2.4.1	Taux d'accès en STS des néo-bacheliers de la voie générale	8,90 %	8,00 %	4,34 %	-4,56 %
2.4.2	Taux d'accès en STS des néo-bacheliers de la voie technologique	54,70 %	51,00 %	39,32 %	-15,38 %
2.4.3	Taux d'accès en STS des néo-bacheliers de la voie professionnelle	20,80 %	24,00 %	16,40 %	-4,40 %
2.4C	Taux de réussite au BTS (public)	65,77 %	68,00 %	72,47 %	+6,70 %
2.5	Taux d'accès aux grandes écoles	69,60 %	70,00 %	55,00 %	-14,40 %

Code	Intitulé	Réalisé en 2016	Objectif fixé pour 2017	Réalisé en 2017	Écart (2016 - 2017)
Objectif 3- Lutter contre le décrochage scolaire en faveur de la persévérance scolaire.					
3.1	Taux d'élèves non retrouvés au constat de rentrée par rapport à l'année précédente hormis les classes de terminale	7,09 %	6,80 %	5,31 %	-1,78 %
3.2	Taux d'élèves non retrouvés au mois d'avril par rapport au constat de rentrée	1,94 %	constat	1,77 %	-0,17 %
3.2C	Pourcentage d'élèves de moins de 16 ans déscolarisés	2,33 %	2,10 %	0,74 %	-1,59 %
3.3C	Taux d'illettrisme (profils 1 et 2) estimé aux JDC entre 17 et 20 ans	37,00 %	35,00 %		
Objectif 4- Faciliter la scolarisation par la réorganisation des transports scolaires.					
4.1	Taux de satisfaction des demandes de transports scolaires				
4.1.1	Taux de satisfaction des demandes de transports scolaires terrestres	98 %		98 %	0,00 %
4.1.2	Taux de satisfaction des demandes de transports scolaires aériens/maritimes	94,00 %	95,00 %	96,00 %	+2,00 %
Objectif 5- Améliorer la qualité de la gestion des ressources humaines.					
5.1	Taux de stabilité des enseignants en école, centre, collège et lycée				
5.1.1	Taux de stabilité des enseignants en école	53 %	60,00 %	57,73 %	+4,73 %
5.1.2	Taux de stabilité des enseignants en centre	27 %	35,00 %	34,69 %	+7,69 %
5.1.3	Taux de stabilité des enseignants en collège	32,00 %	35,00 %	32,36 %	+0,36 %
5.1.4	Taux de stabilité des enseignants en lycée	37,00 %	40,00 %	42,68 %	+5,68 %
5.2	Taux de stabilité des personnels non-enseignants en école, centre, collège et lycée				
5.2.1	Taux de stabilité des personnels non-enseignants en école	61,00%		64,00%	+3,00 %
5.2.2	Taux de stabilité des personnels non-enseignants en centre	81,00 %		83,00%	+2,00 %
5.2.3	Taux de stabilité des personnels non-enseignants en collège	64,00 %	64,00 %	64,00 %	0,00 %
5.2.4	Taux de stabilité des personnels non-enseignants en lycée	70,00 %	70,00 %	70,00 %	0,00 %
5.3	Pourcentage de personnels enseignants absents au moins 12 jours par an				
5.3.1	Pourcentage de personnels enseignants des écoles	31,03 %		30,61 %	-0,42 %
5.3.2	Pourcentage de personnels enseignants des centres	14,29 %		23,40 %	+9,11 %
5.3.3	Pourcentage de personnels enseignants des collèges	15,88 %	14,00 %	17,55 %	+1,67 %
5.3.4	Pourcentage de personnels enseignants des lycées (voies générale, technologique et professionnelle)	12,80 %	12,00 %	13,54 %	+0,74 %

5.4	Taux d'absence du personnel enseignant-	Réalisé 2016		Réalisé 2017		Écart (réalisé 2016-2017)	
		%	Nbr Journée	%	Nbr Journée	%	Nbr Journée
5.4.1	Taux d'absence du personnel enseignant des écoles	10,05 %	31 852	9,63%	28790	-0,42%	-3062
5.4.2	Taux d'absence du personnel enseignant des centres	9,87 %	871	8,18%	642	-1,69%	-229
5.4.3	Taux d'absence du personnel enseignant des collèges	6,91 %	12 196	5,24%	9193	-1,67%	-3003
5.4.4	Taux d'absence du personnel enseignant des lycées (voies générale, technologique et professionnelle)	4,86 %	8010	4,53%	7433	-0,33%	-577

Code	Intitulé	Réalisé en 2016	Objectif fixé pour 2017	Réalisé en 2017	Écart (2016--2017)
Objectif 6- Améliorer la qualité de la gestion des fonctions supports.					
6.1	Pourcentage de personnels formés à l'utilisation du numérique				
6.1.1	Pourcentage de personnels formés à l'utilisation du numérique en école, centre	18,5 %	25 %	63,71 %	+45,21 %
6.1.3	Pourcentage de personnels formés à l'utilisation du numérique en collège	11,50 %	15,00 %	15,82 %	+4,32%
6.1.4	Pourcentage de personnels formés à l'utilisation du numérique en lycée	0,00 %	15,00 %	2,25%	+2,25%
6.2	Pourcentage de projets numériques éducatifs				
6.2.1	Pourcentage de projets numériques éducatifs en école	62 %	65 %	77,84 %	+15,84 %
6.2.2	Pourcentage de projets numériques éducatifs en centre		0 %	57,14 %	
6.2.3	Pourcentage de projets numériques éducatifs en collège	63,00 %	65,00 %	65,38 %	+2,38 %
6.2.4	Pourcentage de projets numériques éducatifs en lycée	44,00 %	46,00 %	60,00 %	+16 %
6.3	Taux d'équipement				
6.3.1	Taux d'équipement en école		12,0 %	13,60 %	
6.3.2	Taux d'équipement en centre			48,01 %	
6.3.3	Taux d'équipement en collège	11,00 %	10,50 %	15,00 %	+4,00 %
6.3.4	Taux d'équipement en lycée	11,00 %	10,50 %	21,00 %	+10,00 %

4- VIE DE L'ÉLÈVE

4.1-Objectifs, actions et indicateurs de performance

4.1.1- Objectif 1 -Faire respecter l'École, améliorer le climat scolaire et favoriser l'apprentissage de la responsabilité.

- 1- Le climat scolaire fait l'objet d'une attention particulière. L'absence de dispositif de recueil d'informations ne permettait pas jusqu'à maintenant de quantifier et qualifier les incidents. L'absence de données rendait difficile l'analyse des phénomènes de violence et la détermination d'une politique coordonnée d'amélioration du climat scolaire. L'absence d'institutionnalisation du CESC dans les établissements scolaires rendait tout aussi difficile la mise en œuvre d'une politique de prévention adaptée à l'environnement de chaque établissement.
- 2- Les assises de la jeunesse de février 2016 regroupant plus de 500 jeunes, dont 300 scolaires, et des jeunes issus du milieu associatif mais aussi des jeunes incarcérés ou SDF ont démontré que la société polynésienne, dont l'institution scolaire, ne s'appuyait pas assez sur la parole des jeunes. C'est une des préconisations fortes des jeunes eux-mêmes, stigmatisant indirectement l'absence d'instance de représentation renouvelée des élèves dans les établissements scolaires.

▪ *Action 1-Promouvoir la vie scolaire et l'éducation à la responsabilité.*

« Pour le premier degré, la vie scolaire et l'éducation à la responsabilité est prévue au travers du socle commun de connaissances, de compétences et de culture et notamment au domaine dit de "la formation de la personne et du citoyen".

Au sein des établissements du second degré, les conseillers principaux d'éducation, avec l'appui des adjoints d'éducation, participent pleinement à l'éducation des élèves à la responsabilité, dans le cadre des actions du Comité d'éducation, à la santé et à la citoyenneté et du projet "vie scolaire" de chaque établissement. Leur rôle est déterminant dans la prévention de l'absentéisme et de la violence en milieu scolaire, en contribuant au respect du règlement intérieur de l'établissement. Les équipes d'établissement doivent poursuivre leur mobilisation, notamment sur la gestion des situations de crise, la prévention du harcèlement et des violences à caractère discriminatoire, dans l'objectif d'améliorer le climat scolaire. » (*Charte de l'éducation 2017*)

Pour ce faire, dans certains établissements, les coopératives ont été transformées en foyers socioéducatifs ou en maison des lycéens ; pour cette dernière, les élèves accompagnés par les adultes sont à la tête de ces associations.

Et, l'expérimentation des conseils de vie collégienne comme à HAO ont pu être mis en œuvre. L'objectif sous-jacent est d'actualiser l'arrêté n° 732 CM du 17 juin 1987 portant organisation administrative et financière des établissements publics d'enseignement de Polynésie française.

La modification programmée de l'arrêté n° 732 CM du 17 juin 1987 a pour but d'instituer à la rentrée 2017 des conseils de vie collégienne et lycéenne dans les établissements scolaires ainsi qu'un conseil territorial de la vie lycéenne sur un fonctionnement calqué mais adapté du système de représentation métropolitain des élèves.

La médiation passe par plusieurs outils. La médiation « par les pairs » signifie notamment que les médiateurs sont des jeunes du même âge ou à peine plus âgés, mais avec le même statut d'élève. Les « élèves-médiateurs » vont alors proposer leur aide pour la résolution des conflits concernant leurs camarades.

Plusieurs partenaires (Brigade de prévention de la délinquance juvénile et l'association Médiation service) ont dispensé des formations auprès des jeunes médiateurs (collège Henri Hiro, Taaone, LP de Faa'a...)

Indicateurs de performance 2015-2017		Réalisé en 2016	Objectif fixé pour 2017	Réalisé en 2017	Écart (2016 – 2017)
1.1	Taux d'absentéisme des élèves				
1.1.1	Taux d'absentéisme des élèves des écoles		Informatisation en cours	7,69 %	
1.1.2	Taux d'absentéisme des élèves des centres		Informatisation en cours	15,82 %	
1.1.3	Taux d'absentéisme des élèves des collèges	6,70 %	5,00 %	5,60 %	-1,10 %
1.1.4	Taux d'absentéisme des élèves des lycées (voies générale, technologique, professionnelle)	11,20 %	9,00 %	11,09 %	-0,11 %
Item	L'indicateur cible les élèves des écoles, centres, collèges et lycées ayant un nombre d'absences mensuelles égal ou supérieur à quatre demi-journées.				

La charte de l'éducation actualisée ayant été entérinée en juillet 2016, les indicateurs de performance relatifs à l'absentéisme des élèves ne figurent pas sur les contrats d'objectifs de l'année scolaire 2015-2016 ; par conséquent, les indicateurs « objectifs » ne peuvent être renseignés. Cela a pu se faire au cours de l'année scolaire 2016-2017.

Tableau 1 : % de ½ journées d'absence par type d'établissement

	Période 1	Période 2	Période 3	Période 4	Période 5	Période 6	% moyen
CETAD	8,4%	10,6%	12,6%	13,2%	17,8%	15,7%	13,3%
CLG	3,9%	5,2%	6,8%	7,7%	6,3%	8,0%	6,5%
LYC	7,3%	9,7%	12,1%	12,1%	12,6%	10,7%	10,4%
Moyen	5,3%	7,0%	8,9%	9,5%	9,0%	9,1%	8,1%

Globalement, les établissements accueillant un public socialement fragile ont des taux d'absentéisme plus élevés que les autres. C'est le cas des CETAD, ainsi que de certains lycées professionnels (Faa'a, Mahina, Papara, Taravao). Les données du primaire confirment les écarts liés à la précarité du secteur de chaque école

Tableau 2 : % de ½ journées d'absence par établissement du 2nd degré

Établissement	Période 1	Période 2	Période 3	Période 4	Période 5	Période 6	% moyen
CLG DE HAO	2,15%	2,13%	3,53%	3,25%	3,97%	2,54%	2,85%
CLG DE HENRI HIRO (FAAA)	7,83%	11,47%	10,20%	8,38%	7,50%	7,49%	8,53%
CLG DE MAKEMO	1,62%	3,66%	4,68%	3,69%	0,78%	0,30%	2,09%
CLG DE PAPARA	3,85%	5,63%	6,88%	7,79%	8,75%	10,10%	7,58%
CLG DE PUNAAUIA	4,63%	3,82%	6,54%	13,34%	11,52%	14,30%	9,78%
CLG DE RANGIROA	2,52%	7,98%	6,85%	4,60%	5,45%	6,43%	5,69%
CLG MACO TEVANE	5,63%	10,51%	11,80%	11,86%			9,77%

Les collèges REP+ des Tuamotu ont des taux d'absentéisme faible, probablement en raison de l'internat, tandis que les deux autres collèges REP+ (Papara et Faa'a) souffrent d'un absentéisme élevé. La même tendance est remarquée sur des établissements à grande précarité sociale (Maco Tevane – quartier Taunoa) ou à forte densité scolaire (Punaauia).

La baisse du taux d'absentéisme des élèves des collèges (-1,10 %) et des lycées (-0,11 %) conforte la politique éducative du Pays que vient renforcer les recommandations du CESC en y ajoutant à l'article, LP4 de la loi du pays n° 2017-15 du 13 juillet 2017, relative à la Charte de l'éducation de la Polynésie française, les alinéas suivants :

- « De même, le directeur d'école, de centre ou le chef d'établissement, doit signaler sans délai, aux personnes responsables de l'enfant, toute absence non justifiée de la classe. »
- « Lorsque le motif est réputé illégitime ou en cas d'absence de motif, les autorités compétentes peuvent être saisies afin de prendre les mesures réglementaires qui s'imposent. »

▪ *Action 2- Renforcer la politique de prévention de la délinquance.*

« La création du Conseil de prévention de la délinquance de Polynésie française (CPD) a permis de mettre en œuvre un plan d'actions multi-partenarial et interministériel, qui comprend, en particulier pour le ministère de l'éducation :

- l'identification et le suivi des actes d'incivilité et de violence au sein des établissements des premier et second degrés, publics et privés. Pour ce faire, une interface de saisie des incidents a été développée [et mise en œuvre depuis le mois de février 2016, à titre expérimental, jusqu'en juin 2016]. Les signalements répertorient les actes selon quatre niveaux de gravité, répartis sur une échelle allant du moins grave au plus grave. Par ailleurs, l'outil permet la traçabilité de l'incident, mais aussi le suivi de sa gestion, de sorte que l'historique de l'incident soit connu. Cette interface doit concourir à la mise en place d'actions ciblées. » (*Charte de l'éducation 2017*)

En ce qui concerne la multivictimation déclarées, l'indicateur, pour être renseigné, doit faire l'objet d'une enquête sur un échantillon d'élèves. L'élaboration de l'enquête est en cours de réalisation.

Indicateurs de performance 2015-2017

		Réalisé en 2016	Objectif fixé pour 2017	Réalisé en 2017	Écart (2016 – 2017)
1.2	Pourcentage d'actes de violence grave signalés et de multivictimations déclarées				
1.2.1	<i>Actes de violence grave (écoles, centres, collèges et lycées)</i>				
	<i>écoles</i>			0,58 %	
	<i>centres</i>			3,53 %	
	<i>Collège - filles</i>		0,14	0,36 %	
	<i>Collège - garçons</i>		0,22	3,12 %	
	<i>Lycée - filles</i>		0,10	0,30 %	
	<i>Lycée - garçons</i>		0,15	1,54 %	
1.2.2	<i>Multivictimations déclarées (ensemble, filles, garçons)</i>				
	<i>Collège - filles</i>			0,04 %	
	<i>Collège - garçons</i>			0,05 %	
	<i>Lycée - filles</i>			0,05 %	
	<i>Lycée - garçons</i>			0,07 %	
Item	L'indicateur mesure: - d'une part, la proportion d'actes de violence grave signalés par école, centre, collège et lycée par rapport au nombre total d'élèves de ces entités ; - et d'autre part, la proportion d'actes de multivictimations déclarées par rapport au nombre total d'élèves de ces entités. Il distingue les données des collèges de celles des lycées, des filles de celles des garçons. L'enquête est réalisée tous les quatre ans.				

12 écoles primaires, 2 CJA, 22 collèges et 6 lycées ont remonté les informations.

Comme expliqué supra, une interface de saisie des incidents a été développée et mise en œuvre depuis le mois de février 2016, à titre expérimental ; les chiffres restitués via cet outil n'ont aucune pertinence pour l'année scolaire 2015-2016, en conséquence, les chiffres du réalisé en 2016-2017 seront considérés tels quels, puisqu'ils ne peuvent être analysés au regard de l'année scolaire précédente.

En outre, la Charte de l'éducation actualisée ayant été entérinée en juillet 2016, ses indicateurs de performance relatifs aux actes de violence grave signalés et de multivictimations déclarées ne figurent pas sur les contrats d'objectifs de l'année scolaire 2015-2016 ; par conséquent, les indicateurs « objectifs » ne peuvent être renseignés. Les contrats d'objectifs seront actualisés en début d'année scolaire 2016-2017 pour que les valeurs pluriannuelles des indicateurs soient fixées.

Toutefois, les chiffres du réalisé en 2016-2017 seront considérés tels quels, puisqu'ils ne peuvent être analysés au regard de l'année scolaire précédente.

- *Action 3- Renforcer la coopération avec les parents d'élèves ou le cas échéant, la personne qui exerce l'autorité parentale ou celle à laquelle l'enfant a été confié.*

« La responsabilité éducative appartient en premier lieu aux parents ou le cas échéant, la personne qui exerce l'autorité parentale ou celle à laquelle l'enfant a été confié. Par conséquent leur implication dans le suivi de la scolarité de leur enfant est une nécessité. Sans éluder les efforts menés par les écoles, les centres et les établissements scolaires pour intégrer, en leur sein, les parents d'élèves ou le cas échéant, la personne qui exerce l'autorité parentale ou celle à laquelle l'enfant a été confiés, les problématiques éducatives ne peuvent qu'inciter et renforcer la coéducation (parents – institution scolaire). » (*Charte de l'éducation 2017*)

« La coéducation se concrétise par la mise en œuvre de dispositifs tels que la semaine de la maternelle, la semaine du CP et encore la mallette des parents. Le ministère de l'éducation poursuit les travaux engagés dans le cadre de la généralisation de ces dispositifs, de sorte qu'ils soient étendus au second degré.

Ils visent à fournir des outils très concrets pour créer du lien et favoriser davantage de projets entre l'École et les parents. Ainsi, les parents sont-ils invités à partager les valeurs de l'École et à partager les valeurs de l'institution pour accompagner les enfants vers la réussite éducatives.

Enfin, les écoles et centres et établissements réservent, dans la mesure du possible, des espaces parents au sein de leur structure. Dans ce cadre, le ministère de l'éducation ambitionne de réaliser un mémento pour permettre aux parents d'animer un espace parent¹¹⁶. » (*Charte de l'éducation 2017*)

Un bureau des relations avec les parents, situé sur le site de la DGEE du Tazaone, a été créé fin août 2015. Il permet de prendre en charge les demandes des parents, de leur apporter une réponse ou de les orienter le cas échéant, en fonction de leur problématique administrative.

Indicateurs de performance 2015-2017		Réalisé en 2016	Objectif fixé pour 2017	Réalisé en 2017	Écart (2016 – 2017)
1.3	Taux de participation des parents aux élections de leurs représentants				
1.3.1	Taux de participation écoles	76 %	80,00 %	74,05 %	-1,95 %
1.3.2	Taux de participation centres	83,10 %	85,00 %	73,51 %	-9,59 %
1.3.3	Taux de participation collèges	39,00 %	44,00 %	38,00 %	-1,00 %
1.3.4	Taux de participation lycées	10,00 %	15,00 %	10,00 %	0,00 %
Item	L'indicateur cible la part des parents des écoles, centres, collèges et lycées, ayant participé aux élections de leurs représentants parmi les parents d'enfants scolarisés.				

¹¹⁶ Recommandation faite par le CESC.

L'accès aux données exige un ajustement du mode de calcul de l'indicateur. Initialement, l'indicateur de la Charte de l'éducation actualisée en 2016 ciblait les parents ayant participé à un dispositif «École des parents», aux conseils de classes, aux réunions parents-professeurs, aux projets d'école et/ou d'établissement. L'indicateur évolue pour cibler les parents ayant participé aux élections des écoles, collèges et lycées.

La Charte de l'éducation actualisée ayant été entérinée en juillet 2016, ses indicateurs de performance relatifs aux taux de participation des parents ne figurent pas sur les contrats d'objectifs de l'année scolaire 2015-2016 en « objectifs » ; par conséquent, les indicateurs ne peuvent être renseignés en « objectifs fixés » mais des données peuvent être restituées en « réalisé » au titre de l'année scolaire 2015-2016. Les contrats d'objectifs ont donc été actualisés au cours de l'année scolaire 2016-2017 et fixent désormais les objectifs pluriannuels.

Le taux de participation reste sensiblement le même d'une année sur l'autre.

Indicateurs de performance 2015-2017		Réalisé en 2016	Objectif fixé pour 2017	Réalisé en 2017	Écart (2016 - 2017)
1.4	Pourcentage d'établissements (école, centre, collège, lycée) ayant un espace parents				
1.4.1	Pourcentage d'écoles ayant un espace parents			64,50 %	
1.4.2	Pourcentage de centres ayant un espace parents			24,81 %	
1.4.3	Pourcentage de collèges ayant un espace parents			23,08 %	
1.4.4	Pourcentage de lycées ayant un espace parents			40,00 %	
Item	L'espace parents est un espace dédié à leur usage et à celui de leurs délégués. Il a pour vocation de favoriser la participation des familles, les échanges et la convivialité. Il contribue à évaluer la coéducation au sein de l'établissement.				

4.1.2- Objectif 2 –Promouvoir la santé des élèves.

- *Action - Maintenir et accentuer les efforts en matière de médecine curative et de médecine préventive.*

« Si l'âge obligatoire de scolarisation est de 5 à 16 ans en Polynésie française, en réalité, l'enfant est consulté vers l'âge de 4 ans et ce, jusqu'à la fin de ses études dans le secondaire, voire jusqu'à sa majorité (18 ans).

Il s'agit de maintenir et d'accentuer les efforts, afin d'élever le taux d'élèves bénéficiant d'un bilan de santé dans leur sixième année pour tendre vers les 100 %. » (*Charte de l'éducation 2017*)

Indicateurs de performance 2015-2017		Réalisé en 2016	Objectif fixé pour 2017	Réalisé en 2017	Écart (2016 - 2017)
2.1	Pourcentage d'élèves ayant bénéficié du bilan de santé dans leur 6 ^e année	97 %	100,00 %	98%	+1%
Item	L'indicateur mesure la part des élèves dont l'âge se situe entre 5 et 6 ans, ayant bénéficié d'un bilan de santé (visite médicale et/ou dépistage infirmier) parmi tous les élèves de cette tranche d'âge.				

Le pourcentage d'élèves bénéficiant d'un bilan de santé dans leur 6^e année a atteint 98 % en 2017 (97 % en 2016). Ce bilan de santé a pour but de dépister les enfants à risque de développer des difficultés d'apprentissage.

4.1.3- Objectif 3 -Contribuer à améliorer la qualité de vie des élèves.

- *Action 1- Soutenir l'action sociale.*

« Des dispositifs d'aides que sont l'attribution de bourses et de fonds sociaux permettent aux familles les plus défavorisées d'assurer les frais liés à la scolarité de leurs enfants et de faire face aux situations difficiles que peuvent connaître certains élèves. L'utilisation des fonds sociaux pour aider les familles exige une politique volontariste des établissements scolaires dans l'information et les modalités de prise en charge. La politique éducative vise également à apporter un soutien aux élèves qui doivent bénéficier d'une bourse d'étude pour pouvoir engager, réussir et terminer un cursus de formation générale, technologique ou professionnelle. » (*Charte de l'éducation 2017*)

Les bourses scolaires

34,4 % des élèves bénéficient d'une bourse scolaire (voir indicateur ci-dessous).

Dans le PAP 2016 (chiffres de 2015 pour l'année scolaire 2015-2016) : Chaque année, le Pays prend en charge plus de 19 000 élèves et étudiants pour près de 1 200 000 000 XPF.

18 843 élèves des classes secondaires bénéficient d'une bourse contre 17 207 en 2014 et 16 908 en 2013. Il s'agit d'un effort considérable mené en direction des élèves défavorisés pour réduire le décrochage scolaire en collège et en lycée. 601 élèves bénéficient d'une bourse supérieure pour étudier après le baccalauréat en Polynésie française ou en métropole. En 2016, 22 étudiants ont bénéficié d'une bourse majorée et 188 d'un prêt d'étude bonifié.

Bourses secondaires

Chaque année, le Pays prend en charge plus de 18 000 élèves et étudiants (collégiens et lycéens) pour un budget de près de 1 152 800 000 XPF¹¹⁷.

Bourses supérieures et bourses majorées

Chaque année, plus de 600 étudiants bénéficient de bourses et d'allocation d'études supérieures pour des études en Polynésie française, en métropole, dans toute l'Europe et à l'étranger. Les crédits alloués sont de 988 800 000 XPF pour le secondaire et 154 000 000 XPF pour le supérieur, incluant la prise en charge des intérêts liés au prêt d'étude bonifié¹¹⁸.

Indicateurs de performance 2015-2017

		Réalisé en 2016	Objectif fixé pour 2017	Réalisé en 2017	Écart (2016 – 2017)
3.1	Taux d'élèves boursiers	59,00 %	60,00 %	61,40 %	+2,40 %
3.2C-	Taux de pression pour l'obtention d'une place en internat dans les lycées GT et PRO	1,16	1,15	1,16	0
Item	L'indicateur cible les élèves éligibles aux bourses scolaires et qui en bénéficient.				

Les fonds sociaux

La proportion d'élèves en situation de fragilité sociale, médicale et/ou éducative est en forte augmentation compte tenu de la paupérisation de la population scolaire.

Indicateurs clés sur le public :

¹¹⁷ Plan annuel de performance 2018, p. 41

¹¹⁸ Ibid, p. 41

- Le chômage est passé de 11,7 % en 2007 à 21,8 % en 2012. Le taux d'emploi a régressé pour passer 44,1 % en 2012 contre 53 % en 2007 selon les dernières publications statistiques de l'ISPF.
- 53,99% (53,12 % en 2016) de PCS défavorisées en Polynésie française au collège contre 36,00 % (36,75 % en 2016) en référence nationale. Les PCS favorisées sont sous représentées avec 15,95 % (15,96 % en 2016) en Polynésie française contre 34,50 % (35,84 % en 2016) en référence nationale (Cf. radar).
- Taux de boursiers à 67,80 % (61,95 % en 2016) en collège en Polynésie française contre 29,60 % (29,50 % en 2016) en référence nationale (Cf. radar).

Nombre de situations de décrochage scolaire sont en lien avec l'incapacité financière à assumer la scolarité (trousseau professionnel, hébergement en internat, besoins vitaux, carence alimentaire...).

Nombre d'élèves, dès le collège, sont dans l'incapacité de se doter de fournitures scolaires, d'habits et de chaussures sportives, voire de se nourrir dans les cas les plus graves.

L'objectif est de :

- permettre aux établissements de répondre à l'augmentation des demandes des familles par le biais des fonds sociaux ;
- faciliter la saisine des fonds sociaux par une procédure adaptée permettant une instruction des demandes par des personnels autres que les assistantes sociales (trop peu nombreuses) ; cette procédure adaptée est effective depuis août 2015 et commence à montrer son efficacité.

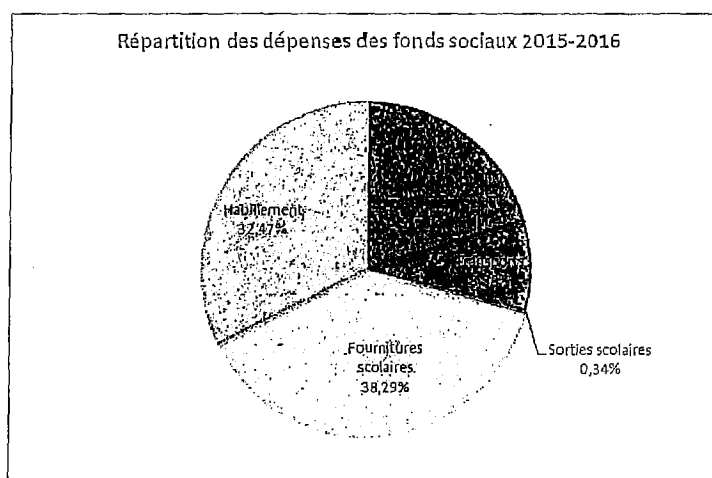
La politique en faveur des fonds sociaux est soutenue par deux actions :

- structurer et généraliser les GPDS dans les établissements scolaires de Polynésie française afin de faciliter le repérage des situations sociales à risques ;
- continuer à accompagner les équipes de direction, d'éducation, de santé et sociale dans la simplification de la procédure d'attribution des fonds sociaux en maintenant le cadre réglementaire.

Utilisations des fonds sociaux¹¹⁹ - Année 2015 (Scolarité 2015-2016)

ETABLISSEMENTS	DOTATIONS (€)	DEPENSES (€)					TOTAL
		Cantines scolaires	Transports	Sorties scolaires	Fournitures scolaires	Habillement	
CLG DE AFAREAITU	27 671,47	3 118,45	155,94	0,00	1 742,01	4 464,42	9 480,82
CLG DE ARUE	11 632,91	1 270,41	897,92	0,00	2 850,42	400,30	5 359,05
CLG DE ATUONA	30 110,18	0,00	11 557,66	0,00	2 597,80	4 526,46	18 681,92
CLG DE BORA BORA	29 451,11	13 995,69	0,00	1 676,00	485,99	8 283,23	24 440,91
CLG DE FAAROA	11 576,82	41,48	688,05	0,00	3 840,30	1 645,78	6 195,62
CLG DE HAQ	23 440,54	9 063,55	1 477,91	0,00	2 631,32	1 803,84	14 976,61
CLG DE HENRI HIRO (FAAA)	26 393,66	9 342,51	620,12	0,00	6 297,07	3 980,46	20 240,16
CLG DE HITIAA	13 017,12	1 132,60	0,00	0,00	620,12	6 324,54	8 077,26
CLG DE HUAHINE	23 496,26	829,62	500,45	0,00	20 765,64	608,95	22 704,66
CLG DE MAHINA	27 178,95	1 167,67	0,00	0,00	4 391,54	1 313,99	6 873,20
CLG DE MAKEMO	16 178,01	5 005,85	0,00	0,00	5 076,60	3 012,17	13 094,62
CLG DE MATAURA	24 221,55	2 765,40	4 876,19	0,00	25,14	2 766,27	10 433,00
CLG DE PAEA	22 937,64	2 457,38	117,66	0,00	2 651,52	453,94	5 680,50
CLG DE PAO PAO	20 449,93	1 755,19	83,80	0,00	3 702,11	1 594,50	7 135,70
CLG DE PAPA RA	41 206,14	3 188,00	16,76	0,00	12 219,21	25 671,64	41 095,62
CLG DE PUNA AUIA	27 259,41	6 153,10	0,00	0,00	2 502,02	4 053,45	12 708,58
CLG DE RANGIROA	29 061,13	5 593,31	0,00	0,00	1 227,25	5 062,53	11 883,09
CLG DE RURUTU	16 681,58	553,08	603,36	0,00	5 430,24	0,00	6 586,68
CLG DE TAAONE	28 613,65	1 248,73	3 896,70	0,00	1 023,43	2 858,59	9 032,44
CLG DE TAHAA	20 824,69	0,00	473,47	0,00	0,00	6 118,90	6 592,37
CLG DE TAIOHAE	12 701,57	0,00	0,00	0,00	11 392,38	146,77	11 539,15
CLG DE TARAVAO	28 985,58	2 488,86	2 891,10	0,00	7 422,17	6 397,55	19 199,68
CLG DE TAUNOA	15 430,45	850,36	1 261,01	0,00	3 817,09	5 129,45	11 057,90
CLG DE TIPAERU	21 135,73	967,55	2 596,96	0,00	1 906,45	6 640,68	12 111,65
CLG DE UA POU	11 928,93	0,00	0,00	0,00	153,23	12 215,66	12 368,89
CLG DE UTUROA	24 504,65	1 571,21	200,94	0,00	5 148,86	19 137,31	26 058,32
GOD DE MAUPITI	5 840,90	0,00	257,32	0,00	1 699,44	952,55	2 909,31
GOD DE RAIVAAE	7 223,31	1 101,97	0,00	0,00	0,00	0,00	1 101,97
LG DE PAUL GAUGUIN	19 684,59	1 689,41	298,83	0,00	4 511,67	2 463,02	8 962,93
LP DE FAAA	37 895,20	1 076,83	2 733,68	0,00	4 372,14	1 538,91	9 721,56
LP DE MAHINA	36 206,81	2 001,90	836,74	0,00	19 225,63	2 101,13	24 165,41
LP DE UTUROA	27 205,34	1 230,60	51,15	0,00	2 166,23	13 526,74	16 974,73
LPO DE AORAI	21 167,04	251,32	359,31	0,00	11 325,57	918,00	12 854,20
LPO DE TAAONE	36 291,49	3 387,87	916,44	0,00	5 122,70	0,00	9 427,01
LPO DE TARAVAO (TAIARAPU)	45 590,78	14 228,95	0,00	0,00	10 793,44	707,25	25 729,63
LPO TUIANU LE GAYIC	33 390,62	615,30	4 379,85	0,00	5 712,75	4 192,22	14 900,13
LT HOTELIER DE TAHITI	43 967,49	1 462,39	216,20	0,00	16 629,32	1 360,12	19 668,04
TOTAL	900 553,23	101 606,55	42 885,54	1 676,00	191 483,91	162 371,33	500 023,31

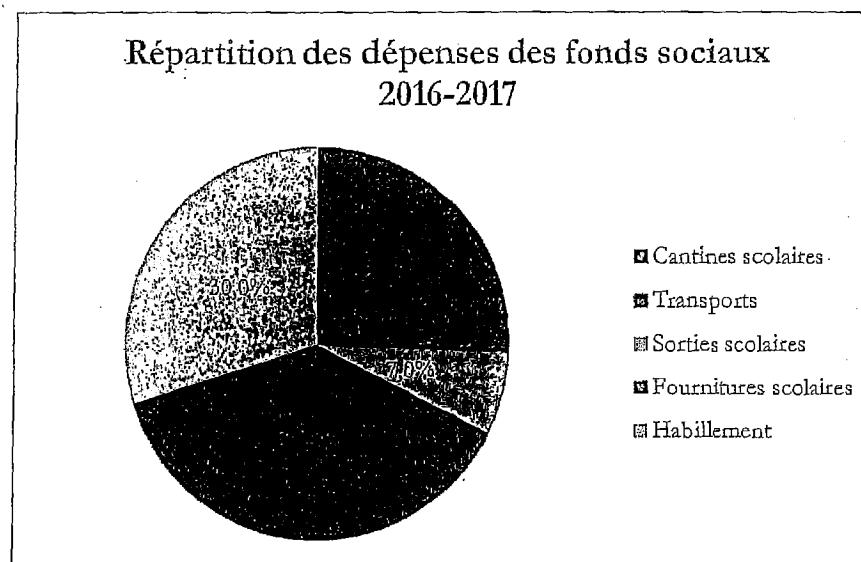
Source : DGBE - DINE

¹¹⁹ Le montant total des dotations se compose de la dotation 2015 et d'un report créditeur de 2014.

Utilisations des fonds sociaux¹²⁰ - Année 2016 (Scolarité 2016-2017)

Établissement	DOTATIONS (€)	DEPENSES (€)					TOTAL
		Centimes scolaires	Transports	Sorties scolaires	Fournitures scolaires	Habillement	
Collège de AFAREAITU	27 516	1 410	108	0	12 563	5 530	19 611
Collège de ARUE	20 062	3 302	0	0	64	534	3 900
Collège de ATUONA	29 661	4 127	3 075	2 313	6 199	10 899	26 613
Collège de BORA-BORA	29 184	13 151	0	1 676	1 849	1 837	18 513
Collège de FAAROA	14 484	335	0	637	3 117	4 354	8 443
Collège de HAO	16 726	3 966	0	0	2 229	0	6 195
Collège de HITIA'A	17 044	315	0	0	1 565	5 484	7 364
Collège de HUAHINE	25 271	221	68	0	21 579	19	21 887
Collège de MAHINA	25 889	1 081	528	3 205	5 715	2 956	13 486
Collège de MAKEMO	12 308	0	0	0	0	224	224
Collège de MATAURA	22 854	1 728	360	5 747	538	2 697	11 070
Collège de PAEA	23 776	1 700	137	138	2 905	1 518	6 398
Collège de PAOPAO	14 529	2 443	0	0	2 531	4 009	8 983
Collège de PAPARA	53 071	1 858	0	939	10 105	35 123	48 025
Collège de PUNAAUIA	26 910	4 851	216	0	818	3 301	9 186
Collège de RANGIROA	31 209	3 947	340	0	1 861	565	6 713
Collège de RURUTU	14 761	217	89	0	5 609	41	5 956
Collège de TAAONE	32 551	5 810	0	8 809	1 927	2 725	19 271
Collège de TAHAA	14 884	358	0	220	2 746	95	3 420
Collège de TAOHAE	17 763	0	0	0	3 360	3 163	6 523
Collège de TARAVALO	34 722	8 080	216	2 977	2 811	3 667	17 752
Collège de TEVA I UTA	12 570	481	0	0	390	2 250	3 120
Collège de TIPAERUI	23 206	1 094	0	1 844	3 686	4 480	11 103
Collège de UA POU	14 751	0	1 089	34	2 280	7 778	11 181
Collège Henri HIRO	24 223	5 223	0	0	5 340	10 747	21 310
Collège Maco TEVANE	19 416	5 417	0	4 735	1 454	819	12 424
Lycée AORAI	25 190	3 552	347	0	6 934	781	11 615
Lycée de UTUROA	35 272	1 025	282	0	6 570	2 249	10 126
Lycée Hôtelier de TAHITI	41 738	4 391	240	0	23 145	0	27 776
Lycée Paul GAUGUIN	18 504	2 706	1 611	109	9 432	3 738	17 596
Lycée polyvalent de TAAONE	33 778	9 709	203	0	5 443	564	15 919
Lycée polyvalent de TARAVALO	28 876	14 345	0	934	12 232	1 196	28 708
Lycée professionnel de FAA'A	29 515	5 909	108	226	6 917	2 355	15 515
Lycée professionnel de MAHINA	35 439	2 223	534	126	8 003	1 837	12 723
Lycée professionnel de UTUROA	28 883	2 696	79	1 676	2 045	10 248	16 743
Lycée Tuianu LE GAYIC	46 096	1 005	5 200	378	11 275	18 629	36 487
TOTAL	503 333	50 115	7 000	8 722	112 566	52 110	231 633

¹²⁰ Le montant total des dotations se compose de la dotation 2016 et d'un report créditeur de 2015.



Pour 2015, les fonds sociaux ont été quasi doublés dans les établissements scolaires pour être portés à 78 219 570 XPF.

Et, les établissements ont doublé leur consommation même si l'enveloppe n'a pas été consommée (montant consommé en 2015 : 59 676 639 XPF).

Tout en gardant le cadre réglementaire actuel, la simplification de la procédure administrative de saisine des fonds sociaux facilitera sa liquidation annuelle.

En 2016, les crédits utilisés ont augmentés de 8 712 857 XPF par rapport à 2015, tout comme l'augmentation du 1^{er} semestre 2017 (+5 130 335 XPF par rapport à 2016)¹²¹.

▪ *Action 2—Contribuer à améliorer la qualité de vie des élèves en internat.*

L'éparpillement et l'éloignement des structures scolaires sur un territoire aussi vaste que la Polynésie française, nécessitent un réseau d'internat en collège et lycée développé. Le taux d'élèves internes est beaucoup plus élevé en Polynésie française : 4,8 % en collège contre 0,6 % en métropole (5,3 % en collège contre 0,3 % en métropole en 2015-2016) et 13 % en lycée contre 8,4 % en métropole (18,8 % en lycée contre 8,8 % en métropole en 2015-2016).

« L'internat est une des réponses possibles aux difficultés rencontrées par certains élèves des archipels dont le lieu de résidence est éloigné de celui de scolarisation ou qui ne bénéficient pas chez eux, des conditions optimales pour réussir leurs études.

La Polynésie française compte 23 internats :

- 2 aux Australes
- 5 aux Marquises
- 6 aux Tuamotu
- 3 sur les Îles Sous-le-Vent
- 7 sur les Îles du Vent. » (*Charte de l'éducation 2017*)

8,58 % des élèves du second degré sont scolarisés « hors noyau familial » (12 % en 2015-2016), et près de 2700 élèves sont scolarisés en internat (3000 en 2015-2016).

¹²¹ *Dialogue de gestion 2017-2018*, p. 75

L'absence d'internat depuis plusieurs années au LP de Faa'a, qui a pourtant un recrutement sur l'ensemble de la Polynésie française, a pour conséquence le décrochage de plus 100 élèves par an avec comme motif principal pour les élèves des îles, la difficulté d'hébergement dans la famille ou chez des correspondants. Dans le même temps, le collège voisin classé REP+ a besoin d'une trentaine de lits tant les situations sociales et économiques sont dégradées. Les deux établissements ont des taux de PCS défavorisées au-dessus de 60 % (67% au LP de Faa'a ; 90% pour le Collège de Faa'a), (80 % en 2015-2016).

Concernant le LP de Mahina, le secteur de recrutement est tout aussi large et les places manquent depuis plusieurs années, d'où la demande d'extension en cours d'un projet d'internat de réussite pour tous.

Enfin, le collège d'Atuona (archipel des Marquises) est un établissement très isolé avec une population défavorisée.

Pour ces deux lycées et collège, la construction des internats est co-financée par la Polynésie française et l'agence de rénovation urbaine (ENRU) et leurs livraisons sont programmées pour la rentrée scolaire 2018.

L'objectif est donc de :

- proposer aux élèves des îles éloignées les plus fragiles un hébergement de qualité, tant structurellement que dans la prise en charge éducative et pédagogique ;
- limiter les décrochages par l'ouverture des internats le week-end ;
- lutter contre le désœuvrement des internes de Polynésie française.

La politique éducative en faveur des internats vise à mettre en œuvre le dispositif dit « **internat de la réussite pour tous** ». Il s'agit alors de :

- « veiller à ce que les enseignants s'impliquent dans la vie des internats et à intervenir auprès des élèves internes hors du temps scolaire réglementaire ;
- veiller à ce que les surveillants d'internat, fonctionnaires de la Polynésie française, soient affectés en nombre suffisant ;
- veiller à ce qu'ils soient formés pour accueillir et accompagner les élèves internes ;
- rénover les internats pour accueillir les élèves dans des conditions optimales ;
- construire des internats¹²³ » avec un cahier des charges détaillé : projet éducatif de l'internat et affectation des locaux selon les normes en vigueur.

Au cours de l'année 2015-2016, le constat de vétusté et d'insuffisance de structures a initié plusieurs études de constructions immobilières :

- la construction de l'internat de la cité scolaire de Faa'a ;
 - l'extension de l'internat du lycée professionnel de Mahina ;
 - la construction de l'internat du collège d'Atuona à Hiva Oa.
- permettre aux élèves d'être responsables de la qualité de leur milieu de vie, en les rendant parties prenantes du projet éducatif de l'internat ;
 - maintenir et consolider des Programmes de loisirs éducatifs en internat (PLEI) durant les vacances scolaires ;

Des Centres de vacances pour les enfants internes qui ne bénéficient pas d'un rapatriement dans leur île d'origine ont été structurés autour de projets pédagogiques. À cet effet, des internats sont ouverts le week-end à ceux qui n'ont pas de solution satisfaisante d'hébergement.

4.2- Synthèse des indicateurs

Code	Intitulé	Réalisé en 2016	Objectif fixé pour 2017	Réalisé en 2017	Écart (2016 - 2017)
Objectif 1 - Faire respecter l'École, améliorer le climat scolaire et favoriser l'apprentissage de la responsabilité.					
1.1	Taux d'absentéisme des élèves				
1.1.1	Taux d'absentéisme des élèves des écoles		Informatisation en cours	7,69 %	
1.1.2	Taux d'absentéisme des élèves des centres		Informatisation en cours	15,82 %	
1.1.3	Taux d'absentéisme des élèves des collèges	6,70 %	5,00 %	5,60 %	-1,10 %
1.1.4	Taux d'absentéisme des élèves des lycées (voies générale, technologique, professionnelle)	11,20 %	9,00 %	11,09 %	-0,11 %
1.2	Pourcentage d'actes de violence grave signalés et de multivictimations déclarées				
1.2.1	Actes de violence grave (écoles, centres, collèges et lycées)			2,57 %	
1.2.2	Multivictimations déclarées (ensemble, filles, garçons)			0,10 %	
1.3	Taux de participation des parents aux élections de leurs représentants				
1.3.1	Taux de participation écoles	76 %	80,00 %	74,05 %	-1,95 %
1.3.2	Taux de participation centres	83,10 %	85,00 %	73,51 %	-9,59 %
1.3.3	Taux de participation collèges	39,00 %	44,00 %	38,00%	-1,00 %
1.3.4	Taux de participation lycées	10,00 %	15,00 %	10,00%	0,00 %
1.4	Pourcentage d'établissements (école, centre, collège, lycée) ayant un espace parents				
1.4.1	Pourcentage d'écoles ayant un espace parents			64,50 %	
1.4.2	Pourcentage de centres ayant un espace parents			24,81 %	
1.4.3	Pourcentage de collèges ayant un espace parents			23,08 %	
1.4.4	Pourcentage de lycées ayant un espace parents			40,00 %	
Objectif 2 - Promouvoir la santé des élèves.					
2.1	Pourcentage d'élèves ayant bénéficié du bilan de santé dans leur 6 ^e année	97 %	100,00 %	98%	+1%
Objectif 3 - Contribuer à améliorer la qualité de vie des élèves.					
3.1	Taux d'élèves boursiers	59,00 %	60,00 %	61,40 %	+2,40 %
3.2C-	Taux de pression pour l'obtention d'une place en internat dans les lycées GT et PRO	1,16	1,15	1,16	0

Pour conclure : Perspectives stratégiques de la Polynésie française

Les objectifs et principes généraux de la Charte de l'éducation de la Polynésie française « une école pour tous, une école ouverte, une école performante » prennent tout leur sens : la refondation du système éducatif polynésien est en marche, elle poursuit plus que jamais ses efforts de restructuration.

Un système polynésien qui progresse et qui tient compte de ses spécificités

La Polynésie française est constituée de 118 îles hautes et atolls dont 76 sont habitées¹²³, pour un total en terres émergées équivalent à la moitié de la surface de la Corse, réparties sur un territoire aussi vaste que l'Europe, soit 5,5 millions de kilomètres carrés, où l'insularité prend toute sa réalité.

En 2016, l'étude des évaluations réalisées dans toutes les écoles publiques de Polynésie française en fin de CM2 a montré que le nombre d'élèves ayant des acquis insuffisants avait diminué de manière importante en français (28 % en 2016 contre 38 % en 2014) et en mathématiques (24 % en 2016 contre 30 % en 2014).

Une politique éducative qui se veut encore plus inclusive

- L'école polynésienne doit permettre une prise en charge différenciée et compensatrice aux bénéfices des élèves les plus fragiles : les réseaux d'éducation prioritaire ; les dispositifs en dehors du temps scolaire comme « Objectifs réussite scolaire » et « École ouverte » ; une scolarisation des enfants de moins de trois ans ; la place centrale des fondamentaux confortée ; un renforcement de la prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers et des élèves présentant un handicap ; un accompagnement social renforcé (notamment au travers des fonds sociaux et des transports scolaires) et, une fluidité et une sécurisation des parcours accentuées tant au niveau du collège que du lycée.

- La formation initiale et continue se concentre à la fois sur la mise en place de la réforme du collège et sur la mise en œuvre des nouveaux programmes à l'école maternelle, élémentaire et au collège.

- Le système éducatif doit poursuivre et renforcer sa modernisation et son innovation au bénéfice de la performance : un pilotage renforcé par la mise en place de contrats d'objectifs du 2nd degré et l'élaboration des lettres de mission des IEN et des IA-IPR co-signées par le vice-rectorat et le ministère de l'éducation de la Polynésie française. Le schéma directeur des formations de décembre 2015 a inclus l'ouverture d'une 1^{ère} année de classe préparatoire PTSI, de deux spécialités de BTS (comptabilité-gestion et négociation-relation clientèle) au lycée d'Uturoa (île de Raiatea), pour favoriser l'ambition des élèves, et la création d'un Haut comité du numérique éducatif au service des apprentissages.

- L'école polynésienne doit rester ouverte aux acteurs principaux du monde de l'éducation que sont les parents et ses partenaires (associations, ministères de la santé, culture...).

- Le contexte culturel particulier caractérisant le système scolaire de la Polynésie française : l'installation de l'expérimentation en langues et culture polynésiennes en 6^{ème} doit être poursuivie et l'ouverture des options « *orevo* » et « surf » doit pouvoir se concrétiser à la session 2018 du baccalauréat.

- Le système éducatif doit œuvrer en faveur de la persévérance scolaire et lutter contre le décrochage scolaire : les Groupes de prévention du décrochage scolaires (GPDS) sont installés dans tous les établissements publics du 2nd degré, dotés chacun d'un référent décrochage ; et la Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) possède une antenne sur Piraë avec l'optique d'en ouvrir une seconde dans un lycée de la presqu'île de Tahiti.

- Les projets pédagogiques de circonscriptions, d'établissements scolaires ou de classes doivent être au service de la réussite de tous les élèves.

Un cadre de vie à améliorer dans les établissements du second degré

- L'entretien des établissements d'enseignement et le développement d'une politique d'internat de la réussite éducative sont nécessaires pour améliorer les résultats scolaires.

- Le temps passé par les élèves internes loin de leur famille doit être réduit et le transport scolaire développé.

¹²³ Source : <http://www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr/Presentation-de-la-PF/Geographie-Climat>, consulté le 17/12/16

- Un observatoire des comportements et des pratiques de prévention de Polynésie française doit être créé.

- L'institutionnalisation des Comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) a marqué le premier acte de la modernisation de l'arrêté n° 732 CM du 17 juin 1987 portant organisation administrative et financière des établissements publics territoriaux d'enseignement ; le second acte prévoit la réforme du système de représentation des élèves dans les établissements scolaires dans le cadre des CVC, CVL, MDL, etc.

Un renforcement en matière juridique

Depuis 2017, la Charte de l'éducation est intégrée à la loi du Pays n° 2017-15 du 13 juillet 2017, renforçant ainsi sa portée juridique. Aussi :

- des dispositions ont été renforcées dans le domaine de l'obligation scolaire, permettant :
 - o de poser le principe de l'obligation scolaire ;
 - o d'assurer le contrôle du respect de cette obligation ;
 - o de fixer les modalités relatives au signalement de l'absentéisme ;
- de nouveaux articles ont été introduits, notamment en matière :
 - o de décrochage scolaire afin de donner une définition juridique aux élèves en décrochage scolaire, pour que ces derniers soient clairement identifiés et puissent être pris en charge par la plateforme d'aide et d'accompagnement des publics décrocheurs ;
 - o de médiation scolaire, afin de maintenir un climat scolaire propice à la réussite scolaire de tous les élèves.

GLOSSAIRE

<p>AP : Accompagnement personnalisé ATRF : Adjoint technique de recherche et de formation AVS : Auxiliaire de vie scolaire BEP : Brevet d'études professionnelles BTS : Brevet de technicien supérieur C1-Cycle 1 : Cycle des apprentissages premiers (STP, SP, SM, SG) C2-Cycle 2 : Cycle des apprentissages fondamentaux (CP, CE1, CE2) C3-Cycle 3 : Cycle de consolidation (CM1, CM2, 6^e) C4-Cycle 4 : Cycle des approfondissements (5^e, 4^e, 3^e) CAMSP : Centre d'action médico-sociale précoce CAP : Certificat d'aptitude professionnelle CAPES : Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré CCF : Contrôle en cours de formation CESHMIJ : Centre de consultations spécialisées en hygiène mentale infanto-juvénile CE1 : Cours élémentaire 1^{ère} année CE2 : Cours élémentaire 2^{ème} année CEC : Conseil école-collège CECRL : Cadre européen commun de référence pour les langues CESC : Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté CFG : Certificat de formation générale CFJA : Certificat de formation des jeunes adolescents CFPA : Centre de formation professionnelle des adultes CHM : Centre handicapé moteur CHPF : Centre hospitalier de Polynésie française CJA : Centres de jeunes adolescents CLIS : Classes d'inclusion scolaire CLIS 1 : Classes destinées aux élèves dont la situation de handicap procède de troubles des fonctions cognitives ou mentales. En font partie les troubles envahissants du développement ainsi que les troubles spécifiques du langage et de la parole. CLIS 2 : Classes destinées aux élèves en situation de handicap auditif avec ou sans troubles associés. CLIS 3 : Classes destinées aux élèves en situation de handicap visuel avec ou sans troubles associés. CLIS 4 : Classes destinées aux élèves en situation de handicap moteur dont font partie les troubles dyspraxiques, avec ou sans troubles associés, ainsi qu'aux situations de pluri-handicap. CM : Conseil des ministres CM1 : Cours moyen 1^{ère} année CM2 : Cours moyen 2^e année CMI : Chargé de missions d'inspection COPsy : Conseillers d'orientation psychologues CP : Cours préparatoire CPB : Conseillers principaux d'éducation CPGE : Classe préparatoire aux grandes écoles CSHS : Cellule de suivi pour le handicap sensoriel pour les élèves handicapés sensoriels CUPGE : Cycle universitaire préparatoire aux grandes écoles CVC : Conseils des délégués pour la vie collégienne CVE : Conseils des délégués pour la vie des écoles CVL : Conseils des délégués pour la vie lycéenne DEAP : Dispositif éducatif d'aide de prévention (p. 55) DEP : Direction de l'enseignement primaire DES : Direction de l'enseignement secondaire DGEE : Direction générale de l'éducation et des enseignements DMRA : Direction de la modernisation et des réformes de l'administration DNB : Diplôme national du brevet DUT : Diplôme universitaire de technologie EPI : Enseignements pratiques interdisciplinaires (p. 57)</p>	<p>Erasmus+ : Programme européen pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport ESAT : Établissements et services d'aide par le travail ESPé-Pf : École supérieure du professorat et de l'éducation de Polynésie française ESR : Enseignant spécialisé référent GOD : Groupement d'observation dispersé GPDS : Groupe de prévention du décrochage scolaire HCE : Haut comité de l'éducation IGAENR : Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche IGEN : Inspection générale de l'éducation nationale IEP : Instituts d'études politiques IIME : Institut d'insertion médico-éducatif LPC : Langage parlé complété LSF : Langue des signes française JDC : Journées défense et citoyenneté LCP : Langues et culture polynésiennes LVE : Langue vivante étrangère MAA : Module d'accueil et d'accompagnement MEP : Moniteur d'enseignement pratique MGEN : Mutuelle générale de l'éducation nationale MLDS : Mission de lutte contre le décrochage scolaire MOREA : Module de re-préparation aux examens par alternance Option A : enseignants spécialisés chargés d'enseignement et de l'aide pédagogique aux élèves sourds et malentendants Option B : enseignants spécialisés chargés d'enseignement et de l'aide pédagogique aux élèves aveugles ou malvoyants Option C : enseignants spécialisés chargés de l'enseignement et de l'aide pédagogique aux élèves présentant une déficience motrice grave ou un trouble de la santé évoluant sur une longue période et/ou invalidant Option D : enseignants spécialisés chargés de l'enseignement et de l'aide pédagogique aux élèves présentant des troubles importants des fonctions cognitives ORS : Objectif Réussite Scolaire PAAPD : Plateforme d'accueil et d'accompagnement des publics décrocheurs PAI : Projet d'accueil individualisé PAP : Plan d'accompagnement personnalisé PAS : Prévention aide et suivi PCS : Profession et catégorie socioprofessionnelle Penelope+ : Plateforme d'accompagnement des porteurs de projets du programme BFTLV PIFO : Projet individuel de formation et d'orientation PLEI : Programmes de loisirs éducatifs en internat PPRE : Projets personnalisés de réussite éducative PPS : Projet personnalisé de scolarisation PRO : Professionnel PTS : Pôle des transports scolaires PTSI : Physique, technologie et sciences industrielles REP+ : Réseaux d'éducation prioritaire RSMA-Pf : Régime du service militaire adapté de Polynésie française SEFI : Service de l'emploi, de la formation et de l'insertion SEGPA : Sections d'enseignement général et professionnel adapté SESSAD : Service d'éducation spéciale et de soins à domicile SG : Section des grands STP : Section des tout-petits STS : Section de technicien supérieur T1 : Première année de titularisation T2 : Deuxième année de titularisation UE : unité d'enseignement ULIS : Unités localisées pour l'inclusion scolaire UPI : Unité pédagogique d'intégration VAE : Validation des acquis de l'expérience ZEP : Zone d'éducation prioritaire</p>
---	--